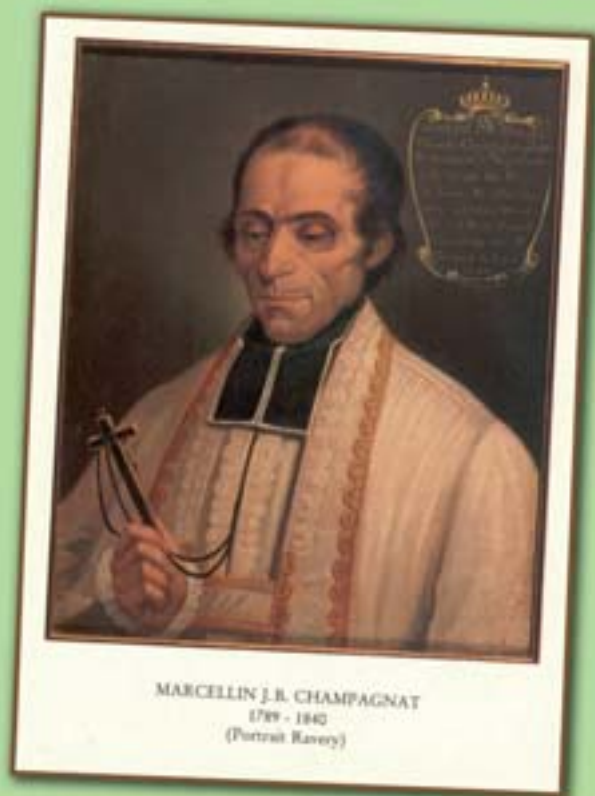


29

mai 2011

fms

# Cahiers MARISTES



Institut  
des  
Frères  
Maristes



# TABLE **DES MATIÈRES**

|   |     |
|---|-----|
| <b>■ ÉDITORIAL</b>  |     |
| André Lanfrey, fms.....   | 3   |
| <b>■ DOSSIER ICONOGRAPHIQUE</b>   |     |
| <b>Les portraits du P. Champagnat<br/>au XIX<sup>e</sup> siècle</b>       |     |
| André Lanfrey, fms.....   | 5   |
| <b>Photo Arnaud, portrait Ravery<br/>et crâne Champagnat</b>              |     |
| Ivo Strobino, fms.....  | 35  |
| <b>Aperçus sur l'œuvre de Joseph Ravery</b>                               |     |
| André Lanfrey, fms.....   | 47  |
| <b>Des bienfaiteurs du P. Champagnat<br/>et de l'Institut</b>             |     |
| André Lanfrey, fms.....   | 61  |
| <b>■ AUTRES ARTICLES</b>  |     |
| <b>Dans une cause commune, 2<sup>e</sup> partie</b>                       |     |
| Frederick Mc Mahon, fms.....  | 79  |
| <b>Les circulaires du frère Basilio Rueda<br/>et frère Gabriel Michel</b> |     |
| Alain Delorme, fms.....   | 101 |

**FMS CAHIERS MARISTES**

N° 29 ANNÉE XXI 2011

**Responsable de rédaction :**

Commission du Patrimoine

**Directeur technique :**

AMEstaún, fms

**Collaborateurs de**

**ce numéro :**

André Lanfrey, fms

Alain Delorme, fms

Ivo Strobino, fms

Frederick Mc Mahon, fms

**Traducteurs :**

Joannès Fontanay, fms

Josep Roura Bahí, fms

Moisés Puente, fms

Gabriela Scanavino

Francisco Castellanos, fms

Edward Clisby, fms

David Harrison

Virgilio J. Balestro, fms

Aloisio Kuhn, fms



**André Lanfrey**  
fms

## ÉDITORIAL

**J**usqu'à présent, les Cahiers Maristes, contrairement à la plupart des autres publications de la Maison Générale, étaient fort discrets quant à la présence d'iconographie dans leurs pages. Ce fait n'était d'ailleurs pas accidentel mais résultait d'un choix : rendre compte des recherches en cours dans l'institut, l'image, dans la plupart des cas, n'y étant pas nécessaire. La revue reste centrée sur son but de donner des connaissances et des moyens de réflexion.

Une réflexion globale quant au statut de l'image dans notre société nous incite d'ailleurs à persévérer dans cette voie car nous assistons à une invasion de l'image qui tend à obscurcir la réflexion et concurrencer l'écrit au-delà du raisonnable. Peu à peu nous prenons l'habitude de délaisser tout écrit non illustré quelle que soit sa valeur intrinsèque. Et nous sommes plus enclins à produire des images qu'à écrire. Cette tendance, déjà forte chez les adultes, devient torrentielle dans les nouvelles générations, à tel point que la culture mondiale qui se met en place actuellement

est d'abord une culture de l'image. Mais s'agit-il encore de culture ou seulement de sous-culture ?

Par certains côtés, me semble-t-il, nous baignons déjà dans un univers qui ressemble au « 1984 » de Georges Orwell où tout le monde évolue sous l'œil de « big brother » surveillant en permanence tout le monde, réinventant sans cesse le passé selon les besoins du présent et travaillant systématiquement à l'appauvrissement de la langue.

Il me semble donc nécessaire de garder vis-à-vis de l'image une posture critique et même une ascèse car il importe de préserver la capacité de l'être humain à déchiffrer le monde autrement que par des représentations imagées. Pour autant, il n'est pas question d'en venir à une attitude réactualisant l'iconoclasme byzantin des VIII<sup>e</sup>-IX<sup>e</sup> siècles.

Aussi, bien que ce numéro 29 des Cahiers Maristes ne veuille pas déroger à la règle de la discrétion iconographique, ses rédacteurs le consi-

dèrent comme une sorte d'essai méthodologique concernant l'étude de l'iconographie mariste. Il ne s'agit pas en effet d'illustrer des textes afin de leur donner un aspect attrayant, mais de considérer l'image comme partie intégrante d'une recherche. Une iconographie qui n'est pas nécessaire à la compréhension d'articles ou de documents n'a donc toujours pas sa place dans cette revue. En revanche, l'iconographie peut être elle-même un sujet d'études.

En terminant il me semble utile de mentionner quelques travaux récents réalisés dans ce domaine et dans un esprit proche du nôtre. Je me contenterai d'en signaler quelques-uns et prie les frères ayant connaissance d'autres travaux de me les faire connaître.

1/ Le frère Agustin Carazo A., dans le livre *Tras la huellas de Marcelino Champagnat*, publié au Chili en 1999 ne s'est pas contenté de traduire les articles du F. Pierre Zind (Louis Laurent) sur le P. Champagnat. Il nous offre aussi une iconographie très large sur les représentations du Fondateur

sous forme de tableaux, photos, gravures, sculptures. Celle-ci est malheureusement en noir et blanc et de petit format, mais a été sérieusement documentée dans une annexe. Nous disposons ainsi d'une première étude systématique sur un point majeur de notre patrimoine iconographique.

Le F. Jean-Claude Longchamp, de la communauté de Marlies, a monté récemment une exposition sur le même sujet dont il a tiré un catalogue constituant une autre synthèse sur l'iconographie Champagnat.

Enfin, un confrère, Claude Morisson, vient d'achever l'informatisation de l'iconographie du Bulletin de l'institut présentant de très nombreuses gravures et photos des œuvres, mais aussi des portraits... rendant compte de la vie de l'institut de 1909 à 1984. Cette mine de documents pourrait permettre de nombreuses études.

Nous souhaitons donc, à l'avenir, poursuivre les travaux sur l'iconographie mariste, mais à l'intérieur du cadre théorique esquissé ci-dessus.

# LES PORTRAITS DU P. CHAMPAGNAT AU XIX<sup>e</sup> SIÈCLE

## Une tradition iconographique complexe



André Lanfrey  
fms

**R**ien de plus banal chez nous que les représentations du P. Champagnat, qu'elles soient sous forme de tableaux, de statues, de bustes, d'images pieuses... Peu ou prou elles sont liées à un seul modèle : le tableau – ou plutôt les tableaux – du peintre Ravery. Nous allons cependant voir que l'histoire de ces tableaux primitifs n'est pas aussi claire qu'il y paraît et la tradition iconographique qui en est issue, plus touffue que nous ne le soupçonnons habituellement.

En outre, un portrait nouveau extrêmement troublant, conservé par la famille Arnaud, branche toujours vivante de la famille Champagnat, pose la question d'une source originelle distincte de celle de Ravery.

Après un rapide rappel des travaux sur l'iconographie Champagnat, mon exposé sera donc constitué de deux grandes parties : d'abord l'examen de la tradition iconographique issue du portrait Ravery ; ensuite la présentation et la critique de ce que nous nommerons « la photo Arnaud » qui

nous donne le portrait d'un défunt présentant des traits communs avec ceux de Champagnat et nous obligeant à nous poser la question : sommes-nous en présence d'un autre portrait primitif jusque là inconnu de notre tradition ?

### PETIT APERÇU DE L'HISTOIRE ICONOGRAPHIQUE DU P. CHAMPAGNAT

Il existe trois versions du portrait effectué par le peintre Jean-Joseph Ravery au moment de la mort du P. Champagnat : une dans la chapelle du Conseil général à Rome<sup>1</sup>, considérée comme la version primitive ; une autre à Saint Genis-Laval, exécutée dit-on à la demande du F. Benoît Deville, et une troisième à l'Hermitage, qui pose problème car on ne sait dans quelles conditions elle a été effectuée et même à quelle date elle est venue à l'Hermitage. Diverses hypothèses sur ces trois tableaux ont

<sup>1</sup> C'est le portrait 1 de Rome qui est représenté ici.

été avancées<sup>2</sup>. Il ne m'appartient pas de prendre position dans ce débat, mais seulement de souligner que des travaux complémentaires seraient nécessaires pour mieux documenter les divers tableaux de Ravery<sup>3</sup>.



Il me paraît néanmoins utile de signaler quelques travaux synthétiques particulièrement utiles.

1. En 1994 le F. Fernando Hinojal a écrit dans les *Cahiers Maristes* n° 6 un article de synthèse sur l'iconographie Champagnat, donnant le contenu de six albums réalisés par le F. Alain Bégay en 1979-80 et conservés aux archives de la maison généralice<sup>4</sup>. Il dégage une chronologie de l'iconographie Champagnat en cinq périodes :
  - De la mort du Fondateur à l'introduction de sa cause (1840-96), sans production iconographique notable à part les tableaux Ravery.
  - De l'introduction de la cause au centenaire de la Fondation (1896-1917) : production de plus en plus variée et diversifiée (images, bustes, statues...)
  - Du centenaire de la Fondation à celui de la mort du Fondateur (1917-1940) : grande croissance de la production iconographique et variété grandissante (céramique, vitraux...). Hors de France la célébration du cinquantenaire de nombreuses provinces occasionne de nouvelles images.
  - De 1940 à la béatification (1940-1955) : c'est le temps d'une profusion iconographique avec

<sup>2</sup> Si j'ai bien lu la documentation sur la question, le F. Claudio Santambrogio, restaurateur des portraits 1 et 3, émet l'hypothèse qu'après 1860 le F. François, retiré à l'Hermitage, aurait passé commande de ce portrait pour le « grand reliquaire » du P. Champagnat. S'appuyant sur une tradition orale, le F. Jean Roche pense que ce tableau, moins bien fini que les autres, est en fait celui qu'aurait exécuté rapidement Ravery dans la chambre du Fondateur le jour de sa mort. Resté dans l'atelier du peintre il aurait été donné au F. François après 1860 soit par le peintre lui-même, soit par ses héritiers.

<sup>3</sup> Il existe un CD sur Ravery et les portraits du P. Champagnat mais, à notre connaissance, pas d'étude systématique par un spécialiste de l'histoire de l'art sur l'ensemble des trois tableaux. Les meilleures approches sont celles du F. Santambrogio qui a restauré deux des tableaux Ravery.

<sup>4</sup> A l'heure actuelle le premier album a été reclassé par le F. Juan Moral, archiviste. Le F. Alain Bégay est de la province actuelle de l'Hermitage.



production d'œuvres parfois de grande valeur.

- De la béatification au bicentenaire (1955-1989) : diffusion mondiale de l'iconographie, grande variété des styles et des techniques.

Publié en décembre 1994, l'article ne pouvait parler du temps de la canonisation de Champagnat qui semble avoir entraîné une nouvelle explosion iconographique dont il faudrait dresser une synthèse.

2. Le livre du F. Agustin Carazo, *Tras la huellas de Marcelino Champagnat. El contexto histórico, religioso y educativo*<sup>5</sup> présente une traduction en espagnol de 61 articles du F. P. Zind mais aussi un dossier iconographique, malheureusement en noir et blanc, très bien documenté sur les représentations du P. Champagnat<sup>6</sup>.
3. Dernièrement le F. Jean-Claude Longchamp, de la communauté de Marthes, a organisé une expo-

sition sur l'iconographie Champagnat à travers le monde, dont il existe un catalogue informatisé fort intéressant et qui mériterait lui aussi une publication<sup>7</sup>.

Quant à moi, je voudrais revenir simplement sur la première phase iconographique de la congrégation (1841-1896), plus riche, à mes yeux que ce qui en a été perçu jusqu'à maintenant.

## 1. NAISSANCE ET AFFIRMATION D'UNE VULGATE ICONOGRAPHIQUE

Vu l'importance des tableaux originaux il convient de rappeler les textes relatant les conditions dans lesquelles ils ont été réalisés. Le plus connu et le plus détaillé est celui de la Vie<sup>8</sup> dans lequel le F. Jean-Baptiste ne fait que reprendre, et préciser parfois, l'acte de décès et de sépulture dressé le 8 juin<sup>9</sup>, beaucoup plus sobre. Il vaut la peine de comparer les deux documents.

<sup>5</sup> Publié par Provincia Marista de Chile, 1999.

<sup>6</sup> Les images, malheureusement de petit format et en noir et blanc, sont commentées dans l'annexe 14 (p. 234-243). Un tel travail mériterait d'être repris en édition indépendante et avec une iconographie en couleurs.

<sup>7</sup> Un CD intitulé « Ravery et les portraits de M. Champagnat », probablement créé par le F. Jean Roche, comprenant une étude sur les portraits et un certain nombre de documents annexes, est d'un grand intérêt. Il ne me semble pas exister en version papier.

<sup>8</sup> 1<sup>o</sup> partie, ch. 22, p. 255.

<sup>9</sup> Circulaires, t.1 p. 323 : Acte de décès et de sépulture.

## 1.1 - Les circonstances de réalisation du portrait

| Acte de décès et de sépulture,<br>8 juin 1840  | Vie du P. Champagnat<br>(1856)   |
|--|--|
| <p>L'an mil huit cent quarante et le samedi sixième jour de juin, veille de la Pentecôte, à quatre heures du matin est décédé Joseph-Benoît-Marcellin Champagnat, prêtre, fondateur et premier Supérieur de la Société des Petits Frères de Marie, fils de Jean-Baptiste Champagnat et de Marie Chirat, né à Marlhès, le 20 mai mil sept cent quatre vingt neuf.</p> | <p>A quatre heures vingt minutes, la respiration devint plus lente, plus difficile, et elle n'arrivait plus que par intervalles. La communauté se trouvait alors à la chapelle pour le chant du <i>Salve Regina</i>. On fit aussitôt commencer les litanies de la sainte Vierge ; et pendant qu'on les récitait, le pieux fondateur s'endormit paisiblement dans le Seigneur sans effort ni mouvements. C'était un samedi six juin, veille de la Pentecôte [...]</p>   |
| <p>Aussitôt après sa mort, il a été revêtu de l'habit ecclésiastique (c'est-à-dire de sa soutane, d'un rochet et d'une étole) et exposé sur un fauteuil tenant entre ses mains la croix que portent les Pères profès de la Société de Marie. Auprès de lui sur une table, était un crucifix entre deux cierges allumés</p>   | <p>Après sa mort, on le fit raser et laver ; on le revêtit de l'habit ecclésiastique, d'un rochet et d'une étole ; on lui mit à la main sa croix de profession, et on le laissa ainsi exposé, assis sur un fauteuil, dans sa chambre même. A côté de lui était une petite table sur laquelle on avait placé son bréviaire, son bonnet carré et l'image de Notre Seigneur et de la Sainte Vierge avec deux cierges allumés.</p> <p>Il était extrêmement pâle, mais nullement défiguré ; son visage avait conservé ces traits mâles, cet air de bonté et de dignité qui lui donnait pendant sa vie tant d'ascendant sur les esprits et lui gagnait les cœurs. Auprès de lui on n'éprouvait aucun sentiment pénible ; au contraire on se trouvait à l'aise ; on aimait à le regarder et à lui baiser les pieds.</p> |
| <p>et les Frères se rendaient tout à tour dans sa chambre pour y réciter l'office des morts.</p>   | <p>Les Frères vinrent les uns après les autres contempler avec amour et avec confiance les restes chéris de leur tendre Père. Ils se relevaient six à six pour dire, auprès de son corps l'office des morts et le chapelet. Dans les intervalles des exercices tous y passaient et repassaient plusieurs fois.</p>   |

|  |   |
|--|---|
| <p>Le même jour, son portrait a été tiré par M. Ravéry, peintre de Saint-Chamond. La nuit suivante et le lendemain, fête de la Pentecôte, le corps est demeuré exposé comme la veille, et les Frères ont continué de réciter auprès de lui les mêmes prières.</p>  | <p>Le jour même de sa mort, son portrait fut tiré par un peintre que l'on fit venir exprès.</p>   |
| <p>Le soir il a été mis revêtu de l'habit ecclésiastique, dans la double bière qui avait été préparée (c'était un fort cercueil en bois dur qui renfermait un second cercueil en plomb). Avant de fermer le cercueil, on y a inséré en présence du R.P. Matricon et des FF. François, Jean-Marie, Louis et Stanislas, une plaque du même métal, en forme de cœur, sur laquelle sont écrits ces mots :<br/><i>Ossa J.B. M. Champagnat, 1840.</i><br/>Les funérailles ont été célébrées le lundi de la Pentecôte, huitième jour de juin...</p> | <p>Le dimanche au soir, son corps, revêtu de l'habit ecclésiastique, fut mis dans une bière de plomb revêtue d'un fort cercueil en bois dur. Le corps était parfaitement flexible. Avant de fermer le cercueil de plomb on y inséra, en présence du P. Matricon, aumônier, et des Frères François, Jean-Marie, Louis et Stanislas une plaque de même métal en forme de cœur sur laquelle sont écrits ces mots :<br/><i>Ossa J.B.M. Champagnat 1840.</i><br/>Ses obsèques eurent lieu le lundi 8 juin »...</p> |

Essayons à partir de ces textes d'établir une chronologie entre la mort du Fondateur et ses funérailles le lundi 8 juin à 8 h 30 du matin<sup>10</sup> un peu plus de 48 heures plus tard. Il faut noter tout d'abord que les deux textes ne s'accordent pas sur l'heure de la mort et il faut probablement faire davantage confiance à l'acte de décès et de sépulture qu'au récit du F. Jean-Baptiste, beaucoup plus tardif, et préoccupé de faire coïncider le décès avec le chant du *Salve Regina*.

D'ailleurs son récit de l'agonie du P. Champagnat (p. 254) indique que vers deux heures trente du matin le P. Champagnat se rend compte qu'il

perd la vue. Peu après il entre dans une agonie « qui dura près d'une heure » ce qui nous porte à près de 3 h. 1/2 du matin<sup>11</sup>. On peut donc penser que la communauté a été mise au courant de son décès après le *Salve Regina*, soit environ une demi-heure après sa mort. Les visites au défunt, compte tenu du temps nécessaire pour habiller le défunt et transformer la chambre en « chapelle ardente » n'ont pu commencer qu'en début de matinée, au plus tôt vers 6 heures. Le F. Jean-Baptiste suggère qu'alors les frères sont venus les uns après les autres « contempler avec amour et confiance les restes chéris de leur tendre Père ». Ce n'est

<sup>10</sup> Circulaires, t. 1, p. 41. Circulaire du 6 juin 1840.

<sup>11</sup> Il ajoute, ce qui est contradictoire avec ce qui précède, qu'à quatre heures vingt la respiration devient plus difficile.

que dans un second temps qu'a été organisée une veille par équipes de six, nombre maximum pour un local exigu et une maison aux multiples services. Cette garde organisée, qui n'excluait pas des visites individuelles entre les exercices, s'est certainement effectuée dans les deux nuits des 6 - 7 et 7 - 8 juin. Quant à l'intervention du peintre, le texte la suggère assez tard dans la journée du 6 juin.

## 1.2 - Problème du moment du portrait

Contrairement à ce qui est suggéré, Ravery a dû intervenir assez tôt le matin du 6 juin. La mort du P. Champagnat étant éminemment prévisible, les supérieurs s'étaient sans doute entendus avec lui pour que son portrait soit tiré le plus tôt possible après sa mort, le fondateur défunt étant placé dans un fauteuil, notamment pour permettre cette opération. Cette position non conventionnelle ne pouvait se maintenir au-delà de quelques heures, avant que la rigidité cadavérique n'impose de placer le défunt en position couchée sur un lit, en vue d'une mise en bière sans problème<sup>12</sup>. Le peintre a donc dû effectuer son travail dans la matinée du 6 juin<sup>13</sup>.

## 1.3 - Les usages funéraires de la congrégation

Dans les Annales de l'institut (année 1840, § 708) juste après avoir évoqué la mort et les funérailles du P. Champagnat, le F. Avit donne quelques détails sur les usages funéraires de la congrégation :

« Après la mort les profès étaient seuls revêtus du costume religieux. Ils étaient ensuite assis dans un fauteuil et non étendus sur un lit. Les novices et les postulants étaient ensevelis dans un drap et recouverts d'un autre drap ».

On aurait donc, avec le P. Champagnat, respecté une tradition et pas seulement fait une exception afin que son portrait pût être tiré. Cet usage d'asseoir le défunt est peut-être d'origine monastique<sup>14</sup> mais la mort du P. Champagnat a pu aussi instaurer une coutume, le profès défunt étant reconnu comme un authentique disciple et donc digne d'être présenté à la vénération des frères, certainement dans le même fauteuil<sup>15</sup>. D'autre part, quand le F. Avit parle de costume religieux, il veut sans aucun doute dire l'habit complet avec le rabat, la croix

<sup>12</sup> Le F. Jean-Baptiste semble d'ailleurs suggérer cette solution en affirmant : « on aimait à le regarder et à lui baiser les pieds ». Si le Fondateur est couché, le rite peut s'effectuer dignement : chaque frère passe devant le défunt et se courbe légèrement pour embrasser ses pieds situés à bonne hauteur. Cela est beaucoup plus compliqué si le Fondateur a les pieds proches du sol, sauf si le fauteuil est placé sur une sorte d'estrade.

<sup>13</sup> Nous sommes à la fin du printemps et la lumière est suffisante.

<sup>14</sup> Il faudrait étudier les usages des premiers moines d'Orient en cette matière.

<sup>15</sup> A ma connaissance ce fauteuil n'a pas été conservé.

pour les profès perpétuels, et le cordon. Enfin, quand il affirme que les profès étaient « ensuite assis dans un fauteuil et non étendus sur un lit », il faut comprendre : non étendus **immédiatement** sur un lit. Quant aux novices et postulants ensevelis dans un drap, ils n'étaient certainement pas mis en terre sans cercueil mais les draps recouvraient leur habit laïc et remplaçaient le costume religieux dont ils n'étaient pas encore dignes d'être revêtus<sup>16</sup>.

Les textes maristes sont donc passablement elliptiques quand il s'agit de décrire les usages funéraires parce qu'ils ne croient pas utile de dire ce qui leur paraît aller de soi. On peut penser en tout cas que la mise de Champagnat dans un fauteuil n'était pas aussi exceptionnelle que nous l'avons cru.

#### 1.4 - Un tableau problématique

Il est évident que durant la matinée du 6 juin le peintre ne pouvait que faire des croquis ou au mieux esquisser les traits du défunt sur un support qui n'était sans doute pas une toile<sup>17</sup>. On est d'ailleurs tout au début de la peinture en tubes d'étain qui permet de peindre hors de l'atelier et il est certain que Ravery n'a pas travaillé la

couleur dans la chambre même du P. Champagnat. D'ailleurs le tableau ne sera livré qu'en février 1841<sup>18</sup>.

On y voit que le peintre s'est situé légèrement sur la gauche du défunt. Parce que celui-ci n'est pas en position couchée mais semi-assise, le poids de la tête fait disparaître le cou et remonter le rabat qui entoure tout le bas du visage. En outre, la tête légèrement inclinée pèse sur ce rabat, dont les rebords font un angle bizarre que Ravery semble n'avoir pas su traiter correctement en perspective, de sorte que le haut du rabat paraît plus large que le bas.

Cette tête légèrement penchée en avant a porté le peintre, en plus de sa position surplombante, à insister sur le sommet du crâne et sa calvitie avancée. Pour atténuer l'effet de cet angle peu flatteur, il a disposé la main tenant le crucifix de telle sorte que ce visage penché, aux traits émaciés et aux yeux mi-clos, évoque la contemplation, tandis que le rochet blanc et les parements dorés de l'habit ecclésiastique, certainement pas authentiques mais reconstitués en atelier, éclairent la scène. A sa manière Ravery réalise un portrait dans lequel le souci du réalisme<sup>19</sup> et une touche mystique s'allient assez bien, l'habit ecclésiastique exagérément sur-

<sup>16</sup> Voir Annales de l'institut 1840 § 704 : « Le rabat n'était permis aux novices que lorsqu'ils savaient bien leurs prières. On le leur enlevait souvent par punition de même que la soutane. Du reste tous les frères de la maison ne portaient pas le rabat pendant la journée ».

<sup>17</sup> Le rapport du F. Santambrogio signale que le portrait du P. Champagnat à Rome, considéré comme le premier, consiste en un papier collé sur une toile.

<sup>18</sup> AFM 5101.301, Carnet des « Mélanges divers » du F. François, p. 51

<sup>19</sup> Ou peut-être une incapacité à idéaliser.

chargé cadrant moins bien avec l'aus-térité du visage et le regard éteint.

Le tableau correspond d'ailleurs partiellement aux témoignages des frères qui ont vu le fondateur dans ses derniers moments. Le F. Sylvestre, qui l'a visité le 5 juin aux environs de midi<sup>20</sup>, est assez précis : « ... il avait encore un air calme ; ses yeux enfoncés étaient pleins de bénignité, ses lèvres pincées et presque sans saillie lui donnaient encore cet air de bonté qui lui gagnait tous les cœurs ». Le F. Jean-Baptiste, qui n'était pas présent, et rapporte des témoignages sur Champagnat défunt, est plus vague : « Il était extrêmement pâle, mais nullement défiguré ; son visage avait conservé ces traits mâles, cet air de bonté et de dignité qui lui gagnait les cœurs ».

On retrouve dans le tableau les yeux enfoncés et les lèvres pincées, de même que la dignité et les « traits mâles ». Mais on a quelque mal à y percevoir de la bonté. Et c'est tout le problème du tableau de Ravery, qui nous décrit un homme déjà entré dans la mort à l'issue d'une longue maladie, dont il rafraîchit le teint et transforme le regard, mais pas assez pour nous ôter l'impression d'avoir affaire à un ascète plutôt qu'à un éducateur et un « bon père ».

En somme, Ravery n'aurait pas eu le temps ni le talent nécessaires pour

« tirer un portrait » qui soit à la fois ressemblant et vivant, et les frères semblent avoir eu besoin d'un certain temps pour accepter une image de leur fondateur qui leur paraissait éloignée de celui qu'ils avaient connu.

### 1.5 - Le portrait mal reçu ?

En 1889, le F. Eubert<sup>21</sup> accompagnait le tableau du P. Champagnat du commentaire suivant : « ... Ce portrait est celui qui fut peint par M. Ravery, peintre de St Chamond et ami du vénéré Père, le 6 juin 1840. Quand il rapporta ce même portrait à N.D. de l'Hermitage, le R. Frère François, Supérieur Général, réunit la communauté dans une salle de la maison-mère. Tous les frères, après avoir contemplé, avec attendrissement, l'image si fidèlement rendue de leur bien-aimé Père, se mirent à genoux et récitèrent le *De Profundis* »...

Ce texte tardif qui laisse entendre que la réception du portrait a été bonne est contredit par un silence presque total au moment de la réception du tableau. Dans son carnet de « mélanges divers » le F. François<sup>22</sup> indique simplement : « Réception du portrait du P. Champagnat. Samedi, 20 février 1841 (nouvelle chambre au 2°). Saints martyrs dont le nombre n'est connu que de Dieu seul<sup>23</sup>. Être un portrait vi-

<sup>20</sup> Frère Sylvestre raconte Marcellin Champagnat, Rome, 1992, p. 215

<sup>21</sup> AFM 194.1/112. Né en 1826. D'après sa fiche il n'était pas présent à l'Hermitage. Assistant général, il meurt en 1895 à St Genis-Laval.

<sup>22</sup> AFM 5101.301 p. 51.

<sup>23</sup> Le sens de cette réflexion nous échappe et ne semble pas en lien avec la réception du tableau, à moins que le F. François n'ait assimilé les épreuves et la longue maladie de Champagnat à un martyre.

vant ». La circulaire du 10 août 1842, la première après la réception du tableau, n'y fait aucune allusion. La première édition de la Vie du P. Champagnat, en 1856, ne comporte aucun portrait du Fondateur<sup>24</sup> et les circulaires ne parlent pas d'un portrait du P. Champagnat avant 1916<sup>25</sup>.

On paraît en pleine contradiction avec la circulaire du 6 juin 1840 (*Circulaires* t. 1, p. 42) qui annonce : « Son portrait a été tiré au naturel et vous sera transmis à la première occasion ». La première partie de la phrase fait certainement allusion à l'intervention de Ravery mais la suite semble envisager une version lithographiée ou gravée du portrait de Champagnat qui semble n'avoir pas été réalisée.



On ne peut donc écarter l'hypothèse d'une mésentente entre Ravery et les frères, qui expliquerait qu'une lithographie inspirée du portrait peint n'ait pas été tirée rapidement.

## 1.6 - Une tradition iconographique quand même

A mesure que l'Institut se peuple de frères nouveaux et se répand, le besoin de disposer de portraits se fait plus pressant, ne serait-ce qu'à des fins de propagande. Une première image nous est parvenue, constituée d'une feuille blanche de 26,8 cm sur 20,5 dans laquelle est inscrit un rectangle de 14,5 cm sur 17, renfermant un médaillon ovale de 9,5 x 8 cm où l'on reconnaît une copie du portrait de Champagnat d'après Ravery<sup>26</sup>. En-dessous un texte : « J(oseph)h. B(en)oit. Marcellin Champagnat, prêtre, fondateur de la société des Frères de Marie, né à Marthes (Loire) le 20 mai 1789, et décédé à Notre-Dame de l'Hermitage sur St Chamond le 6 juin 1840 ». Au milieu du texte, une couronne de lauriers surmontée d'une couronne royale enfermant un MA entrelacés. La provenance du portrait est facilement identifiable puisque dans un coin du rectangle on reconnaît ces mots : « Lith (ographie) St Côme, 8, Rey-Sezanne, à Lyon » qui indique que la maison de lithographie Rey-Se-

<sup>24</sup> La réédition de la Vie du P. Champagnat en 1897 comporte un portrait.

<sup>25</sup> Volume 13, p. 228. Le Conseil général a décidé de faire éditer à un grand nombre d'exemplaires une image du V. Fondateur ayant au verso une prière pour demander sa béatification.

<sup>26</sup> Nous avons vu et photographié ce document aux archives de Rome il y a quelques années, mais ne l'avons pas retrouvé.

zanne, sise au 8 de la rue St Côme à Lyon a réalisé ce travail.

La consultation des annuaires lyonnais du XIX<sup>e</sup> siècle permet d'approcher la date de réalisation de ce document, qui n'est pas une image pieuse mais un portrait destiné à être placardé. En 1841, le 6 de la rue St Côme est encore géré par le lithographe Béraud-Lauras tandis que Rey est typographe au 6 de la place St Jean. Mais dès 1843 Rey est installé au 6 de la rue Saint Côme. Il semble que son association avec Sezanne se réalise en 1848 ou 1849<sup>27</sup>.

En tout cas, l'archaïsme de la formule accompagnant le portrait est frappant : Champagnat est seulement prêtre et non prêtre mariste ; il est fondateur de la Société des Frères de Marie et non des Petits Frères de Marie, nom donné par le prospectus de 1824 et que l'État reconnaîtra en 1851. Quant au portrait, il est assez fruste : front large et traits extrêmement marqués, dessin grossier. Cependant la calvitie naissante, très nette dans le tableau de Ravery, est presque complètement effacée. C'est sans doute le premier portrait du Fondateur affiché dans les communautés et dans les classes : comme une réponse tardive à l'annonce du F. François en 1840.

C'est peut-être à cette gravure que fait allusion une décision du Conseil des supérieurs le 1<sup>er</sup> décembre 1861 :

« Faire tirer les portraits (images de classes) du Père Champagnat. »

Le second document est une image pieuse de format 13 X 8 bâtie sur le même modèle que le précédent : un rectangle de 11, 5 X 7, aux angles arrondis, contenant un médaillon de 6,5 X 5,5 sous lequel on a la formule précédente un peu modifiée : le P. Champagnat y est « prêtre Mariste » et la société est celle des « Petits Frères de Marie »<sup>28</sup>. Au-dessus du médaillon une formule explique la fonction de cette image : une « offrande aux bienfaiteurs des Petits-Frères de-Marie » contenant au dos la liste des « secours et biens spirituels auxquels les bienfaiteurs ont part » augmentée d'une présentation rapide de l'institut en 1860. Il y a donc une dizaine d'années d'écart entre ce document et le précédent. L'imprimerie réalisée par la maison Louis Perrin à Lyon est beaucoup plus fine que précédemment : les traits du fondateur ont été adoucis et la calvitie est à peu près imperceptible. L'auteur en est J.M. Fugère del.(?) et sculp(teur). C'est désormais un portrait idéalisé, qui va resservir, légèrement modifié, en faveur de l'œuvre des jувénats en 1877, offrant toujours les mêmes secours spirituels aux bienfaiteurs.

Une dernière image construite en médaillon mais dont la provenance est difficile à établir affine encore le visage de Champagnat. Sa chevelure

<sup>27</sup> Annuaires des années 1859, 1860, 1865 1875 : ils font remonter l'association des deux à 1848 ou 1849.

<sup>28</sup> AFM 194.1/163 et 164



est régularisée ; son rabat a maintenant des bords réguliers. La main qui tient le crucifix est différente : l'index est nettement séparé des autres doigts<sup>29</sup>. La gravure de l'habit est remarquablement fine.

## 1.7 - Politique iconographique des supérieurs

Deux lettres tardives<sup>30</sup> de l'Administration générale semblent nous livrer la clé des observations faites ci-dessus :

Lettre 11405<sup>31</sup> le 6/05/1892 à M. Bonamy, éditeur à Poitiers (Vienne)

*« Monsieur,*

*Notre intention serait de faire graver de nouveau, et un peu mieux que le spécimen ci-joint, le portrait de notre vénéré Fondateur, Monsieur l'abbé Champagnat, et de vous confier ce travail.*

*Vous m'obligeriez donc de me faire savoir :*

*1° Si vous l'accepteriez.*

*2° Le prix de la gravure, selon les dimensions et la forme de l'original ci-inclus.*

*3° Quel serait le prix auquel vous nous livreriez ensuite ce portrait, en le prenant par vingt-cinq mille exemplaires.*

*Si nous nous entendons à cet égard, j'aurai l'honneur de vous adresser un autre portrait lithographié qui rend mieux l'expression que nous désirons avoir dans la nouvelle gravure.*

*En attendant votre réponse, je vous prie d'agréer, etc. ...*

*Frère Philogone, Assistant Général ».*

Lettre 11404, le 11/5/1892 à M. Bonamy, éditeur à Poitiers (Vienne)

*« Monsieur,*

*Selon le désir exprimé par votre honorée lettre du 9 de ce mois, je vous envoie, sous ce pli, deux gravures sur acier, semblables à celle que je vous ai adressée dernièrement, plus une lithographie du même portrait.*

*Le portrait à reproduire devra avoir la dimension et la forme de celui qui a été gravé sur acier, avec les inscriptions qui sont au-dessus et en bas du portrait. Quant à l'inscription du verso, nous vous en fournirons le texte, un peu modifié, après entente définitive pour la gravure.*

<sup>29</sup> L'auteur et l'éditeur sont difficiles à identifier : « P. PROJA. DIS. ED. INC » AFM 194.1/171.

<sup>30</sup> Registres des lettres de l'Administration générale : lettres n° 11 404 et 11 405.

<sup>31</sup> Cette lettre n'est pas à sa place chronologique. Elle se situe avant la précédente qu'elle complète.

*Le portrait a été tiré après la mort de Monsieur l'abbé Champagnat. Il se ressent évidemment de la maigreur occasionnée par une longue maladie, et des traces de la mort. A part ces traces qu'il faut faire disparaître, le portrait lithographique est celui qui reproduit (le mieux) le même personnage.*

*Tout en lui conservant la même pose, nous désirons qu'il paraisse vivant et qu'il regarde le crucifix qu'il tient à la main.*

*Veillez agréer, etc. ...*

*Frère Philogone, Assistant ».*

M. Bonamy a donc certainement reçu une photo du portrait Ravery<sup>32</sup>. La lithographie du même portrait qu'il joint à son second envoi est certainement celle des graveurs lyonnais des années 1849-50. Les deux gravures sur acier qu'il envoie sont certainement celles faites par la maison Perrin vers 1860 avec l'image au recto et un texte au verso. La dernière image analysée ci-dessus pourrait donc être issue de l'atelier de M. Bonamy vers 1892-93<sup>33</sup>.

Mais le plus important c'est que le F. Philogone nous livre le sentiment d'insatisfaction des supérieurs, et probablement des frères en général, face au portrait Ravery, en même temps que la conscience que celui-ci est le seul authentique. Il faut donc réaliser des portraits arrangés du Fondateur à partir de Ravery. Avant l'introduction de la cause du P. Champagnat, l'iconographie officielle de l'institut reposerait

donc, en plus du portrait Ravery, sur trois gravures : l'une vers 1850, une seconde vers 1860 et une troisième après 1892. Chaque fois le portrait est davantage idéalisé.

Mais la gravure est une technique chère et la photo est devenue un moyen iconographique majeur. C'est pourquoi de nombreux portraits sont l'œuvre de photographes qui apportent des variantes : portraits rectangulaires et non plus ovales ; le P. Champagnat tenant toujours le crucifix dans la main droite et un livre dans la gauche. Assez souvent le visage n'est pas inspiré par le portrait de Ravery. Le portrait de transition<sup>34</sup> provient de la maison « Photographie universelle », 35, rue Victor Hugo, à Lyon. Il date probablement d'après 1885<sup>35</sup>. On y trouve toujours l'ovale, et la tête de Champagnat est très ressemblante avec le portrait de Ravery. En revanche il tient un livre dans la main gauche.

<sup>32</sup> Il est peu probable qu'il lui ait fait parvenir une gravure en cuivre.

<sup>33</sup> Mais les lettres administratives ne semblent pas nous permettre de savoir si ce projet s'est réalisé.

<sup>34</sup> AFM 194.1/121

<sup>35</sup> C'est la date du décès de Victor Hugo.

Disons donc qu'en dépit de variantes de plus en plus grandes, et probablement de réticences, le portrait de Ravery a créé un archétype iconographique incontournable, tout simple-

ment parce que malgré ses insuffisances il est le seul portrait authentique. Mais l'émergence d'un document jusque là inconnu est venue, au début de 2004, semer quelque trouble.



## 2. ÉMERGENCE D'UN DOCUMENT TROUBLANT : LA PHOTO ARNAUD

Le 3 janvier 2004 M. Marius Arnaud, arrière petit-fils de Philippe Arnaud, neveu de Marcellin Champagnat qui a vécu à La Valla et l'Hermitage, visite l'Hermitage avec sa fille. Ils demandent au F. Gabriel Michel quelle est la meilleure image de Champagnat possédée par l'institut. Devant la carte postale représentant le portrait de Marcellin par Ravery ils objectent : « Nous avons mieux à la maison : Marcellin sur son lit de mort ... et c'est une photo ». Le F. Gabriel Michel reste sceptique.

Le 4 janvier M. Arnaud revient avec l'original. C'est un fin papier photo de format 14x10 cm collé sur un carton de 16 x 10,5 assez épais, qui porte au dos les coordonnées du photographe : Maurice Scheuring, à Lyon. Il représente la tête et le buste d'un prêtre

défunt de profil, couché sur un lit et revêtu des habits ecclésiastiques traditionnels : rabat, surplis, étole. Sur sa poitrine, un grand crucifix de missionnaire. La ressemblance avec le P. Champagnat est étonnante, même si la vue de profil tend à atténuer les traits creusés du défunt.

### 2.1 - Une photo datant de 1900 environ

Le 5 janvier M. Arnaud présente l'original à plusieurs frères de l'Hermitage et le supérieur, le F. Michel Morel, informe le Conseil général de la « découverte » de ce document étrange. Informé, et prié d'étudier cette question, j'ai un entretien avec M. Arnaud, son neveu, le F. Gabriel Michel et le F. Michel Morel. La ressemblance me paraît en effet troublante mais le document me semble relativement récent. Rentré à Lyon, je consulte aux archives municipales les « Indicateurs<sup>36</sup> » du XIX<sup>e</sup> siècle afin de repérer ce photographe.



<sup>36</sup> On dirait aujourd'hui des annuaires.

L'indicateur Fournier de 1896 et de 1897 ne comporte aucun Scheuring à la rubrique des photographes. Je le trouve dans l'indicateur Henry en 1901<sup>37</sup> et en 1903<sup>38</sup>. En 1908 il est porté comme ancien photographe<sup>39</sup>. Pour avoir des précisions complémentaires je téléphone aux nombreux musées français de la photographie, qui ne connaissent pas ce personnage. Finalement, le Musée Nicéphore Niépce<sup>40</sup> à Châlons-sur-Saône me signale que Scheuring figure dans l'ouvrage de J.M. Voignier, *Répertoire des photographes de France au XIX<sup>e</sup> siècle*, de façon très succincte : « Photographe à Lyon, 33 rue Romarin, vers 1900 », ce qui ne fait que confirmer ce que j'avais trouvé. J'ai, depuis, trouvé deux autres photos de ce photographe, pratiquement inconnu des spécialistes.

## 2.2 - La copie d'un daguerréotype ?

Ce point capital étant acquis, il faut examiner si la photo n'est pas la copie d'un document plus ancien, produit selon la première forme de photographie, sur une plaque de cuivre argenté, appelée « daguerréotype » du nom de son inventeur : Daguerre. Ce procédé, qui peut exiger une pose de plusieurs

minutes, est mis dans le domaine public en 1839 et suscite un engouement immédiat. A Strasbourg, Lyon, Marseille dès janvier 1839 la presse parle de cette invention. Des « montreurs de daguerréotypes » sillonnent les grands axes et commencent à vendre des portraits. Par exemple, à Lyon P.F. Durand a acquis le matériel dès août 1839 et en 1840 il réalise des vues remarquables de Lyon avec « une pose de 7 secondes ».

Un daguerréotype de Champagnat n'est donc pas chronologiquement impossible quoiqu'hautement improbable et on peut à la rigueur envisager la prise d'un daguerréotype le 6 ou le 7 juin. Il aurait pu être réalisé par un daguerréotypiste ambulancier pour le compte de la famille Arnaud, ou pour Ravery soucieux de garder un document utile pour la réalisation du portrait, ou encore pour un des notables de St-Chamond, amis et bienfaiteurs du P. Champagnat tels que MM. Victor Dugas, Antoine et Eugène Thiollière, Antoine Neyrand, Richard Chamboret, Royer de la Bastie, Montagnier Gayot<sup>41</sup>.

Notons en passant que le procès-verbal du décès et de la sépulture du P. Champagnat est très incomplet

<sup>37</sup> p. 1699 dans le « Répertoire alphabétique des principaux habitants de Lyon » et p. 2234 à la rubrique « Photographes ».

<sup>38</sup> p. 1709 et 2265.

<sup>39</sup> p. 1744. Il ne figure plus sous la rubrique « photographes ».

<sup>40</sup> Il est considéré comme l'inventeur du procédé photographique.

<sup>41</sup> Acte de décès et de sépulture du P. Champagnat, Circulaires, t. 1, p. 323-4, et Annales de l'institut (F. Avit) t.1, p. 308. Parmi les premiers intéressés par l'invention de Daguerre on trouve des artistes portraitistes, de riches amateurs pouvant s'offrir un équipement relativement cher, des pharmaciens habitués à manier les produits chimiques.

puisqu'il ne mentionne pas les nombreuses visites effectuées par les parents et les amis laïcs et ecclésiastiques durant les deux jours de son exposition. Celles-ci ont certainement été nombreuses, le P. Champagnat étant lui-même un notable : en 1835, à une époque de suffrage censitaire, il paie suffisamment d'impôts pour être compté parmi les électeurs<sup>42</sup>. Ajoutons que St Chamond, situé sur l'une des rares lignes de chemin de fer fonctionnant alors en France, est facile d'accès pour un daguerréotypiste entreprenant ou sollicité par quelqu'un.

Voilà une hypothèse séduisante mais fragile. En particulier, pourquoi les textes maristes ne parlent-ils pas de cela ? Et pourquoi la famille n'a-t-elle pas communiqué plus tôt, sinon le daguerréotype qui n'était pas reproductible, du moins la photo obtenue vers 1900 ? Donc, sauf à retrouver le daguerréotype original, ou des documents y faisant clairement allusion, on ne voit pas comment étayer une hypothèse qui renferme tant d'inconnues. Et pourtant...

### 2.3 - Un « détail » qui change tout

En examinant attentivement la photo je me suis rendu compte que le défunt portait, sur le sourcil au-dessus de l'œil gauche, une cicatrice assez

visible. Or, les passeports du P. Champagnat établis en 1836 et 38 indiquent comme signes particuliers « une légère cicatrice au haut de la joue gauche et une autre au-dessus de l'œil droit ».

On peut aussitôt objecter que la cicatrice de la photo est sur l'œil gauche et que la joue gauche du défunt ne porte aucune marque. Certes ! Mais le propre des daguerréotypes<sup>43</sup> est d'inverser les images, comme les miroirs. Donc, si un daguerréotype est bien à l'origine de la photo Arnaud nous voyons le profil droit du personnage. Il y a donc, d'une part, une extraordinaire coïncidence entre le document et un caractère particulier de Champagnat étayé par un document historique ; d'autre part, l'inversion de la cicatrice établit l'hypothèse sérieuse d'un daguerréotype à l'origine de la photo. On ne peut donc exclure que le défunt de la photo Scheuring soit Champagnat



<sup>42</sup> Annuaire de la Loire pour 1835, par M. Buchet, chef de division à la préfecture, Archives départementales de la Loire, PER 756-1. Le P. Champagnat est l'un des 103 membres du collège du second arrondissement électoral séant à St-Chamond. Cette année-là il paie 246 francs 35 centimes d'impôts.

<sup>43</sup> Au début. On invente ensuite des inverseurs.

### 3. IMPORTANCE ET LIMITES DE LA TRADITION ARNAUD

Les indices notés ci-dessus étant suffisamment forts pour qu'on n'abandonne pas l'hypothèse qu'il s'agit du P. Champagnat, il faut examiner maintenant d'autres arguments, moins probants mais non négligeables.

#### 3.1 - La tradition de la famille Arnaud

Voici ce qu'en dit M. Marius Arnaud dans un courrier du 20 avril 2004.

« Notre filiation concernant notre parenté avec Marcellin a son origine par le mariage de Benoît Arnaud avec Marie-Anne Champagnat le 29 janvier 1799. De leur union naquirent huit enfants dont Philippe (1805-1886) qui épousa Jeanne Patouillard. Ils eurent huit enfants : Jean-Baptiste, Marie-Joséphine, Antoinette notre grand-tante (1844-1937), Jean, Vincent, Camille, notre grand-père (1859-1933).

Philippe, dont on connaît le parcours auprès de son oncle Marcellin lors de la construction de N.D. de l'Hermitage, d'abord logé près de l'Hermitage, établit ensuite son entreprise de menuiserie à La Bruyère, sur la route reliant St-Chamond à La Valla, sans doute après le décès de son oncle Marcellin (1840). Il conserve dans la famille divers objets : une montre, quelques livres religieux et la photo de son oncle sur son lit de mort<sup>44</sup>. Comment la photo s'est-elle transmise ?

C'est notre grande-tante Antoinette Arnaud-Duculty († 1937) qui vécut le plus longtemps (93 ans) qui l'a conservée.

Sa nièce Antoinette Arnaud (1896-1995) qui était restée auprès d'elle jusqu'à sa mort, dans la même maison, a gardé documents et photos de famille. A son décès en 1995, à l'âge de 99 ans, Maryvonne, ma cousine, a conservé l'ensemble. La canonisation de St Marcellin en 1999 [...] réveilla nos souvenirs. C'est au cours d'une rencontre chez notre cousine Maryvonne que nous avons retrouvé la photo de Marcellin, dans les divers documents de la famille »...

M. Arnaud ajoute un important post scriptum :

« Étant né en 1926, j'ai donc connu de leur vivant mon grand-père Camille (1859-1933) ; ma grande-tante Antoinette (1844-1937). Notre grand-tante Antoinette Arnaud-Duculty avait transmis à la communauté de N.D. de l'Hermitage dans les années 1930 (avant ou après : témoignage oral) divers documents, livres religieux etc. utilisés par Marcellin chez son oncle Benoît Arnaud, régent du collège à St-Sauveur-en-Rue lors de ses études. La montre fut remise quelques années plus tard par mon oncle Joannès Arnaud (1888-1965)<sup>45</sup>».

Marius Arnaud descend donc du second fils de Camille Arnaud décédé en 1933. C'est probablement au moment du partage successoral que son fils aîné Joannès Arnaud (1888-1965) hérite de la montre de Marcellin dont il fait cadeau aux frères peu après.

<sup>44</sup> Affirmation non étayée.

<sup>45</sup> Cette montre a été volée dans les locaux de l'Hermitage.

### 3.2 - Critique de la tradition familiale

On peut penser que, si daguerréotype il y a eu en 1840, il a pu être conservé par Philippe Arnaud jusqu'en 1886. Un partage semble avoir été réalisé lors de ce décès : la montre de Champagnat allant à Camille Arnaud, et divers documents à Antoinette.

Rien ne prouve cependant que l'éventuel daguerréotype ait été gardé par elle. On peut au contraire imaginer qu'il soit resté aux mains d'un de ses aînés qui aurait pu le faire transformer en photo vers 1900 et donner une copie à chacun des enfants ou petits-enfants. D'ailleurs, les daguerréotypes, qui doivent être conservés sous verre et à l'abri de l'air, ont tendance à s'oxyder, particulièrement sur les bords. Comme il n'est pas difficile de les reproduire sur photo papier<sup>46</sup>, la famille éprouve le besoin de le faire tirer sur un support moderne, d'autant que, vers 1900, elle a une bonne raison : le P. Champagnat est déclaré Vénérable le 9 août 1896, et en 1903 sa cause est introduite à Rome. Mais pourquoi faire appel à un photographe lyonnais alors que St-Chamond et St-Étienne disposent alors de photographes fort capables ?

L'exceptionnelle longévité de la grande tante Antoinette et le fait qu'elle n'ait pas eu d'enfants, son

mari étant mort prématurément, explique que le document n'ait pas disparu à l'occasion des partages successoraux. La nièce Antoinette Arnaud (1886-1995) ayant été dans le même cas, l'héritage a pu ainsi éviter la dispersion une nouvelle fois.

Donc, en dépit de certaines obscurités, le document original (l'hypothétique daguerréotype) serait resté dans la même famille avant d'être reproduit vers 1900. Cependant, si la photo de 1900 est bien une copie de ce document primitif, il serait logique que d'autres exemplaires aient été faits et distribués aux héritiers<sup>47</sup>. La découverte d'une seconde photo renforcerait considérablement l'hypothèse qu'il s'agit bien de Champagnat. Pour l'instant, et malgré quelques investigations de M. Marius Arnaud, aucun exemplaire nouveau n'a été trouvé. A plus forte raison le daguerréotype est demeuré introuvable.

La tradition familiale concernant le fait qu'il s'agit de Champagnat est cependant relativement nette. Tout d'abord Marius Arnaud et sa fille en visite à l'Hermitage n'avaient pas de doute sur l'identité du personnage de la photo. Depuis, deux témoignages succincts sont venus renforcer cette conviction : Mme Geneviève Combes, nièce de Camille Arnaud, aujourd'hui âgée d'environ soixante-douze ans, m'écrit au début de 2005 qu'elle a

<sup>46</sup> Le daguerréotype agissant comme un miroir, il suffit de mettre une étoffe noire devant l'objectif afin d'éviter les reflets. Renseignement obligeamment communiqué par un spécialiste du musée Nicéphore Niépce de Chalon sur Saône.

<sup>47</sup> Le daguerréotype a l'inconvénient d'être non reproductible. C'est pourquoi il sera très vite supplanté par la photo papier.



« un vague souvenir », d'avoir vu à l'âge de quatre ans la photo du P. Champagnat sur son lit de mort. Lors d'un entretien téléphonique (le 21 février 2005), M. Jean Arnaud, fils de Joannès frère de Marius, m'apprend qu'il a vu la photo présumée du P. Champagnat lorsqu'il avait douze ans, c'est-à-dire vers 1930-32, au Creux, quartier de St-Chamond, chez Camille et Marguerite Arnaud. Elle était conservée avec d'autres photos de famille.

Il ajoute un détail d'une certaine importance : la prière du soir se faisait devant un portrait du P. Champagnat d'environ 30 x 25 : certainement une copie du portrait Ravery. La famille faisait donc sans problème le lien entre le personnage de la photo et le portrait. Mais elle attribuait un rôle différent à chacun : le premier était commémoratif et familial ; le second était dévotionnel et iconique. C'est pourquoi, sans doute, la famille n'éprouvait pas le besoin de communiquer cette photo considérée comme un bien privé et, somme toute, laïque.

La tradition de la famille Arnaud est donc assez claire : la photo n'a pas quitté la famille de 1900 environ à 1995 et a été considérée comme celle du P. Champagnat. Pour la période 1840-1900 nous sommes réduits à des suppositions, aucun document ni tradition bien établie ne venant étayer la conviction de la famille Arnaud, même

si l'on sait que la relation entre Philippe Arnaud et M. Champagnat a été forte et expliquerait fort bien que le neveu ait tenu à garder un souvenir.

## 4. INDICES TIRÉS DU DOCUMENT

J'ai déjà mis en évidence l'importance d'un détail majeur : la cicatrice. Je me suis aussi penché sur les vêtements du défunt et sur son crucifix.

### 4.1 - L'étole et le rabat

Sur la photo l'étole n'a rien à voir avec celle du portrait Ravery. A priori, cela n'a rien d'étonnant, les peintres pouvant, lors de la réalisation du portrait en atelier, peindre des vêtements plus flatteurs que celui du personnage à reproduire. Le rabat du défunt sur la photo est également différent de celui du tableau : ce n'est qu'une pièce d'étoffe étroite occupant le haut de la soutane tandis que Ravery le peint très large et s'attachant probablement derrière le cou<sup>48</sup>. Là encore on peut dire que Ravery a peint selon un modèle conventionnel. Mais ces deux différences vestimentaires entre photo et peinture sont assez troublantes.

J'ai donc demandé une expertise sur l'étole de la photo Arnaud à M. Bernard Berthod, conservateur du musée d'art sacré de Fourvière et

<sup>48</sup> Voir les nombreux portraits d'ecclésiastiques dans OM ou dans les musées qui présentent au moins deux modèles de rabats. Voir le portrait peint du F. François (1860) dont le rabat est très large.

consulteur de la commission pontificale pour les biens culturels de l'Église. Voici ce qu'il me répond, dans une lettre du 24 mars 2004 :

*« Votre idée de datation par le vêtement liturgique est tout à fait pertinente, car il y a des thèmes décoratifs qui permettent d'établir une fourchette de dates. En ce qui concerne la photographie communiquée, l'étole, qui doit être violette ou noire, porte un galon, sans doute d'argent, avec un motif de croix fleurdelisée inscrite dans un orbe. Ce motif est d'inspiration néogothique et je ne pense pas qu'on puisse le trouver en France avant 1850-1855. En 1840, l'année de la mort de Saint Marcellin Champagnat, les motifs se rattachent encore à la tradition classique héritée du XVIII<sup>e</sup> siècle ; on trouve également des motifs Empire, mais ce n'est pas le cas ici. »...*

Pour l'étole, l'avis d'un spécialiste serait donc plutôt négatif.

Quant au rabat, formé de deux rectangles accolés d'étoffe noire bordée de blanc, il est souvent assez large et attaché au « poignet » du col, c'est-à-dire à sa partie intérieure<sup>49</sup>. Il apparaît vers 1760. Il sera porté par le clergé français jusque vers 1930. On ne peut donc guère utiliser cette pièce d'habit pour une datation précise. Sur la photo le rabat paraît assez étroit par rapport à celui que présente Ravery mais la position allongée du défunt, qui dégage le cou, et la vision de profil ne permettent pas de déceler de grande différence.

Un détail est cependant intéressant : le col de l'habit est beaucoup trop grand pour le cou du défunt et cette inadéquation suppose un amaigrisse-

ment important et récent. C'est bien ce qui est arrivé à M. Champagnat<sup>50</sup>.

#### 4.2 - Une « photo » qui semble influencée

Une image de Champagnat réalisée à St-Étienne par le photographe C. Chol, successeur de Raphaël Royer (AFM 194.1/151) se démarque partiellement de la tradition Ravery et se rapproche fortement de la photo Arnaud. Comme dans deux photos précédentes<sup>51</sup>, Champagnat y tient le crucifix dans la main droite et un livre dans la main gauche, mais le crucifix est davantage penché et le regard ne semble pas s'y attarder. Quant au livre, placé plus bas que le crucifix dans les autres représentations, il est ici remonté au niveau du cœur du personnage.

<sup>49</sup> Louis Trichet, *Le costume du clergé*. Paris, Cerf, 1986, p. 141, 145, 168.

<sup>50</sup> Vie, ch. 21, p. 229 : « tout l'hiver il fut très souffrant. Sa nourriture consistait uniquement dans quelques bouillons, un peu de lait ou quelques autres aliments très légers... »

<sup>51</sup> doc. 194.1/121, photographie universelle, Lyon et photographie Marmand, St Genis-Laval.



Le visage, peu marqué, me paraît assez ressemblant avec le portrait Arnaud. Ensuite, le rabat, qui dans la tradition Ravery fait un angle disgracieux, est ici normal, comme chez Scheuring. C'est dans l'habit ecclésiastique que la photo se révèle novatrice. Les deux pans de l'étole sont pour la première fois reliés par un cordon comportant un gland et terminé par des pompons. Or, sur la photo Scheuring on voit fort bien un cordon et le gland dans lequel ses deux extrémités sont passées. On ne voit pas les pompons mais il ne fait aucun doute qu'il y en avait. Par ailleurs, l'examen des bords contenant certaines reliques textiles retrouvées dans le cercueil de Champagnat m'a permis

d'y découvrir un gland et ce qui reste des pompons. D'ailleurs le compte-rendu de l'exhumation donné aux frères le 15 janvier 1890 (Circulaires, t. VIII, p. 6) précise : « A côté de ces ossements vénérés se trouvaient encore, conservés, les glands de l'étole du Bon Père, des boutons de sa soutane, le bas (chaussette) presque tout entier de la jambe droite<sup>52</sup>... »

Une chose est donc claire : la relation entre la photo Scheuring et celle de Chol est forte et leur représentation de l'étole correspond à la réalité, tandis que Ravery est inexact. De même, pour le surplis : sur la photo Scheuring comme sur l'image Chol celui-ci est très simple, dépourvu de dentelles, contrairement à l'iconographie Ravery respectée jusque là. Quant à l'étole, que Ravery présente comme bordée de motifs dorés, elle est chez Chol constituée d'une modeste bordure quoiqu'on n'y trouve pas non plus de ressemblance nette avec l'étole Scheuring.

J'ai pu dater approximativement cette photo Chol : en 1890, l'Annuaire du département de la Loire indique encore Royer comme photographe à St-Étienne. En 1895 Chol l'a remplacé, dans le même lieu : 27, rue de la République. En 1900, Chol a disparu de l'annuaire. Nous sommes donc dans une fourchette de dates 1891-1899, qu'il faudrait songer à resserrer, mais qui nous approche de la date de la photo Scheuring : autour de 1900.

<sup>52</sup> C'est un bas tricoté et non un bas de drap.

Si rien de décisif ne peut être tiré de cette comparaison, il fallait que le photographe Chol dispose d'un modèle assez sûr pour s'éloigner d'une vulgate iconographique déjà fortement établie et qu'il a certainement connue puisqu'il en respecte les grands aspects : personnage légèrement tourné vers la gauche, crucifix, habits liturgiques. Il pourrait donc avoir connu la photo Scheuring.

Autre détail bizarre : la photo ne semble pas porter l'empreinte des Frères Maristes ni même le nom de Champagnat, comme si elle était due à une initiative privée. Et puis, comment la photo Chol a-t-elle été obtenue ?

Par la pose d'un personnage ressemblant et au prix de certaines retouches ? Par combinaison de dessin et de photographie (tête dessinée et corps photographié) ?

Pour la première fois, la tradition iconographique issue de Ravery paraît se combiner à celle de la photo, en un moment qui n'est pas anodin puisque le 9 août 1896 Marcellin Champagnat est déclaré vénérable à l'occasion de l'introduction de sa cause à Rome. Il existe d'autres photos plus ou moins ressemblantes mais sans caractère officiel qui donnent à penser que l'iconographie Champagnat se diversifie.



### 4.3 - Hypothèse qu'il s'agisse d'un autre prêtre

On sait qu'Eugénie Seux-Arnaud, nièce du P. Champagnat, a eu trois fils dont deux (F. Tharsice 1829-1890 et F. Théonas 1840-1902) sont devenus frères maristes. Un troisième fils, Camille Seux, est devenu prêtre. Probablement né vers 1835, il part aux USA dans le diocèse de Santa Fé en 1863. Il y meurt à plus de 80 ans vers 1910- 1915. Ce ne peut être lui sur la photo Scheuring pour plusieurs raisons : les dates ne coïncident pas ; le défunt n'est pas un vieillard ; il porte un rabat gallican ce qui serait bien étrange aux USA. Enfin la photo a été faite à Lyon.

On peut certes imaginer qu'il s'agisse d'un prêtre de la région de Saint-Chamond ou de Lyon. Il n'en manque certainement pas qui sont morts entre 1840 et 1900. Mais il serait bien extraordinaire que l'un d'entre eux ait rassemblé les caractéristiques du personnage de la photo Arnaud : ressemblance frappante avec Champagnat jusque dans le détail d'une cicatrice ; même coiffure et front déjà dégarni. Ceci dit, on ne sait jamais... et on peut même se dire que la photo d'un prêtre lyonnais mort vers 1900 a pu être prise pour une image de Champagnat à cause, justement, de sa ressemblance avec lui.

### 4.4 - Le problème du crucifix

Les textes décrivant Champagnat défunt nous disent qu' « on lui mit à

la main sa croix de profession » et le tableau de Ravery nous présente effectivement Champagnat tenant dans sa main droite une croix aux proportions étranges : un axe vertical très long par rapport à l'axe transversal. Celle de la photo Scheuring repose au contraire sur la poitrine du défunt. C'est une croix de grande dimension telle que la portaient les missionnaires, qui passaient celle-ci dans leur ceinture quand ils prêchaient.

Le volume 3 des OM nous présente (p. 114) la croix de profession en usage chez les Pères Maristes jusqu'en 1868, de 9,5 X 6,5 cm (OM 3, note 1, p. 309), aux extrémités trilobées, qui ne ressemble ni à celle peinte par Ravery ni à celle de la photo Scheuring. En revanche, un portrait du P. Chanel peint vers 1841 (OM 4, p 256, illustration 159) nous le montre avec une croix d'assez grande dimension passée dans sa ceinture. Et dans l'édition 1989 de la Vie du P. Champagnat figure (p. 335) une gravure de Pierre Chanel, probablement plus tardive que la précédente et inspirée par elle, avec un crucifix encore plus grand, toujours passé dans la ceinture, et qui ressemble beaucoup à celui qui repose sur la poitrine du défunt de la photo Scheuring.

Le portrait de P. Chanel nous incite donc à penser que l'usage de la croix de petite taille et de facture compliquée, que le P. Colin, qui ne l'apprécie pas, appelle « épiscopale », n'était pas d'usage primitif dans la Société. Aussi, la présence d'une croix de missionnaire sur la poitrine du

défunt serait plutôt un argument en faveur de l'authenticité, Champagnat et les autres Maristes gardant les crucifix utilisés en tant que missionnaires diocésains avant la constitution de la société. D'ailleurs la croix des Rédemptoristes, de 30 cm de haut et de 14 d'envergure, aux extrémités en métal, est presque identique<sup>53</sup>. Enfin le P. Verguet qui fut mariste aux Iles Salomon durant trois ans de 1841 à 1844, pose vers 1860 avec la même croix passée dans sa ceinture<sup>54</sup>.

Il semble d'ailleurs qu'il faille dire de la croix peinte par Ravery ce qu'on a dit des habits ecclésiastiques de Champagnat : il n'a pas cherché une reproduction exacte mais a reconstitué le motif en atelier de telle sorte qu'il occupe dans le tableau une place convenable mais non envahissante. S'il semble avoir respecté la hauteur de l'objet, il a réduit la longueur des bras ce qui donne un crucifix quelque peu disproportionné où le Christ, surtout dans le tableau de Rome, paraît perché très haut tandis que sur le tableau de Saint-Genis-Laval le corps du Christ est mieux proportionné au bois de la croix.

Enfin, si l'on admet que Champagnat a été passé, après quelques heures, de son fauteuil à un lit d'apparat, il est normal que son crucifix ait été placé sur sa poitrine. Il subsiste néanmoins une étrangeté, car lors de l'exhuma-

tion des restes de Champagnat on ne mentionne pas la présence du crucifix dont la partie métallique aurait dû se conserver. L'examen des boccas conservant les restes divers trouvés dans le cercueil n'a rien révélé à ce sujet, ce qui nous pousse à penser que, pour une raison qui nous échappe, on n'a pas enterré le P. Champagnat avec sa croix de profession.

En témoigne d'ailleurs la circulaire du 15 janvier 1890 (*Circulaires VIII*, p. 10) qui, relatant l'examen des restes du fondateur déclare : « Il est là dans la position même où il avait été placé lors de l'inhumation, les bras ramenés sur la poitrine et dans l'attitude pieuse qui lui avait été donnée alors ». Aucune mention d'un crucifix ni même d'un chapelet alors que le texte insiste sur des détails triviaux : glands de l'étole, boutons de soutane et même chaussette du pied droit. En somme, comme le disent les deux textes relatant les funérailles : « Le dimanche au soir, le corps, revêtu de l'habit ecclésiastique, fut mis dans une bière de plomb »... sans autre objet, sinon la plaque précisant qu'il s'agit des restes de M. Champagnat. Mais alors, qu'est devenu ce crucifix qui permettrait peut-être d'avancer dans le problème qui nous occupe ? De même, que sont devenus d'autres objets, tels que le fauteuil où le P. Champagnat a été exposé ?

<sup>53</sup> Croix aimablement prêtée par le P. André Barjon du Foyer des Missions de Champagne-au-Mont d'Or.

<sup>54</sup> Il n'est pas resté mariste. Voir Catalogue de l'exposition Mer de Corail, terres de mission. Les Maristes en Océanie. 1836-1936. Service historique de la Défense, Toulon. Musée Balaguier, La Seyne sur Mer, 3 avril-31 mars 2006, p. 22. Aimablement communiqué par Lionel Roos-Jourdan.

## 4.5 - Le document Bérillus

Un Cahier rédigé vers 1898, au moment du décret de vénérabilité du P.

Champagnat, attribué au F. Bérillus, assistant, et retraçant la vie du P. Champagnat, donne cependant sur les reliques du P. Champagnat quelques précisions intéressantes :

*« Au lendemain de la mort du Vénérable Serviteur de Dieu, chacun aurait voulu posséder quelque objet lui ayant appartenu, mais le F. François ne céda pas à ces pieux désirs pour ne pas laisser disperser et se perdre ce que l'on regardait déjà comme des reliques. Il recueillit en un même lieu tout ce qu'avait laissé le Vénérable. Ses reliques sont toujours ardemment recherchées et conservées. La plus grande joie que nous puissions causer à nos Frères, c'est de leur envoyer un souvenir du Vénérable Père : fragment du bois de son prie-dieu, morceau de son vieux manteau, etc. etc. Et non seulement les Frères de l'Institut recherchent ces objets, mais encore des personnes du monde : on demande de partout des médailles, des chapelets ou d'autres objets ayant touché sa tombe. On dit que la plupart des familles de Marthes ou de Lavalla ont son portrait appendu aux murs de leur chambre commune ; dans plusieurs familles on l'invoque tous les jours.*

*M. Élisée Neyrand, maire de Chevière, certifie « que le Christ devant lequel le Vénérable pria dans sa cellule, est considéré et conservé dans sa famille comme la relique d'un saint ». Il certifie encore « que le médecin qui lui a donné ses soins pendant sa vie et surtout pendant sa dernière maladie et qui le connaissait beaucoup avait pour M. l'abbé Champagnat une telle vénération et un si grand respect pour sa sainteté qu'il conservait son chapelet avec bonheur, car il le regardait comme une relique sainte. Cependant ce médecin, quoique mort il y a quelques années très chrétiennement, n'avait pas alors une vie très régulière sous le rapport religieux et ne remplissait pas les devoirs qui nous sont imposés par la Ste Église. »*

Ce témoignage nous indiquerait donc pourquoi des pièces maîtresses parmi les objets ayant appartenu au P. Champagnat ont disparu.

De même les photos de Champagnat, y compris peut-être la photo Arnaud, ont pu constituer des substituts de reliques : des personnes attachées à la mémoire du P. Champagnat ayant pu passer des commandes pour leur compte, et donc créer une tradition iconographique autonome de celle de l'Institut. Il ne faudrait pas non

plus négliger les initiatives prises par certains frères, directeurs ou autres, soucieux de disposer de portraits du fondateur plus parlants que ceux de Ravery, à bon marché et pouvant exister en de multiples exemplaires.

## 4.6 - La chevelure du défunt

Encore un argument, mineur mais non sans intérêt : le défunt de la photo Arnaud porte des cheveux longs comme le veut la mode ecclésias-



tique du premier XIX<sup>e</sup> siècle. Il suffit pour s'en convaincre de regarder les multiples portraits contenus dans les *Origines Maristes* qui ne montrent qu'une exception : Louis Querbes (1793-1859). Le curé d'Ars, mort vers 1860, a toujours les cheveux longs. Vers 1900 les ecclésiastiques, et les hommes en général, ont les cheveux courts.

#### **4.7 - Traces hypothétiques d'un daguerréotype sur la photo**

J'ai déjà dit plus haut que l'indice le plus fort d'usage d'un daguerréotype était la cicatrice relevée sur l'œil gauche du défunt qui trahirait l'image inversée donnée par ce genre d'appareil. Mais on peut affiner nos observations.

Les formats des daguerréotypes étaient divers et il existait notamment le format demi-plaque de 16 X 12,2 cm. C'est-à-dire légèrement supérieur à celui de la photo Arnaud (14 X 10). Comme les bords des daguerréotypes s'oxydaient souvent, il fallait opérer un recadrage quand on voulait les reproduire.

La photo Arnaud porte peut-être les traces d'un tel recadrage car, sur le bord droit, l'oreiller du défunt est coupé, et sur le bord gauche les mains qui tenaient le crucifix ne sont pas non plus visibles. Le bas de la photo coupe également le bras du défunt. Un bon photographe aurait peut-être coupé l'oreiller mais n'au-

rait pas manqué de prendre les mains du défunt et de mieux montrer son bras. C'était d'autant plus facile pour le bras que l'espace au-dessus du défunt était largement suffisant et qu'il n'y avait que des avantages à éviter une grande tache sombre. Le photographe aurait donc tiré le meilleur parti possible d'un document détérioré sur les bords et qui, à l'origine, donnait une vue plus complète du personnage.

Cette hypothèse me paraît corroborée par le fait que la photo a gardé des taches noires dans la partie sombre au-dessus du défunt et qui pourraient bien être des marques d'oxydation. Une tache claire sur l'extrémité de l'étole ainsi que quelques points blancs deci-delà posent également un problème.

On se défend donc mal du sentiment que cette photo n'est pas originale mais a copié un document antérieur quelque peu détérioré.

### **5. QUI AURAIT TIRÉ OU FAIT TIRER LE DAGUERRÉOTYPE ?**

L'hypothèse d'un daguerréotype conservé par la famille Arnaud de 1840 à 1990 environ, ne nous semble pas la plus probable.

#### **5.1 - Hypothèse Ravery**

Nous pencherions plutôt pour un document conservé dans la famille Ravery.



Mais avant de développer cette thèse il convient d'exposer quelques renseignements sur un personnage très mal connu.

L'état civil de St-Chamond le déclare né le 6 août 1800 dans cette ville<sup>55</sup>. Son acte de mariage<sup>56</sup> avec Jeanne Garon le 9 janvier 1824, le nomme Joseph Ravery, peintre, fils majeur et légitime de Pierre Ravery, de même profession. Il décède le 26 juillet 1868. « Propriétaire rentier », « ex-peintre », il laisse à sa veuve et à sa fille un joli capital de 8 385 F.

Louise-Fleurie Ravery, fille unique, a épousé François-Marie Butavant qui décède le 8 mars 1900. Elle-même meurt sans enfants, âgée de 72 ans, le 12 mai 1900<sup>57</sup>. Elle a choisi pour légataire universelle Augustine Francine Didier, célibataire, sans profession, domiciliée à Saint-Chamond. Elle laisse un capital de 16 160 F.

Ravery est complètement inconnu du musée d'art de St-Étienne. Il ne figure pas non plus dans le *Dictionnaire des artistes et ouvriers d'art du Lyonnais*<sup>58</sup>. Sa profession de peintre ne fait pourtant aucun doute. Stéphane Bertholon<sup>59</sup> le situe comme peintre, et ami du moulinier Terrasson « grand prestidigitateur et grand orateur de clubs en 1848 ». Dans *Notre vieux*

*Saint Chamond*<sup>60</sup> François Gonon précise que Ravery a fait la décoration intérieure de la chapelle des pénitents et « a laissé quelques tableaux qui ne sont pas sans mérite » dont celui du P. Champagnat. Ajoutons qu'il a fait toute la décoration de la chapelle de l'Hermitage en 1836. Sa description détaillée par le F. François, reprise par le F. Avit dans les *Annales de l'Institut* à l'année 1836, suggère chez Ravery des talents de fresquiste et de décorateur. Il est un artisan aux talents multiples autant qu'un artiste.

L'invention du daguerréotype ayant intéressé en priorité les artistes, Ravery pourrait avoir servi d'intermédiaire pour qu'un daguerréotypiste lui procure un portrait fort utile pour achever le portrait commandé. Celui-ci aurait été fait, non pas en même temps que l'esquisse du tableau, mais dans la journée du 6 ou du 7 juin : le temps de faire venir l'éventuel daguerréotypiste. A ce moment Champagnat n'est plus dans un fauteuil mais sur un lit.

A ce sujet, la prise de vue de profil est un bon argument en faveur d'une prise de vue ancienne, car en 1900 les appareils photo sont suffisamment légers, peu exigeants en temps de pause et en luminosité pour permettre des angles

<sup>55</sup> Renseignement fourni par les Archives de la ville de St. Chamond.

<sup>56</sup> A. D. de la Loire, Archives notariales. Maître Malassaguy de Rive-de-Gier 5E-VT1067DEM-8366.

<sup>57</sup> A.D. de la Loire, Registres de l'enregistrement, 3 Q 6759 et 6899.

<sup>58</sup> Marius Audin et Eugène Vial, Paris, Bibliothèque d'art et d'archéologie, 1919, t. 2.

<sup>59</sup> Histoires de St Chamond, 1927, p. 268.

<sup>60</sup> 1944, p. 41.

de prise de vue de face, même chez des personnages couchés. Déjà, dans les années 1850 les portraits post-mortem présentent les défunts de face ou au moins de telle sorte que les deux côtés de leur visage soient visibles. L'angle de prise de vue suggère donc un matériel peu commode.

On peut supposer que Ravery a pu s'aider du daguerréotype lors de la réalisation du portrait en atelier et le conserver. Sa fille unique a dû en hériter et en 1900, à sa mort, elle laisse ce portrait à sa légataire universelle : Augustine Didier. Retrouvant le daguerréotype et consciente de sa valeur commémorative en un moment où le P. Champagnat apparaît potentiellement comme un saint, Augustine Didier aurait permis à la famille Arnaud de prendre copie d'un portrait probablement abîmé.

Nous pouvons nous demander si ce n'est pas au même moment que cette demoiselle Augustine Didier donne aux frères de l'Hermitage le portrait qui y est aujourd'hui conservé. Certes, une tradition portée aujourd'hui par le F. Jean Roche affirme que ce portrait a été donné au F. François en 1860, mais sans aucune preuve. Un tel don serait plus probable en 1868, au décès de Ravery, ou en 1900, au décès de sa fille unique.

Mais il s'agit là d'une cascade d'hypothèses et d'ailleurs, au cours de l'année 2006 la piste du testament de Mme Butavant fille de Joseph Ravery semble s'être définitivement évanouie car ce document, enregistré le

4 mai 1900 chez maître Cartier, notaire à St-Chamond, et retrouvé par M. Marius Arnaud, ne donne aucun inventaire des biens légués.

## 5.2 - Hypothèse Evrard

J'ai consulté le *Répertoire des photographes de France au XIX<sup>e</sup> siècle*, publié en 1993 et qui mentionne comme seul daguerréotypiste de la Loire dans les années 1840, un certain Evrard. L'auteur, M. Voignier, que j'ai consulté, a trouvé son nom dans un ouvrage de J. Thierry, un Lyonnais : *Franches explications sur l'emploi de sa liqueur invariable... Précédées d'une Histoire abrégée de la photographie*, publié à Paris et à Lyon en 1847. Celui-ci y loue Evrard « pour la perfection de ses épreuves ».

Il s'agit probablement de Charles Albin Romain Evrard qui épouse, le 26 juillet 1841, Marie Anne Virginie Girodet. Né à Cambrai (Nord) le 21 août 1806 ou 1809, il est sorti de l'école des mines de St-Étienne en 1830. En 1841 il est ingénieur des mines, c'est-à-dire un personnage assez fortuné et d'un bon niveau scientifique, comme la plupart des premiers daguerréotypistes. En outre, il est du même milieu que les notables industriels en rapports étroits avec Champagnat tels que M. Génissieux, Thiollière, Neyrand.

De longues recherches aux Archives Départementales de la Loire m'ont permis de situer ce personnage. Directeur de la mine des trois bassins (Unieux, Fraisse et Firminy), Evrard semble entraîné dans sa faillite en

1865. Il meurt en 1872, indigent et endetté. Son épouse, Anne-Marie Girodet, meurt à St-Étienne le 13 février 1892. Son décès n'est peut-être pas sans rapport avec la publication de la photo Chol, le patrimoine Evrard ayant pu être dispersé à ce moment-là. Jules Evrard, fils de Charles Evrard et A.M. Girodet, s'inscrit comme avocat au barreau de St-Étienne en 1869. Au début du XX<sup>e</sup> siècle il sera considéré comme un notable de la ville et il est probable que la situation économique de la famille s'est améliorée après 1870.

Au total, donc, la piste Evrard est décevante, même si l'on est certain qu'un Evrard a pratiqué le daguerréotype dans les années 1840-50.

## CONCLUSION – BILAN

A l'issue de cette étude la question demeure donc ouverte. D'une part, nous disposons de forts indices pour penser que le personnage de la photo pourrait être le P. Champagnat :

- Ressemblance frappante<sup>61</sup>.
- Cicatrice au-dessus de l'œil droit documentée par le passeport et représentée à gauche sur la photo, ce qui donne à penser qu'il s'agit d'une image inversée, comme celles qu'on obtenait avec un daguerréotype.
- Conviction de la famille Arnaud.

Les objections ne sont pas moins importantes :

- Aucune source écrite ou iconographique pour étayer ce document de manière décisive.
- Une tradition Arnaud ne remontant pas en-deçà des années 1900 et documentée par une seule photo.
- Difficulté de croire qu'un daguerréotype ait pu être tiré moins d'un an après la diffusion de cette technique. Et par qui ?
- Indices secondaires (vêtement, crucifix...) contradictoires.

Reste une question aussi difficile que celle que nous avons abordée, et qui pourrait clore le débat : si ce portrait n'est pas celui de Champagnat, de qui s'agit-il ?

A l'heure actuelle ce portrait ne peut donc représenter une voie iconographique complémentaire de celle de Ravery. En revanche, son étude a permis de mieux cerner le contexte dans lequel a été réalisé le portrait Ravery et de pointer bien des obscurités sur sa réalisation et sa diffusion.

Enfin, ce dossier dépasse largement la question de l'authenticité ou non de la photo Arnaud car il pose le problème d'une iconographie du P. Champagnat issue des initiatives locales de membres de la congrégation ou même de personnes ou de groupes peu soucieux de se référer à

<sup>61</sup> M. Arnaud m'a raconté que lorsqu'il est allé faire la photocopie du document à Saint-Chamond, la dame qui a effectué l'opération a immédiatement pensé qu'il s'agissait du P. Champagnat. Moi-même, ayant présenté une copie du document à un habitant de Saint-Genest-Malifaux, celui-ci m'a clairement laissé entendre qu'il ne voyait pas pourquoi je me donnais tant de mal à prouver ce qui était évident au premier coup d'œil.

une image officielle, le P. Champagnat étant leur saint autant que celui des Frères Maristes. Il se peut donc que la ressemblance frappante entre le prêtre de la photo Arnaud et Champagnat ait suscité chez certains la conviction qu'il s'agissait de l'homme qu'ils vénéraient sans qu'ils aient eu le souci de vérifier l'authenticité du document.

Bien des investigations demeurent donc nécessaires et, pour avancer dans l'étude de la photo Arnaud, la commission du patrimoine a songé à explorer une voie originale dont le F. Ivo Strobino va donner les résultats dans un des articles suivants.

# PHOTO ARNAUD, PORTRAIT RAVERY ET CRÂNE DE CHAMPAGNAT

## Résultats d'une analyse scientifique



**Ivo Antônio  
Strobino, fms**

*Province mariste  
Brasil Centro-Sul*

L'apparition en 2004 de la *photo Arnaud* provoqua un vif intérêt chez certains frères plus directement liés à la recherche sur le Fondateur, car il s'agissait d'une photo que possédait la famille de M. Marius Arnaud, descendant direct de Philippe Arnaud, neveu de Marcellin Champagnat, et parce qu'elle représentait un prêtre dans son lit de mort, d'une impressionnante ressemblance physiologique avec le Père Champagnat. Le frère André Lanfrey, coordinateur de la Commission du Patrimoine Spirituel Mariste, s'est particulièrement intéressé à cette découverte et a mené des recherches spécifiques sur certains éléments particuliers fournis par la photo : date, atelier photographique qui l'a produite, procédure utilisée pour l'enregistrement de l'image, type d'habits sacerdotaux représentés sur l'image, signes particuliers, etc. Il a aussi tenté d'établir l'arbre généalogique de la famille Arnaud, essayant de comprendre

quand et comment la photo a été réalisée et quels chemins elle a suivis jusqu'à ce qu'elle arrive dans les mains de Marius Arnaud qui, très aimablement, l'a présentée aux Supérieurs de l'Hermitage en janvier 2004. Les travaux du frère André Lanfrey constituent le texte d'un autre article de ce même numéro des Cahiers Maristes.

Lors de la rencontre annuelle de la Commission Internationale du Patrioine Spirituel Mariste à Rome, en juin 2005, la photo Arnaud a été l'un des thèmes qui a guidé les travaux. A cette occasion il a été décidé d'entreprendre une étude scientifique approfondie, faisant une comparaison entre la **photographie** et la réplique du **crâne** de Champagnat. J'ai été chargé de cette tâche, au nom des frères brésiliens, étant donné un travail scientifique dans ce domaine, réalisé antérieurement au Brésil, comme expliqué à la suite, dans la première partie de cet article.

## PREMIÈRE PARTIE

# Reconstitution craniométrique et faciale de la tête de Champagnat

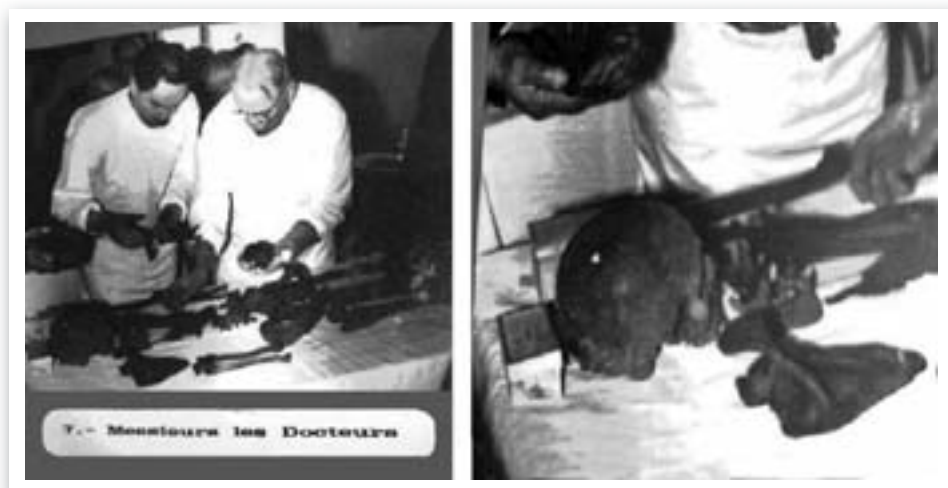
### 1. RÉPLIQUE DU CRÂNE DE MARCELLIN CHAMPAGNAT

Comme chacun sait, en 1955, lors de l'exhumation des restes de Marcellin Champagnat en vue de sa béatification, plusieurs de ses os ont été retrouvés entiers : fémur, tibia, phalanges et aussi le **crâne**. Celui-ci présentait ses dimensions globales intactes, conformément aux photos tirées à cette occasion. Après les avoir nettoyés, authentifiés et dûment traités, ces os ont été préparés pour être de nouveau conservés comme des reliques sacrées. En attendant l'arrivée de la nouvelle et précieuse urne des reliques – qui se trouve actuelle-

ment sur l'autel propre de la Chapelle de l'Hermitage – une heureuse idée a surgi : faire un moule du crâne. C'est alors que, à partir du moule, quelques copies du crâne de Marcellin Champagnat ont pu être réalisées.

### 2. RECONSTITUTION CRANIOMÉTRIQUE

En 1997 les Frères Provinciaux du Brésil ont approuvé un projet présenté par le SIMAR, Secrétariat Interprovincial mariste, qui suggérait d'entreprendre un travail scientifique de *reconstitution des mesures crâniennes* du visage de Marcellin Champagnat. Une réplique du crâne



En 1955, exhumation des restes de Champagnat : on voit le crâne, toujours intact.

avait déjà été apportée au Brésil, à partir de laquelle il serait possible de mener à bien le projet.

Le frère Roque Brugnara, secrétaire exécutif du SIMAR, et le frère Claudio Girardi, ancien Conseiller général, ont été à la tête du projet. Les travaux scientifiques ont été confiés à l'équipe du Dr Badan Palhares qui, à l'époque, était une autorité brésilienne réputée dans le secteur de la reconstitution, dans le domaine de la criminalistique. Sur une copie du crâne de Champagnat, une fois comblés les vides des os et des cartilages manquants, on a appliqué des couches de cire plastique appropriée, d'une épaisseur rigoureusement identique à celle de l'épaisseur normale du tissu et de la peau du visage humain. On a obtenu ainsi un squelette complet de la tête d'un homme, avec les proportions fournies par la copie du crâne : il s'agit du *squelette* de ce qu'aurait été la tête de Marcellin Champagnat en 1840.

### 3. RECONSTITUTION FACIALE

Le travail suivant a consisté à définir l'apparence qui serait donnée à ce squelette de la tête, pour qu'il forme un visage humain ayant l'expression physiologique qui corresponde à la personnalité de Marcellin Champagnat. Le travail fut confié à deux artistes plastiques, Cícero Davila et Marco Antonio Cavallari, tous les deux de São Paulo. Ils eurent accès aux différentes descriptions du caractère de Marcellin Champagnat et purent voir certaines images représentant notre Fondateur, en particulier le *portrait Ravery*. La tentative des deux artistes plastiques de redonner vie au personnage dont on avait fait le portrait, consista à donner de l'expression au visage : cheveux, couleur de la peau, éclat des yeux et expression générale. Malheureusement le résultat ne plut pas à tout le monde, à cause de « l'image idéalisée » que



Phases de la reconstitution craniométrique

nous avons tous du Fondateur. Nous sommes influencés par des peintures qui, au long de l'histoire, représentent

des stéréotypes de Marcellin, selon les conceptions artistiques, esthétiques et spirituelles de leurs auteurs.



Essais de reconstitution faciale à partir des dimensions fournies par la réplique du crâne.

#### 4. A LA RECHERCHE D'UN PORTRAIT OFFICIEL

En 1998, lorsqu'au Brésil se déroulait cette phase de la reconstitution faciale, la reconnaissance d'un miracle attribué au Père Champagnat était annoncée à Rome, marquant ainsi la fin du long procès de sa canonisation. C'est alors que, même avant que le Vatican ne publie la date de l'événement attendu, dans la Maison générale se constitua un groupe de travail pour préparer tous les aspects matériels et sociaux de la canonisation : c'était le groupe pro-canonisation. L'une des préoccupations du groupe fut de définir le *portrait officiel* du nouveau saint de l'Église, portrait qui serait utilisé non seulement pour la divulgation des images, mais reproduit sur le grand tableau prévu pour la fa-

çade de Saint-Pierre, le jour de la canonisation.

Le 9 octobre 1998, le frère Benito Arbués, Supérieur général, envoya une lettre au secrétaire exécutif du SIMAR, demandant qu'on accélère le travail qui était en cours pour que le groupe pro-canonisation puisse disposer du résultat de la reconstitution faciale en question, comme élément aidant au choix du *portrait officiel*. En réponse à la demande du frère Benito, des photos du travail lui furent envoyées, au stade où celui-ci se trouvait, même s'il n'était pas tout à fait terminé. Les photos étant examinées, le groupe pro-canonisation loua le travail de reconstitution craniométrique, à cause de la contribution apportée à la récupération des proportions exactes du visage, mais il estima que la reconstitution **faciale** de Marcellin n'était



pas bonne car une expression plus dynamique et plus vivante sur le visage représenté faisait défaut. Le résultat final manquait de sympathie et d'attrait.

Ultérieurement, suite au choix de la peinture de Goyo comme portrait officiel de la canonisation, le travail que l'équipe brésilienne du SIMAR réalisait fut interrompu, sans insister

auprès des artistes plastiques pour que l'expression du visage fût corrigée afin de donner un aspect plus enthousiaste et serein, moins triste et sérieux. Les pièces principales du travail de reconstitution du crâne et du visage de Marcellin furent envoyées plus tard à Rome, dûment rangées. Elles se trouvent aux archives de la Maison générale.

## DEUXIÈME PARTIE

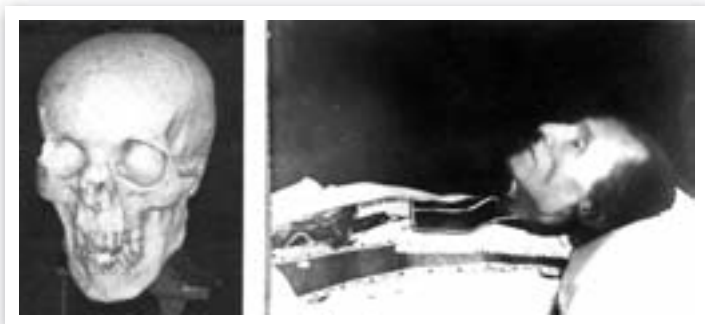
### Comparaison de la *photo Arnaud* avec la réplique du crâne

Au Brésil, après la restructuration des six Provinces existantes jusqu'en 2002, fut créé l'UMBRASIL, organisme qui coordonne les activités maristes au niveau national. C'est l'organisme qui remplace et élargit celui qui auparavant était appelé SIMAR. C'est grâce à l'UMBRASIL que prit corps le projet scientifique de l'analyse comparative de la *photo Arnaud*.

En mai 2007, à Brasília, le Fr. José Wagner Rodrigues da Cruz, secrétaire exécutif de l'UMBRASIL, et M. José Radaelli, son assesseur pour les relations interinstitutionnelles, contac-

tèrent le Dr Malthus Fonseca Galvão, médecin légiste, autorité notoire en Anthropologie Légiste, professeur de l'Université Catholique de Brasília, travaillant à l'Institut de Médecine Légale du District Fédéral et au secteur de Criminologie de la Police Technique. Ils obtinrent leur accord pour réaliser la comparaison scientifique de la *photo Arnaud* avec la réplique du crâne de Champagnat.

La conclusion de l'analyse scientifique fut rendue publique le 6 décembre 2007, par le verdict 19.898/2007 du Laboratoire d'Anthropologie Légiste



Réplique du crâne de Champagnat et « photo Arnaud »

de Brasília : le résultat était négatif, c'est-à-dire qu'il n'y avait pas de concordance entre la photo et le crâne. Des étapes de cette étude sont synthétisées dans les paragraphes suivants.

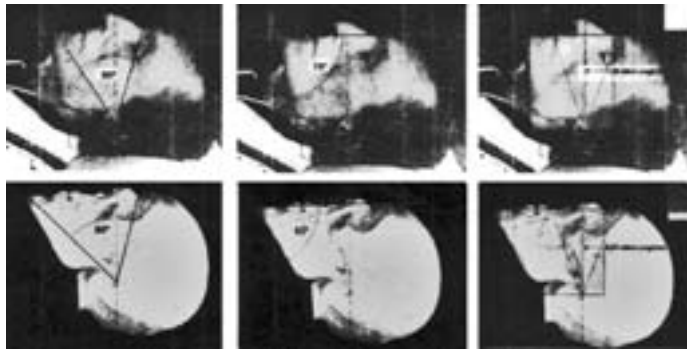
## 1. COMPARAISON ANGULAIRE

L'angle formé par certains points spécifiques du visage de la photographie ne coïncide pas avec l'angle formé par les points correspondants du crâne. Trois points craniomé-

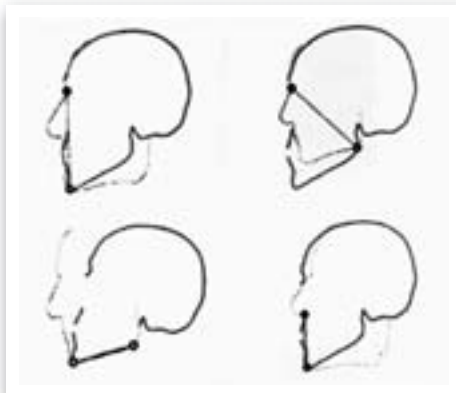
triques importants ont été pris comme base : porion, pogonion et nasion.

## 2. COMPARAISON DU CONTOUR FACIAL ET CRÂNIEN

La ligne du contour facial/mandibulaire de la photographie, redimensionnée dans des proportions correctes, ne coïncide pas avec le contour du crâne. Lorsqu'on fait coïncider certains points essentiels, on observe que les autres lignes du contour s'écartent sensiblement.



Divergences dans les mesures angulaires



Divergences dans la tentative de superposer les lignes du contour

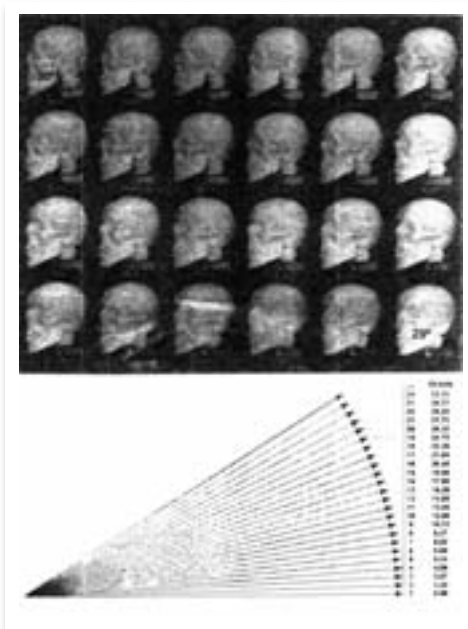
## 3. LÈVRES FERMÉES ET ARCADE DENTAIRE OUVERTE

La photographie montre un visage aux lèvres fermées. Ce qui n'empêche pas que, intérieurement, la position de la mâchoire puisse être ouverte ou fermée. Comme le crâne présente l'arcade dentaire fermée, on a fait une projection de l'ouverture mandibulaire à l'aide du computer pour vérifier

si, dans cette hypothèse, il y aurait quelque coïncidence des lignes du contour analysées. Même dans ce cas les divergences restent.

#### 4. ROTATION MILLIMÉTRIQUE DU CRÂNE

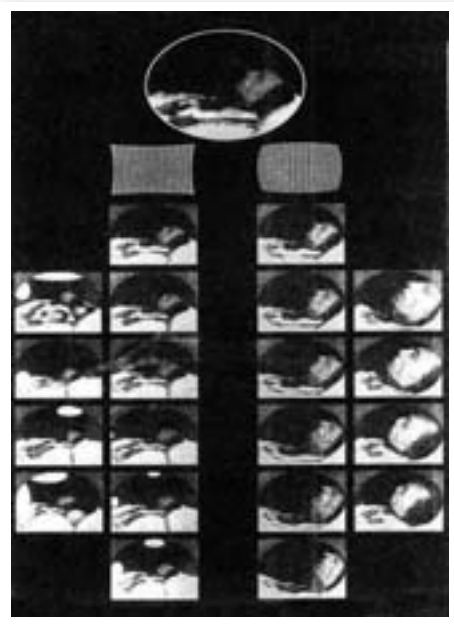
Essayant de trouver une position du crâne identique à celle du visage représenté sur la photographie, on fit subir au crâne une rotation millimétrique. Aucune des différentes positions obtenues ne témoigna d'une coïncidence significative des lignes du contour analysées.



Variations millimétriques de la position du crâne

#### 5. DISTORSION ET SPHÉRICITÉ

La *photo Arnaud* est une reproduction d'un *daguerréotype*, c'est-à-dire une image des débuts de la photographie, lorsque le résultat obtenu produisait presque toujours de petites distorsions dans les bords. Dans l'hypothèse que la *photo Arnaud* serait quelque peu déformée et que c'était à cause de cela qu'on n'avait pas trouvé de points de coïncidence significatifs avec le crâne, on procéda à des distorsions convexes et à des distorsions concaves sur la photo. Aucune des nouvelles positions obtenues ne donna de résultats satisfaisants.



Distorsions de sphéricité sur la photo

## 6. CONCLUSION DE L'ANALYSE

L'étude fournit aussi d'autres points d'analyse qui ne sont pas décrits dans cette étude, tous montrant l'incompatibilité du profil du crâne avec celui du visage photographié. La divergence la plus accentuée est celle de la mâchoire et du menton, qui sont plus allongés sur le crâne que sur la photographie. Le verdict final, prononcé par les experts, le Dr Malthus Fonseca Galvão et son assistant, le médecin légiste Dr Elvis Adriano da Silva Oliveira, affirmait ce qui suit :

1. *la photographie étudiée est incompatible avec la réplique du crâne étudié ;*
2. *la personne dont il a été fait la réplique crânienne n'est pas la même que celle qui est représentée sur la photographie.*

## 7. CONTRE-EXPERTISE

La conclusion précédente n'affirme rien concernant le Fondateur ; elle dit seulement que la personne photographiée n'est pas la même que celle du crâne. La question restait donc ouverte à cause de l'intérêt à identifier la personne de la photo : un prêtre aux cheveux et aux habits semblables à ceux de Marcellin Champagnat, avec une petite cicatrice au-dessus de l'œil droit, détail impressionnant puisque le Passeport de Marcellin, de 1836, décrit aussi l'existence d'une « petite cicatrice au-dessus de l'œil droit ».

Lorsque j'ai présenté le résultat de

l'analyse scientifique aux membres de la Commission Internationale du Patrimoine, lors de la réunion annuelle à Rome, en juin 2008, une question évidente a surgi : **le crâne utilisé pour établir la comparaison avec la photo est-ce une véritable réplique du crâne de Champagnat ?**

Même en disposant des documents qui retracent l'itinéraire suivi pour l'obtention et le transport au Brésil de cette réplique, la question était logique ; il se pouvait en effet que, suite à quelque circonstance non prise en compte, la réplique du crâne utilisée fût fautive, ce qui rendrait invalide toute l'étude menée à bien. C'est alors que surgit l'idée de demander à l'équipe du Dr Malthus, au Brésil, d'entreprendre un travail de contre-expertise, confrontant cette fois le **crâne** avec la **peinture de Ravery**.

Nous savons que la peinture réalisée par Ravery est la représentation la plus exacte que nous ayons du Fondateur, même si le portrait a été fait après sa mort. Pour la réalisation de la contre-expertise, le raisonnement aboutirait donc à l'une des deux possibilités :

1. Si le crâne présentait des lignes et des points de concordance avec la peinture, ce serait la preuve qu'il s'agit d'une vraie réplique du crâne de Champagnat.
2. Si la comparaison du crâne avec la peinture donnait un résultat négatif, c'est-à-dire qu'il présentait des différences notoires, il nous faudrait admettre que le crâne n'est pas de Champagnat, ou que la peinture réalisée par Ravery a été mal faite du point de vue esthétique, et qu'elle ne reproduisait pas de ma-

nière exacte les proportions craniométriques du visage du défunt.

La réalisation de la contre-expertise a été ordonnée au début de l'année 2009. Le résultat de l'analyse a été rendu public le 16 juin 2009 et il figure

sur l'Arrêt n° 24136/09 du Laboratoire d'Anthropologie Légale de Brasília. L'Arrêt est signé par le Dr Malthus et par un autre membre de son équipe, le médecin légiste Dr Cristofer Diego Beraldi Martins. Nous présentons ci-après quelques points de ce travail.

## TROISIÈME PARTIE

# Concordances entre le crâne et la peinture Ravery



Le portrait Ravery et la réplique du crâne

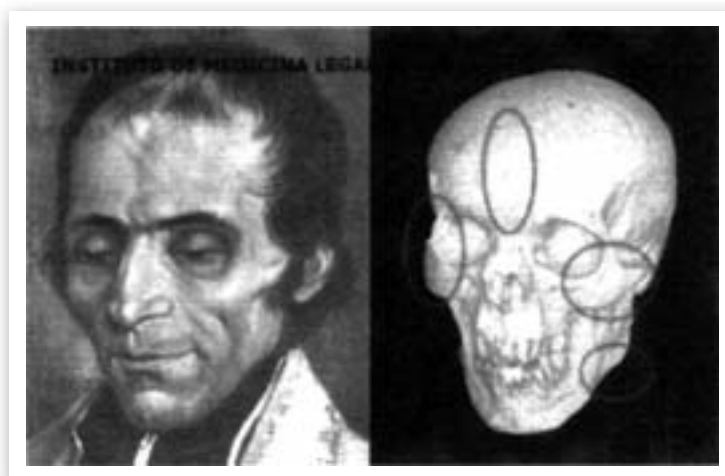
Le travail scientifique confié fut l'analyse comparative de la réplique du crâne avec le portrait de Marcellin, peinture à l'huile exécutée par Ravery le jour de la mort du Fondateur. S'agissant d'une peinture, le portrait de Ravery est une conception artistique. Nous savons que dans la production artistique, l'original ne présente pas toujours des proportions et des caractéristiques exactes, l'artiste étant toujours libre de faire res-

sortir les éléments avec lesquels il s'identifie le plus. Compte tenu du fait que l'objet de l'analyse est une *peinture* et non une *photographie*, l'analyse du portrait Ravery fut envisagée plus sur le côté *cranioscopique* que sur le côté *craniométrique*, c'est-à-dire que les recherches furent faites sur les caractéristiques physiologiques saillantes, sans les soumettre à des mesures linéaires ou angulaires rigoureuses.

## 1. HUIT RESSEMBLANCES MARQUANTES

Le crâne fut photographié à partir de l'angle le plus rapproché possible de celui du portrait Ravery. La photo du crâne et le portrait Ravery, lorsqu'ils sont placés côte à côte, présentent des ressemblances dans huit points caractéristiques importants :

1. dans le creux frontal médian,
2. dans la forme générale du crâne,
3. dans la forme du menton,
4. dans la proportion entre les tiers frontaux,
5. dans l'hypoplasie des sinus et le relèvement zygomatique,
6. dans le contour de la base mandibulaire et de son angle,
7. dans l'aspect des arcades surorbitaires et de la glabelle,
8. Dans la proportion craniofaciale.



Indication des points de concordance visible

## 2. PROBABILITÉS

On peut avancer l'hypothèse que, à l'époque du Fondateur, dans la région où il vécut, d'autres personnes pouvaient avoir aussi quelques-unes de ses caractéristiques faciales marquées et qu'en l'occurrence, le crâne pourrait ne pas être celui de Marcellin mais celui d'une autre personne. Quelle est la probabilité pour que cela arrive ? Appliquant le calcul des probabilités (qui n'est pas in-

corporé dans cet article), la possibilité de tomber sur une autre personne ayant les huit mêmes caractéristiques faciales indiquées, est à peine de 1,05%.

Une telle probabilité étant admise, le verdict du Dr Malthus et de son équipe conclut en ces termes : **par approximation, il existe une probabilité de 98,95% pour que la réplique du crâne analysé soit de la même personne qui est représentée sur le portrait de Ravery.**

Ce résultat nous offre la certitude que la réplique du crâne n'est ni fausse ni abusive, validant par là les analyses faites à partir de celle-ci.

## CONCLUSION

La description des travaux d'analyse technique et scientifique du Laboratoire d'Anthropologie Légiste de Brasília, relatifs à la comparaison du crâne de Champagnat avec la *photo Arnaud* – description qui s'insère dans le sujet général de *l'iconographie* du Fondateur – doit être considérée comme un chapitre de l'histoire marquée dans la recherche de nouveaux éléments révélateurs de la personnalité humaine de Saint Marcellin.

Étant donné le manque de photos authentiques du Fondateur, de nombreuses images de lui furent diffusées au long des presque deux cents ans d'existence de la Congrégation, tant celles qui dérivent du portrait Ravery que celles qui sont issues de l'imagination des artistes. Ces dernières, vu qu'elles partent de la subjectivité de l'auteur, sont sans doute moins authentiques et davantage sujettes à discussion.

L'apparition de la *photo Arnaud* a suscité intérêt et curiosité car, si elle se révélait authentique, elle serait le registre objectif du visage du Fondateur. Mais en attendant, à moins que de nouveaux éléments ne surgissent, le verdict technique écarte *l'image daguerréotypée*, objet de notre étude. *La photo Arnaud n'est pas la photographie de Marcellin Champagnat sur son lit de mort.*

Ce résultat négatif ne doit pas être considéré comme décevant. De la même manière que de Jésus et de Notre-Dame nous n'avons que l'image idéalisée dans nos cœurs, peinte aux couleurs de notre dévotion et marquée des nuances que nous saisissons dans les Évangiles, il en est de même avec l'image de notre Fondateur. Nous sommes mis au défi de le représenter subjectivement, en mettant l'accent sur les aspects marquants de sa personnalité humaine et spirituelle. C'est dans la contemplation amoureuse que son image se formera en nous. Ainsi, fidèles à cette logique, nous pouvons conclure par ce verset de l'Évangile : *Seigneur, montre-nous le Père et cela nous suffit* (Jn 14, 8)





# APERÇUS SUR L'ŒUVRE DE JOSEPH RAVERY



**André Lanfrey**  
fms

**P**our la plupart des Frères Maristes Joseph Ravery (ou Ravéry) est l'homme d'une seule œuvre : le portrait de Marcellin Champagnat, dont l'original a été commencé le 6 juin 1840, date de décès du Fondateur, et achevé au début de 1841. En fait, il avait déjà travaillé longuement pour l'institut en 1836 et nous allons voir que des traces non négligeables de son œuvre subsistent encore aujourd'hui.

## 1. JOSEPH RAVERY ET LE PROGRAMME ICONOGRAPHIQUE DU P. CHAMPAGNAT

Né le 6 octobre 1800, décédé le 26 juillet 1868, Joseph Ravery a travaillé assez tôt pour M. Champagnat. Les Annales de l'Hermitage<sup>62</sup> mentionnent « un tableau du Christ peint sur toile qui est au réfectoire, et qui a 1 m

35 de haut sur 1 m 07 de large (qui a été fait par M. Ravery, peintre de St-Chamond, à qui le P. Champagnat l'avait commandé pour le réfectoire des Frères à Lavalla, et il est toujours resté depuis dans le réfectoire à N.D. de l'Hermitage<sup>63</sup>». Ravery a certainement une grande expérience et une solide réputation lorsqu'en 1836 il décore la nouvelle chapelle de l'Hermitage. C'est l'occasion pour le P. Champagnat de faire passer dans la décoration son message spirituel. En même temps, celle-ci témoigne de la réussite matérielle et symbolique de son œuvre puisqu'il peut, certainement avec l'aide de bienfaiteurs, y consacrer des sommes non négligeables.

Dans les Annales de l'Hermitage<sup>64</sup> le F. François nous décrit ce monument dont il ne reste aujourd'hui aucune représentation :

<sup>62</sup> A.F.M. 213/16 p. 21.

<sup>63</sup> Il semble avoir aujourd'hui disparu.

<sup>64</sup> A.F.M. 213/16. Les Annales du F. Avit (Annales de l'institut t. 1 p. 175 § 149-152 reprennent largement cette description mais ne mentionnent pas les invocations mariales du sanctuaire.

« M. Ravery peintre de St-Chamond et ami de la maison a fait les peintures dont elle est ornée. Douze colonnes corinthiennes à fresque, avec corniche à saillie au-dessus, embellissent le sanctuaire (c'est-à-dire le chœur). Entre chaque colonne se trouvent peints à fresque des médaillons avec quelques invocations des litanies de la Sainte Vierge, représentées sous des formes symboliques. Du côté de l'évangile (à la droite des assistants) 1° Foederis Arca : l'arche d'alliance ; 2° Rosa mystica : une belle rose ; 3° Regina martyrum : une couronne royale posée entre deux palmes enlacées dans une couronne de roses ; 4° Turris Davidica : une tour ; 5° Auxilium christianorum : une croix et une épée liées ensemble. Du côté de l'Épître : 1° Janua cœli : une porte ouverte ; 2° Stella matutina : une étoile ; Regina virginum : deux lis enlacés dans une couronne de roses surmontée d'une colombe ; 4° Sedes Sapientiæ : un beau siège surmonté d'une colombe ; 5° Consolatrix afflictorum : une vigne chargée de fruits grimant sur une croix.

Au milieu du sanctuaire, derrière l'autel, est un grand tableau représentant l'Assomption de la Sainte Vierge peint sur toile par M. Ravery. Au-dessus du tableau est un crucifix à fresque avec deux anges adoreurs. Au même niveau, du côté de l'épître, se trouve la statue de la Sainte Vierge, la même qui était dans l'ancienne chapelle, et au côté de l'évangile, celle de St Joseph en bois doré acheté aussi par le P. Champagnat. En bas, de chaque côté du tableau, sont encore, du côté de l'épître, la statue de Saint Louis de Gonzague et du côté de l'évangile, celle de Saint François-Xavier.

La partie qui compose la nef, de même que celle qui est pour les étrangers, est décorée de 15 colonnes ioniques au-dessus desquelles une corniche du même ordre. Entre chaque colonne est un tableau du chemin de la croix.<sup>65</sup> De chaque côté et au fond de la chapelle, au-dessus de la corniche, règne une guirlande de roses cintrée et peinte à fresque.

La nef est éclairée de chaque côté par deux fenêtres cintrées et le sanctuaire ne l'est que par une seule d'un côté, de l'autre c'est une fenêtre en peinture<sup>66</sup>. Le plafond de la chapelle est en plâtre et en forme de voûte soutenue par de grands cintres de bois. Au-dessus de l'autel, le Saint-Esprit y est peint à fresque sur un fond bleu, entouré d'un grand cercle de gloire<sup>67</sup> ».

**Détail significatif, qui ne concerne pas Ravery mais donne à l'Hermitage un statut clairement conventuel :**

« La partie de la chapelle destinée aux étrangers est séparée (de celle où sont les Frères) par une balustrade de 2 m 60 de haut composée

<sup>65</sup> Celui-ci n'est certainement pas l'œuvre de Ravéry. Il devait être de valeur médiocre puisque le F. Avit signale au § 160 que peu après, M. Gourdias, curé de St Polycarpe, paroisse de Lyon, fait don d'un nouveau chemin de croix qu'il vient bénir lui-même.

<sup>66</sup> Certainement en trompe l'œil.

<sup>67</sup> Le F. Avit précise qu'au milieu du sanctuaire, sont peintes de même deux rosaces, l'une à droite, l'autre à gauche. Au milieu de la nef des FF ; ainsi qu'au milieu de la partie destinée aux étrangers, se trouve aussi, peinte à fresque, une grande rosace au plafond»...

de panneaux pleins jusqu'à hauteur d'appui et garnie au-dessus de barreaux pleins et terminés en pointe ».

L'essentiel du message spirituel est donc contenu dans le chœur. Selon un axe vertical nous avons le Saint Esprit, le crucifix, l'Assomption, l'autel. Le centre de l'axe horizontal est l'Assomption entourée de part et d'autres de médaillons inspirés par les litanies de la Sainte Vierge.

Il est clair que Champagnat n'a pas pris au hasard les douze invocations parmi

les 45 que comportent les litanies. Il est d'ailleurs assez facile de voir qu'elles se répondent deux à deux et constituent une sorte de gradation mystique trouvant son expression ultime dans l'Assomption. Le tableau suivant nous permet de visualiser cette organisation. Il est plus délicat d'interpréter ce message aux riches connotations symboliques. Tout au plus peut-on remarquer que ces invocations reposent soit sur des symboles d'autorité (reine, trône, tour, arche...), de miséricorde (consolatrice, aide, porte), de beauté (rose, étoile, ).

|  | <b>ASSOMPTION</b>   |  |
|--|---|--|
| Côté Épître  |   | Côté Évangile  |
| <b>Janua Cœli</b><br>(porte ouverte)                         | Marie<br>garante de notre salut ?                                       | <b>Foederis Arca</b><br>(l'arche d'alliance)                   |
| <b>Stella Matutina</b><br>(une étoile)                       | Marie<br>guide et modèle idéal ?  | <b>Rosa Mystica</b><br>(une belle rose)                        |
| <b>Regina Virginum</b><br>(lis, couronne, colombe)           | Marie<br>participant à la Rédemption ?                                  | <b>Regina Martyrum</b><br>(couronne de roses et palmes)        |
| <b>Sedes Sapientiæ</b><br>(siège surmonté d'une colombe)     | Marie<br>participant à l'Incarnation ?                                  | <b>Turris Davidica</b><br>(une tour)                           |
| <b>Consolatrix Afflictorum</b><br>(vigne enlaçant une croix) | Marie révélant la croix comme<br>principe de fécondité et de victoire ? | <b>Auxilium Christianorum</b><br>(une croix et une épée liées) |

Ainsi, l'Assomption, point de croisement des axes vertical et horizontal, unissant symboliquement la terre et le ciel, semble exprimer une spiritualité de Champagnat qui, sans être surprenante, me paraît peu présente

dans les textes maristes. Il est étonnant par exemple que Champagnat n'ait retenu aucune invocation de Marie comme Mère alors que les litanies offrent 9 invocations commençant par « Mater ». De même il a

négligé les 7 invocations commençant par « Virgo ». Il semble nous offrir une spiritualité mariale à la fois militante et mystique.

## 2. AUTRES ŒUVRES DE RAVERY

François Gonon, *Notre vieux Saint-Chamond*, 1944 : « ... le peintre Ravery, à qui l'on doit la décoration intérieure de la chapelle des pénitents<sup>68</sup> (les quatre panneaux des murs, sont de lui sans doute). Il a laissé quelques tableaux qui ne sont pas sans mérite ».

Ces quatre panneaux de la chapelle des pénitents ont sans doute été conservés mais nous ne savons où. En tout cas le site internet de l'Inventaire général du patrimoine (site palissy) mentionne plusieurs œuvres de Ravery dans la ville de Saint-Bonnet-le-Château, non loin de Saint-Étienne :

### 2.1 - Une adoration du Saint Sacrement par des anges<sup>69</sup>

Tableau de 88 cm de haut pour 66 de large. Il présente un ostensor dans le ciel entouré de têtes d'angelots et au-dessous un groupe de quatre anges, dont deux sont en prière. Un autre jette des fleurs et un dernier verse de l'encens dans un encensoir.

### 2.2 - La Trinité au-dessus d'un site de pèlerinage non identifié

Ce tableau est de mêmes dimensions que le précédent. Dans les airs figurent : à gauche le Christ tenant sa croix, au centre le Saint Esprit sous la forme d'une colombe et à droite le Père, représenté comme un vieillard, tenant le globe et le sceptre. Dans un nuage aux pieds du Père et du Fils, des têtes d'angelots. En bas du tableau figure un paysage présentant au premier plan une rivière, au second plan une plaine où est bâtie une église et, au troisième plan, deux montagnes en forme de cônes. Les initiales « JR 1838 » figurent sur le tableau.

### 2.3 - Une remise du scapulaire à Saint Simon Stock

en présence de Sainte Thérèse d'Avila (ou plus probablement de Saint Catherine de Sienne). Ses dimensions sont imposantes : 2,56 m de hauteur, et 2,06 m de largeur. Pendant que la Vierge remet le scapulaire, l'enfant Jésus sur les genoux de sa mère tend les bras vers la sainte. La scène se déroule dans un paysage représentant un couvent au devant duquel passe une rivière enjambée par un pont.

D'après le livre de comptes de l'hôpital de St-Bonnet-le-Château, ce ta-

<sup>68</sup> Démolie en 1965.

<sup>69</sup> Pour ces trois premiers tableaux, voir les annexes en fin d'article.

bleau a été commandé par les confréries. Il a coûté 220 F et a été réalisé par Ravery qui a d'ailleurs signé « Ravery, 1836 » sur le tableau. Le cadre a été fabriqué et peint par le même artiste en septembre de la même année.

## 2.4 - Baptême du Christ

appartenant à un retable de l'ensemble des fonts baptismaux de la collégiale de St-Bonnet-le-Château. Le cadre a été vissé sur le retable. Hauteur : 129, 5 cm ; largeur : 116, 5 cm. Il est signé « Ravery fils, 1839 ».

## 2.5 - Le retable

évoqué ci-dessus, daté de 1676, est probablement l'œuvre de Pierre Peyreyron, sculpteur à Monistrol-sur-Loire. Il est en bois. Ses dimensions sont de 2,40 m de haut et 2,44 m de large. Afin de l'installer sur les fonts baptismaux, en 1838, Ravery, qui a dirigé l'ensemble des travaux de décoration de l'église à cette époque, en a refait le soubassement et remplacé puis peint le couronnement en faux bois.

## 2.6 - Adoration des bergers

Toile de 2,12 m de haut et de 1,57 m de largeur. L'auteur, du XVII<sup>e</sup> siècle, en est inconnu mais le cadre, identique à celui de la remise du scapulaire à Saint Simon Stock, est certainement de Ravery.

## CONCLUSION

Cet inventaire montre donc que Ravery a été un actif décorateur d'églises dans les années où le P. Champagnat bâtissait son œuvre à l'Hermitage. Il semble avoir été non seulement peintre mais entrepreneur en décoration, utilisant probablement les services d'une équipe sans réaliser lui-même tous les ouvrages qu'il a signés. Les œuvres de lui que nous avons mentionnées ne révèlent sans doute qu'une petite partie de son travail. En particulier son talent de portraitiste ne nous est connu que par le portrait de Marcellin Champagnat réalisé le 6 juin 1840.

# Documents Ravery

## CONTRAT DE MARIAGE<sup>70</sup>

*« Par devant François Mallassaguy et son collègue notaires résidant à Rive de Gier (Loire).  
L'an mil huit cent vingt-quatre et le trente et un janvier.  
Comparaissent M. Joseph Ravéry, peintre, fils majeur et légitime de Pierre Ravéry de même profession et de dame Hélène Montfouilloux, demeurant avec ses père et mère à St Chamond, place Saint Pierre d'une part .*

<sup>70</sup> Archives notariées, fonds Malassaguy, notaire à Rive-de-Gier (Archives Départementales de la Loire, 5E\_VT 1067DEM\_8366)

*Et Dlle. Jeanne Garon, fille majeure & légitime de Jérôme Garon, propriétaire et de Fleurie Foiras demeurant avec ses père & mère au lieu de Treyve, commune de Longes & Treyve, d'autre part ;  
Lesquels ayant l'avis et l'agrément de leurs pères et mères qui sont ici présents, ont fait & arrêté la convention de leur futur mariage de la manière suivante :*

*Ledit S(ieu)r Joseph Ravéry et Dlle Jeanne Garon se soumettent au régime de la communauté, leurs biens propres et le mobilier, dûment constaté, qui pourrait leur échoir, en demeurent exceptés.*

*L'avoir actuel de la Dlle future épouse consiste :*

*1° en son vestiaire estimé amiablement entre les parties à la somme de cinq cents francs, et à la dissolution du mariage par le prédécès ( ? ) du futur époux elle aura la faculté de le reprendre en nature ou d'en réclamer la valeur estimative, le dit M. Joseph Ravéry en restant chargé pour la valeur indiquée, sans qu'il soit besoin d'autre acte ; à partir du jour de la célébration du mariage ;*

*2° et en l'avantage qui va lui être assuré par son dit père.*

*En faveur du présent mariage Jérôme Garon a fait donation entre vifs et irrévocable, mais à imputer sur son hoirie future, à sa dite fille d'une somme de mille francs, en argent. Sur cette somme cent francs ont été comptés au futur époux qui l'a retirée en son pouvoir, en passe quittance et s'en charge dès à présent envers sa future épouse. Le surplus de cette somme de mille francs sera payé par le donateur comme il s'y est engagé à raison de cent francs à l'expiration de chaque année à partir de ce jour.*

*En preuve de l'affection qu'ils portent à leur dit fils Joseph Ravéry et, sous son autorité, Hélène Montfouilloux, lui font donation entre vifs & irrévocable de maison & jardin dont la dernière nommée est propriétaire, la maison sise à St Chamond, place St Pierre, et confinée à l'est par la place publique, au sud par la rue St Pierre et à l'ouest et au sud par la maison des nommés Perat et Gagnol. Cette maison, qui est composée de rez-de-chaussée, cave au-dessous, premier étage et grenier au-dessus, est du revenu annuel de cent cinquante francs, et le jardin situé au lieu de la croix de Beaujeu, commune de St Chamond, est borné à l'est par la terre de M. de Montdragon, au sud par la vigne du Sr. Souchon, à l'ouest par le jardin du Sr Corrompt ( ? ) et au nord par la place de la Croix de Beaujeu et est d'un revenu annuel de cinquante francs.*

*Pour prouver son attachement à sa future épouse le futur époux lui fait, par ces présentes, donation entre vifs & aussi irrévocable, d'une maison et jardin dont il vient d'être donataire mais la dénommée ne pourra jouir de l'effet de cette disposition qu'après le décès dudit Joseph Ravéry et le décès des dits mariés Ravéry & Montfouilloux qui s'en réservent expressément la jouissance pendant leur vie.*

*Dont acte, fait & passé audit Rive de Gier étude de M. Mallassaguy et après lecture les parties moins la mère de la future épouse ont signé avec le notaire receveur la dénommée n'ayant signé elle-même pour ne le savoir comme elle a déclaré*

*Joseph Ravéry<sup>71</sup> Jeanne Garon  
Pierre Ravery, Jérôme Garon, Èlène Monfuollio (sic)  
Guauttier Mallassaguy*

<sup>71</sup> Voir plus loin, en annexe, la reproduction des signatures

## DÉCÈS DE JOSEPH RAVERY <sup>72</sup>

Lundi 27 juillet 1868

*Décès de Ravery époux de Garon, 68 ans*

*M. François Marie Butavand receveur et (?) des hospices civils de cette ville, 45 ans, rue de la Fondrière, maison Ravery n° 9 et M. Laurent Girard concierge et appariteur de la mairie, 45 ans, grande rue maison Thomas n° 77 non parent*

*Lesquels ont déclaré que Joseph Ravery natif de Saint-Chamond fils des défunts Pierre Ravery et Hélène Montfoulloux, le 6 octobre 1800, époux de Jeanne Garon, propriétaire rentier, ex-peintre, âgé de 68 ans, est décédé le dimanche 26 juillet à 4 heures du matin dans le domicile conjugal, rue de la Fondrière n° 9.*

Dans Table alphabétique des successions et absences (A.D. de la Loire 3Q 6892) :

Dans Registre de l'enregistrement (A.D. de la Loire 3Q 6720 p. 54 cote 115) :

**Nom** : Ravery Jean Joseph

**Profession** : rentier

**Lieu du décès** : St Chamond

**Age** : 68 ans

**Date** : 26 juillet 1868

Époux de Jeanne Garon

**Héritiers** : Garon Jeanne et Lucie Ravéry

**Biens déclarés** :

valeur du mobilier : 385 F

revenus des immeubles : 400 F

« Ravéry Jean Joseph décédé le 26 juillet 1868, époux de Jeanne Garon du 20 janvier 1869 »

« Ont comparu :

1° Mme. Jeanne Garon, veuve du défunt, ménagère à St Chamond...

2° M. François Marie Butavant receveur des hospices à Saint-Chamond agissant comme époux de Mme Fleurie Lucie Ravéry demeurant avec lui mais qui n'entend comparaître que pour satisfaire au payement des droits dus au trésor...

Total des acquets : 8385 F.

<sup>72</sup> État-civil de la mairie de Saint Chamond

## DÉCÈS DE JEANNE GARON SON ÉPOUSE <sup>73</sup>

**Nom :** Garon Jeanne, Sans profession

**Lieu du décès :** St Chamond

**Age :** 82 ans

**Date :** 31 octobre 1883

Veuve de Ravéry Joseph

**Héritière :** sa fille Ravéry Lucie à St Chamond

*Dans Mutations par décès (A.D. de la Loire, 3Q 6734 p. 91)*

*Succession directe de Garon Marie, veuve Ravéry décédée à st Chamond le 31 octobre 1883 à 82 ans »...*

*« laissant pour seule héritière de droit sa fille Ravéry Lucie épouse du Sr Butavant »*

*Son trousseau estimé à 77 F.*

*Immeubles*

*1/ Maison et jardin rue Ardaillon 9. Revenu de 500 F dont moitié pour la succession : 250 F.*

*2/ Maison place Saint Pierre n° 11 propre à la défunte. Revenu de 200 F.*

*Capital 9000 F.*

## SUCCESSION BUTAVANT

*Déclaration de mutation par décès (A.D. de la Loire, 3Q 6759). Déclaration du 23 octobre 1900 n° 60.*

*Succession de Madame veuve Butavant*

*La soussignée Augustine Francine Didier, célibataire majeure, sans profession, demeurant à Saint Chamond, rue de Lyon, agissant en qualité de légataire universelle déclare que Madame Ravery Lucie Fleurie, âgée de ? veuve de M. François Marie Butavant, sans profession, domiciliée à Saint-Chamond rue de Lyon est décédée à son domicile le 12 mai 1900.*

*Elle n'a laissé aucun héritier à réserver et par son testament reçu (par) M. Cartier, notaire à St Chamond le 4 mai 1900, elle a institué pour sa légataire universelle Mlle Didier, déclarante.*

*La succession comprend :*

*Mobilier suivant état, estimé 160 F.*

*Et un immeuble situé à Saint-Chamond rue de Lyon, composé de maison d'habitation et jardin, de la contenance de 1 300 mètres carrés environ, non louée.*

*Revenu : 800 F. Capital : 16 000 F*

*Total : 16 160 F*

*La déclarante affirme sincère et véritable sous les peines de droit la présente déclaration contenue en une page.*

*St Chamond le 23 octobre 1900*

*Augustine Didier.*

<sup>73</sup> Table alphabétique des successions et absences (A.D. de la Loire, 3Q 6896).



## RAVERY DANS LA LITTÉRATURE DE ST CHAMOND<sup>74</sup>

Stéphane Bertholon, *Histoires de Saint Chamond*, 1927.

*« Nous n'en finirons pas d'énumérer nos notabilités saint-chamondaises. Citons au hasard et en quelques mots :  
Le moulinier Terrasson, grand prestidigitateur et grand orateur de clubs en 1848 ; son ami Ravéry le peintre ;  
le beau Butavand, officier de la Garde Nationale... »*

### SYNTHÈSE GÉNÉALOGIQUE SUR LA FAMILLE RAVERY-BUTAVANT D'après les renseignements fournis par les archives départementales de la Loire

*Pierre Ravery, peintre, et Hélène Montfouilloux, habitant Saint-Chamond ont pour fils Jean Joseph Ravery né en 1800.*

*En 1801 naissance de Jeanne Garon, sa future épouse.*

*Jean-Joseph Ravery, peintre, épouse le 26 juillet 1824 Jeanne Garon fille de Jérôme Garon, propriétaire à Longes et Treyves, et de Fleurie Foiras.*

*En 1828 naissance de leur fille unique : Fleurie Lucie Ravery.*

*En 1836 Ravery décore la chapelle de l'Hermitage, près de Saint Chamond*

*En 1836-39 Joseph Ravery exécute d'importants travaux à Saint Bonnet-le-Château.*

*A une date non précisée, (vers 1848) Fleurie-Lucie épouse François-Marie Butavant receveur des hospices de Saint Chamond.*

*Décès de Joseph Ravery le 26 juillet 1868*

*Décès de Jeanne Garon, épouse Ravery le 31 octobre 1883*

*Décès de François Marie Butavant à Saint-Chamond le 8 mars 1900.*

*Décès de Fleurie Lucie Butavant-Ravery le 12 mai 1900 à St Chamond. Augustine Didier, qui semble avoir été sa servante, est légataire universelle.*

<sup>74</sup> Renseignements obligeamment fournis par le F. Dominique Murigneux, natif de Saint Chamond.

## Annexe

### ANNEXE 1

#### Les signatures du contrat de mariage Ravery - Garon

Extrait de l'acte de mariage de Joseph Ravery avec Jeanne Garon le 26 juillet 1824.

On notera que ni Joseph Ravery ni son père Pierre ne mettent d'accent sur leur nom alors que d'autres textes disent « Ravéry ».



### ANNEXE 2

#### Les tableaux de St Bonnet le Château

|   |  |                         |
|---|--|-------------------------|
| Département :   | 42   | Référence: IM42000490   |
| Aire d'étude :  | Saint-Bonnet-le-Château  |                         |
| Commune :   | Saint-Bonnet-le-Château  |                         |
| Édifice contenant :   | château fort couvent d'ursulines,<br>ACTUELLEMENT hôpital                                    | Référence: IA42000267   |
| Titre courant tableaux(2) :   | <b>Trinité au-dessus d'un site de pèlerinage,<br/>Adoration de l'ostensoir par des anges</b> |                         |
| Titre de l'œuvre  | Trinité au-dessus d'un site de pèlerinage ;<br>Adoration de l'ostensoir par des anges        |                         |
| Cartographie:   | Lambert3   | X = 0735470 Y = 0348620 |
| Statut juridique:   | propriété d'un établissement public  |                         |
| Dossier inventaire topographique établi en 1996, 1997 par Ducouret Bernard; Monnet Thierry © Inventaire général, 1996 |  |                         |

#### DESCRIPTION

|                                      |  |
|--------------------------------------|--|
| Catégorie technique :                | peinture   |
| Structure :                          | rectangulaire vertical   |
| Matériaux et techniques :            | toile (support) : peinture à l'huile   |
| Description :                        | cadre rapporté   |
| Représentation<br>et ornementation : | paysage (rivière, montagne, église, pèlerinage) ;<br>Trinité, dans les airs, angelot; ostensor, dans les airs, angelot, ange, prière, encensoir, fleur |

|                             |  |
|-----------------------------|--|
| Sujet du premier tableau :  | la Trinité dans le ciel au-dessus d'un site de pèlerinage non identifié;   |
| sujet du deuxième tableau : | ostensoir dans le ciel entouré de têtes d'angelots et au-dessous groupe de quatre anges dont deux sont en prière, un autre jette des fleurs et un dernier verse de l'encens dans un encensoir. |
| Dimensions :                | h = 88 la = 69, dimensions du châssis  |
| État de l'œuvre :           | Un petit trou au bas du tableau de la Trinité.   |
| Marques et inscriptions :   | signature (peinte, monogramme, sur l'œuvre) date (peinte, sur l'œuvre), signature et date sur les deux tableaux: J.R. 1838   |

## HISTORIQUE

|                    |   |
|--------------------|---|
| Auteur(s) :        | Ravery J. : ?                                     |
| lieu d'exécution : | Rhône-Alpes, 42, Saint-Chamond (?)                |
| Datation :         | 2 <sup>e</sup> quart 19 <sup>e</sup> siècle. 1838 |

Les initiales J.R. correspondent probablement à celles de Ravery, peintre à Saint-Chamond, à qui fut commandée en 1836 une autre œuvre pour ce même hôpital (cf. dossier).

### 42 SAINT BONNET LE CHATEAU

CHATEAU FORT - COUVENT - HOPITAL couvent des ursulines

TABLEAUX (2) Trinité au-dessus d'un site de pèlerinage et Adoration de l'ostensoir par des anges



**Trinité au-dessus d'un site de pèlerinage**

Jean-Marie Refflé, Eric Dessert © Région Rhône-Alpes,  
inventaire général du patrimoine culturel, 1997  
ADAGP n° 97420472 XA

## 42 SAINT BONNET LE CHATEAU

CHATEAU FORT - COUVENT - HOPITAL couvent des ursulines

TABLEAUX (2) Trinité au-dessus d'un site de pèlerinage et Adoration de l'ostensoir par des anges

**Adoration de l'ostensoir par des anges**

Jean-Marie Refflé, Eric Dessert © Région Rhône-Alpes,  
inventaire général du patrimoine culturel, 1997  
ADAGP n° 97420474 XA

|                          |   |             |             |
|--------------------------|---|-------------|-------------|
| Département :            | 42  | Référence : | IM42000491  |
| Aire d'étude :           | Saint-Bonnet-le-Château   |             |             |
| Commune :                | Saint-Bonnet-le-Château   |             |             |
| Édifice contenant :      | château fort couvent d'ursulines,<br>ACTUELLEMENT hôpital<br>Emplacement : grande chapelle. Choeur de religieuses | Référence : | IA42000267  |
| Titre courant tableaux : | <b>Remise du scapulaire à saint Simon Stock<br/>en présence de sainte Thérèse d'Avila</b>                         |             |             |
| Titre de l'œuvre         | Remise du scapulaire à saint Simon Stock en présence de sainte Thérèse d'Avila                                    |             |             |
| Cartographie :           | Lambert3  | X = 0735470 | Y = 0348620 |
| Statut juridique :       | propriété d'un établissement public   |             |             |

## À signaler

Dossier inventaire topographique établi en 1996, 1997 par Ducouret Bernard; Monnet Thierry © Inventaire général, 1996

**DESCRIPTION**

|                                   |   |
|-----------------------------------|---|
| Catégorie technique :             | peinture  |
| Structure :                       | rectangulaire vertical  |
| Matériaux et techniques :         | toile (support) : peinture à l'huile  |
| Description :                     | cadre rapporté  |
| Représentation et ornementation : | Remise du scapulaire à saint Simon Stock tandis que l'Enfant, sur les genoux de la Vierge, tend les bras vers sainte Thérèse d'Avila.<br>La scène se déroule dans un paysage représentant un couvent au-devant duquel passe une rivière enjambée par un pont. |
| Dimensions :                      | h = 256 la = 206, dimensions de l'ouverture du cadre  |
| État de l'œuvre :                 | chancis sur la robe de la religieuse  |
| Marques et inscriptions :         | signature (peinte, sur l'œuvre) ; date (peinte, sur l'œuvre), signature et date RAVERY 1836   |

**HISTORIQUE**

|                    |   |
|--------------------|---|
| Auteur(s) :        | Ravery J. : peintre                               |
| lieu d'exécution : | Rhône-Alpes, 42, Saint-Chamond (?)                |
| Datation :         | 2 <sup>e</sup> quart 19 <sup>e</sup> siècle. 1838 |

D'après le livre des comptes de la chapelle de l'hôpital ce tableau, dit Notre-Dame du Mont Carmel, a été commandé par les "confréries", il a coûté 220 francs et a été réalisé par un peintre de Saint-Chamond nommé Ravery. Le cadre a été fabriqué et peint par le même artiste, à la demande du desservant, en septembre de la même année.

- 42 SAINT BONNET LE CHATEAU  
CHATEAU FORT - COUVENT - HOPITAL  
couvent des ursulines  
TABLEAUX Remise du scapulaire  
à saint Simon Stock en présence  
de sainte Thérèse d'Avila



**Remise du scapulaire à saint Simon Stock.**

Jean-Marie Refflé, Eric Dessert © Région Rhône-Alpes,  
inventaire général du patrimoine culturel, 1997  
ADAGP n° 97420508 PA

## DOCUMENTATION

A.D. Loire, 34 J, entrée 548, n° 24 : *Journal des recettes et des dépenses de l'église de l'hospice de Saint-Bonnet-le-Château*, 1836 septembre.

A.H. Saint-Bonnet-le-Château: *Registre des recettes et des dépenses de l'église* (1860-1909), notice ajoutée en tête du registre.

# DES BIENFAITEURS DU P. CHAMPAGNAT ET DE L'INSTITUT



**André Lanfrey**  
fms

## LES FAMILLES NEYRAND-THIOLLIÈRE- DUGAS-DE BOISSIEU

Bien que la littérature mariste ait parfois tendance à affirmer que l'œuvre mariste a été miraculeuse et s'est constituée avec la seule aide de la Providence, le P. Champagnat et ses successeurs ont bénéficié de nombreux appuis. D'ailleurs l'Institut a su fréquemment rappeler le rôle de ses bienfaiteurs, notamment en priant pour eux, mais aucun travail d'ensemble ne paraît exister sur ce sujet. Nous connaissons M. Basson, le seul bourgeois de Lavalla, conseiller et ami du P. Champagnat<sup>75</sup>. En outre, dans ses Annales de l'Institut (t. 1, année

1840, § 680), le F. Avit, après nous avoir donné la liste des ecclésiastiques participant aux funérailles du P. Champagnat, dresse celle des laïcs bienfaiteurs : « Messieurs Victor Dugas, Antoine Thiollière et Eugène son frère, Antoine Neyrand, Richard-Chambonet<sup>76</sup>, Royer de la Bastie et Montagnier-Gayot<sup>77</sup>, de la ville de Saint-Chamond et bienfaiteurs de la Société de Marie »<sup>78</sup>.

Dans les mêmes Annales (t. 1 p. 300 § 659), le F. Avit mentionne les aides financières reçues par le P. Champagnat : de M. Antoine Thiollière 100 000 F. d'après le F. Stanislas ; de Mlle Fournas, 70 000 F. ; de M. Boiron, environ 40 000 F<sup>79</sup>. du Marquis de Mondragon au moins 6 000 F<sup>80</sup>. Il

<sup>75</sup> Vie, ch. 12 p. 129 ; OM2 doc. 754 § 14 ; Recensement de Lavalla, 1815, archives communales.

<sup>76</sup> Dans Lucien Parizot on indique (dans les annexes) des Richard et des Chambonet sans préciser leur statut.

<sup>77</sup> C'est un riche négociant de Saint Chamond. (Lucien Parizot, La Révolution à l'œil nu..., éditions Val Jaris, 1987, annexe 41 p. 337).

<sup>78</sup> Il ne fait que copier l'acte de décès e de sépulture. Voir Circulaires, t. 1 p. 324.

<sup>79</sup> C'est sans doute le Boiron dont le cas est évoqué devant la Convention nationale le 8 mars 1794. Tonnelier à Izieux il est accusé d'avoir collaboré avec les révoltés lyonnais en 1793. Voir Lucien Parizot, , annexe n° 24 p. 326.

<sup>80</sup> Voir Lucien Parizot, La Révolution à l'œil nu.. p. 15 : en 1768 Jean-Jacques Gallet de Mondragon a acheté le marquisat de Saint Chamond. ; p. 32, qu'au début de la Révolution De Mondragon possède une molière (aiguisage des outils tranchants et des armes) au Pré-Château et un maillet (forge) fabriquant des pelles et des outils agricoles. Il exploite aussi des mines de charbon.

mentionne en plus M. le curé Der-vieux, MM. Dugas, Génissieux, Neyrand, Montagnier etc... « dont on ne peut préciser les dons »<sup>81</sup>.

Le répertoire des Lettres du P. Champagnat (F. P. Sester et R. Borne, Rome 1987) nous donne des notices sur plusieurs d'entre eux et quelques autres. M. Antoine Thiollière (1796-1876), maître de forges à Saint-Chamond, associé aux Neyrand, est celui qui y bénéficie<sup>82</sup> de la notice la plus documentée. En 1834 il fonde avec M. Neyrand une école à Lorette pour les enfants de leurs ouvriers (Annales de l'Institut, t. 1 § 44). En 1837, d'après le F. Avit (idem t. 1 § 214) le 18 janvier 1837 le P. Champagnat lui adresse un message d'association spirituelle montrant l'étroitesse des relations entre les deux hommes (P. Sester, Lettres 1, n° 85) :

« Nous nous associons, si vous y consentez, avec vous et votre famille, d'une manière spéciale et particulière en communauté du bien et des bonnes œuvres qui se font et pourront se faire dans la suite<sup>83</sup> ». Il continuera ses dons à l'Institut et installera les Frères Maristes à l'école de Saint-Médard-en-Forez où il possède une résidence. A l'occasion de sa mort, le F. Louis-Marie évoque ce bienfaiteur dans sa circulaire du 29 juin 1876 et, dans une lettre de condoléances,

(RCLA, vol. 6, n° 6672) il rappelle à Eugène Thiollière, son fils, tous les bienfaits reçus par l'Institut.

Mlle Marie Fournas (1763-1833) a aussi une notice (P. Sester et R. Borne, Lettres II, p. 223). C'est elle qui donne la maison de la Grange Payre au P. Champagnat.

M. Victor Dugas (1783-1861) (Lettres II, p. 202-204) est, avec son frère, un grand industriel de la rubanerie à Saint Chamond, maire au moins de 1819 à 1825, et un homme d'œuvres très actif.

M. Génissieux (1788...) (Lettres II, p. 246) est le directeur de la « Compagnie des fonderies et forges de Terrenoire, La Voulte (dans la vallée du Rhône) et de Bessèges (dans le Gard). C'est un patron social. Les Frères Maristes sont établis par lui à Terrenoire en 1832, puis à la Voulte en 1837 et à Bessèges en 1854.

M. Royer de la Bastie (1766-1849) est maire d'Izieux de 1808 à 1829. Il y établit une école de frères en 1838.

Ainsi, quoique tous les bienfaiteurs du P. Champagnat ne soient pas situés et bien que certains le soient mieux que d'autres, les chercheurs maristes ont déjà bien commencé le travail de repérage.

<sup>81</sup> Sur la vie à St Chamond sous la Révolution voir Lucien Parizot, La révolution à l'œil nu . L'exemple du Lyonnais vécu à Saint Chamond et en Jarez., édition Val Jaris, 1987

<sup>82</sup> P. Sester et Raymond Borne, Rome, 1987 t. 2 p. 493-496.

<sup>83</sup> Ce type d'association se pratiquait entre personnes privées mais aussi les couvents délivraient des actes d'association spirituelle tels que celui qui est donné à M. Courveille par l'abbé de la Trappe d'Aiguebelle (OM1/ doc. 153 p. 396)



## LES FAMILLES NEYRAND ET THIOLLIÈRE APRÈS CHAMPAGNAT

Les rapports cordiaux entre ces familles et l'Institut se sont poursuivis long-

temps. Mon attention a été particulièrement attirée par une lettre de M. Élisée Neyrand, maire de Chevrières, village des Monts du Lyonnais, contenue dans les pièces du procès diocésain de canonisation de M. Champagnat<sup>84</sup>.

*« Je soussigné, Élisée Neyrand, maire de Chevrières, membre du conseil d'arrondissement de Montbrison (Loire) âgé de 65 ans, certifie de la manière la plus formelle que, pendant toute ma jeunesse, j'ai entendu parler de Mr l'abbé Champagnat comme d'un saint, ne songeant qu'à Dieu et à son prochain, pour le servir et lui être utile, sans jamais s'occuper de sa propre personne, exerçant la pauvreté évangélique d'une manière absolue.*

*Je certifie que le Christ devant lequel il priaît dans sa cellule est considéré et conservé dans ma famille comme la relique d'un saint.*

[...]

*Chevrières, ce 6 octobre 1886. »*

Ce témoignage insistant sur la foi, le zèle et le désintéressement du P. Champagnat nous donne un précieux témoignage de la manière dont il était perçu dans la société saint chamonaise. Évidemment, le don d'un crucifix de Champagnat à la famille met en évidence la profondeur du lien entre Antoine Thiollière et le

Fondateur déjà documentée par l'association spirituelle évoquée ci-dessus<sup>85</sup>.

Dans une seconde lettre (n° 46), le 18 octobre 1890, M. Élisée Neyrand, moins précis sur les vertus de Champagnat, donne un aperçu de l'opinion qu'on a gardée de lui dans la région :

*« J'étais trop jeune lorsque j'ai vu Mr Champagnat, une fois, deux au plus. J'ai toujours entendu dire qu'il était un très saint prêtre, j'ai toujours entendu faire un grand éloge de lui, mais je n'ai jamais entendu dire de lui un fait saillant dont j'aie conservé le souvenir.*

*J'ai toujours eu une grande vénération pour ce saint homme dont tout le monde parle dans nos contrées avec une véritable admiration, mais je ne puis dire plus, mon âge ne m'ayant pas permis de le connaître personnellement »...*

<sup>84</sup> Témoignages sur Marcellin Champagnat. Enquête diocésaine, texte transcrit par le F. Agustin Carazo, postulateur, Rome 1991, Volume II, appendice I, Lettre n° 16 p. 14.

<sup>85</sup> Il est peu probable que ce crucifix ait été donné sur recommandation du P. Champagnat, religieux depuis 1836.

M. Eugène Thiollière<sup>86</sup> (lettre n° 45) a la même position que M. Neyrand : le 17 octobre 1890 il écrit :

« ... Étant enfant lors du décès du Père Champagnat, je ne puis savoir rien de particulier sur sa vie, qui ne soit connu de tout le monde, si ce n'est que mon père l'a connu, l'a aimé, et a toujours gardé sa mémoire en grande vénération »...

Par ailleurs, les Annales des mai-sons du F. Avit donnent des détails in-téressants sur les Neyrand et les Thiollière comme fondateurs de l'école des frères de Chevières dans les Monts du Lyonnais et de Saint Mé-dard-en-Forez.

« ... A l'époque dont nous allons parler, Chevières, comme la plupart des communes rurales, n'avait eu que des instituteurs peu instruits, peu méthodiques et souvent peu édifiants. MM. Thiollière et Neyrand, que notre pieux fondateur comptait parmi ses principaux bienfaiteurs, formaient le projet de mettre ordre à cet état de choses. Le 1<sup>o</sup> avait réalisé ce projet à St Médard dès l'année 1842<sup>87</sup>. Le second prit des mesures pour le réaliser ici en 1853. Il s'entendit d'abord avec M. Girardet qui était curé de Chevières depuis 1847. L'entente se fit avec nos supérieurs de vive voix et pour deux frères seulement. Ils allaient diriger l'école communale qui était payante en grande partie

#### **Suit le texte de la convention en 11 articles**

« La vérité est que M. Neyrand paya la prime d'installation et le mobilier du personnel. Le reste

paraît avoir été quêté par M. le curé »...

#### **Suivent de longues considérations sur la marche de l'école**

En 1886 « M. Neyrand toujours maire, a l'intention de garder les frères dans une école libre quand le titre communal leur sera enlevé »<sup>88</sup>...

C'est ce qui est arrivé. Il y a toujours une école catholique à Chevières dont les frères se sont retirés depuis quelques années.

## **LE PROBLÈME DU CRUCIFIX DU P. CHAMPAGNAT**

M. Élisée Neyrand ayant parlé d'un crucifix du P. Champagnat donné à sa famille, j'ai voulu rechercher cet objet. Grâce à un confrère de ma communauté natif de Chevières<sup>89</sup> j'ai pu entrer en contact avec M. Bruno de Boissieu, apparenté aux Neyrand, et propriétaire actuel du château de Chevières. M. de Boissieu m'a alors répondu que, de fait, il possédait un crucifix du XIX<sup>e</sup> siècle dont il ferait volontiers le don.

Rendez-vous ayant été pris nous nous sommes vite rendu compte que les dimensions du crucifix ne pouvaient correspondre à celui évo-

<sup>86</sup> Beau-frère d'Élysée Neyrand, fils d'Antoine Thiollière.

<sup>87</sup> St Médard est connue par ailleurs comme la paroisse du curé Jacquemont, chef d'un parti janséniste, toujours actif dans le Forez au début du XIX<sup>e</sup> siècle. Voir Annales de la province de l'Hermitage. M ; Thiollière semble avoir été assez exigeant avec les frères de son école.

<sup>88</sup> Extrait des Annales des maisons de la province de l'Hermitage : Chevières.

<sup>89</sup> Le F. Michel Fatisson. Chevières a donné de nombreux frères à la province de l'Hermitage.

qué par M. Élisée Neyrand. En revanche, M. de Boissieu m'a aimablement prêté un ouvrage de généalogie constitué par la famille Neyrand et ses alliés : « Les Neyrand en Vivarais et en Lyonnais. Une famille de maîtres de forges »<sup>90</sup> qui est une véritable mine de renseignements sur cette famille et ses alliés ainsi que sur l'industrie à St-Chamond au XIX<sup>e</sup> siècle.

## GÉNÉALOGIE DE LA FAMILLE NEYRAND

D'après ce document, une branche cadette des Neyrand, originaires de l'Ardèche, émigre en Jarez<sup>91</sup> où Jacques Neyrand (1659- 1720) devient notaire royal à Longes de 1695 à 1720. Il a sept enfants parmi lesquels Catherine, née en 1701 qui épouse en 1723 Nicolas Pleney, marchand à Saint-Julien-en-Jarez puis négociant cloutier. Le dernier fils, Eustache (I), né à Longes près de Rive-de-Gier en 1712, se marie à Marie Burlat, de Saint-Chamond qui meurt rapidement. Il part en Avignon puis à Nîmes où il épouse en 1732 Marie-Anne Gélinet, fille de chirurgien, de qui il aura quatre enfants. Il est alors « marchand quincailler ». Rentré à Saint Chamond, à partir de 1740 il exploite à La Rive, (St-Julien-en-Jarez) une fenderie<sup>92</sup> qu'il fait prospérer et en achète d'autres. Vers 1760 la

clientèle de la fenderie s'étend sur le Midi de la France et jusqu'en Espagne. Il finit par s'associer ses deux fils : Eustache (II) (1737-1812) et Antoine, né en 1738. C'est donc au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, par alliance avec la famille Pleney, que les Neyrand se lancent dans la fabrication et le négoce des clous.

Le 13 octobre 1767 Eustache II et Antoine Neyrand épousent deux sœurs : Marie-Anne et Agathe Ravel filles de Jacques Ravel, riche rubanier de Saint-Étienne, « ancien échevin » et seigneur de La Terrasse, dans la vallée voisine de celle du Gier. Marie-Anne Ravel étant morte rapidement, Eustache II se remarie avec Marie-Madeleine Buyet en 1773 à Lyon. Ils auront 9 enfants. Quant à Antoine, ses trois enfants mourront en bas âge.

La fenderie de Lorette, près de Saint-Chamond, qui deviendra l'usine Neyrand, est acquise en 1771. Les frères Neyrand achètent aussi des mines de charbon et font des acquisitions foncières. En 1785 Eustache II et Antoine sont anoblis.

À la veille de la Révolution la famille Neyrand de par ses activités et ses alliances matrimoniales, est donc puissamment installée dans les trois activités majeures de la région de Saint-Chamond : la clouterie, les mines de charbon, la rubanerie. Les Neyrand,

<sup>90</sup> Volume de format A4, sans nom d'auteur ni d'éditeur, 2003, 353 p.

<sup>91</sup> Région de Rive-de-Gier, près de St Chamond.

<sup>92</sup> Atelier métallurgique qui fend le métal, c'est-à-dire qui fabrique des baguettes de fer que les paysans des alentours transforment en clous.

les Thiollière, les Dugas<sup>93</sup>, grands bienfaiteurs du P. Champagnat au début du XIX<sup>e</sup> siècle, constituent une sorte de puissant conglomérat à la fois familial et industriel.

Sous la Révolution les Neyrand sont prudents. Bien qu'inscrits sur les listes de la noblesse, en 1789 ils ne participent pas au vote des députés aux États Généraux. Cependant, en 1790 Eustache II accueille chez lui à La Rive, Mgr d'Aviau<sup>94</sup> en fuite et son vicaire général M. Bertholet (Abbé Lyonnet, Vie de Mgr d'Aviau) avant qu'ils ne continuent leur marche vers Lyon et Chambéry. Comme tant d'autres ils acquièrent des biens d'église<sup>95</sup>.

Lucien Parizot (p. 143) déclare qu'Antoine et Eustache Neyrand, préférant un régime de libéralisme économique au système précédent ont adhéré aux idées nouvelles. Occupés à traiter leurs affaires, ils laissent se dérouler les premières étapes de la Révolution mais « lorsqu'ils jugent leur vie, leurs biens et leur liberté menacés par une Révolution qui s'égare, ils décident d'y participer ». Eustache se fait élire le 2 décembre 1792 officier municipal de la commune de Saint-Julien-en-Jarez qui jouxte Saint-Cha-

mond et devient l'un des hommes les plus influents de la municipalité. En 1793 il est de ceux qui refusent l'envoi de troupes pour aider Lyon révoltée et, le 8 août 1793, il déclare officiellement son allégeance et celle de son frère Antoine à la Convention Nationale (Lucien Parizot p. 144). Ayant fait preuve de loyalisme politique au bon moment, par ailleurs gros bénéficiaires des commandes de la République en guerre (il faut des clous pour les souliers des soldats et pour la marine), les Neyrand traversent la Révolution grâce à leur habileté politique et aussi parce que la République en guerre a besoin de leur industrie. Ils sauront aussi par des dons généreux éteindre la méfiance des extrémistes (L. Parizot, p. 169, 244)<sup>96</sup>. En 1793 la société Neyrand frères et Thiollière arrive très largement en tête de la dizaine d'entreprises de fabrication des clous (L. Parizot, p. 234).

Eustache II associe ses deux fils à l'entreprise : Guillaume Neyrand-Collenon en 1801 et André Neyrand-Buyet<sup>97</sup> en 1809 et leur vend même une partie de ses propriétés. Il meurt le 12 décembre 1812 à 75 ans. A sa mort sa fortune est évaluée à 1 422 300 F. Contraire-

<sup>93</sup> Rubaniers, ceux-ci sont plus proches des Thiollière que des Neyrand.

<sup>94</sup> Jacques-Olivier Boudon, Les élites religieuses à l'époque de Napoléon. Dictionnaire des évêques et vicaires généraux du Premier Empire, Nouveau monde éditions/ Fondation Napoléon, 2002, p. 52. Charles-François d'Aviau du Bois de Sanzay (1736-1826) est nommé archevêque de Vienne le 13 septembre 1789. Ayant refusé le serment constitutionnel il s'exile en Italie en 1792 mais rentre en France dès 1797.

<sup>95</sup> Lucien Parizot, op. cit. annexe 9 p. 312.

<sup>96</sup> Les Dugas, autre famille de bienfaiteurs de Champagnat seront plus mal traités : en 1794 ils doivent subir emprisonnement et extorsions de fonds par Javogues qui exerce sa dictature sur la région. (L. Parizot, p. 199-202).

<sup>97</sup> Le second nom sert à distinguer les deux familles. Le Collenon est un affluent du Gier. Le nom « Buyet » a été rajouté pour plaire au grand père maternel.

ment à son frère il ne laisse pas le souvenir d'un homme particulièrement charitable.

Antoine Neyrand<sup>98</sup> est connu à Saint-Chamond pour sa grande charité et sa piété. Il est particulièrement en relation avec M. Dervieux, curé de Saint Pierre, qu'il aide à rétablir La Charité (un hospice). Il fournit des fonds considérables à l'hôpital. Avec son épouse il soutient une œuvre de bienfaisance qui, entre autres secours, distribue plus de mille livres de pain chaque dimanche. Durant les années difficiles de 1813-1817 sa charité est sans bornes. Il joue aussi un grand rôle dans le rétablissement du culte à Saint Chamond.

Quant au P. Champagnat : « Il lui venait constamment en aide pour faire face aux dépenses de fonctionnement de son Institut, et ces dépenses étaient lourdes car le juvénat (sic) accueillait de nombreux élèves ».

Le document « Les Neyrand en Vivarais et Lyonnais » (p. 35) donne des traits intéressants sur sa piété : il fait don à l'église St Pierre d'un riche ostensor et obtient en échange deux faveurs : on chantera l'*Inviolata* (hymne marial) chaque fois qu'on s'en servira et tous les jeudis on dira la messe du Saint Sacrement.

C'est un fidèle royaliste : le 24 juillet 1814 le roi Louis XVIII, à peine revenu d'exil, le décore de l'ordre du Lys. En

1824 il est fait chevalier de l'ordre royal de la légion d'honneur. A une date non précisée il reçoit la visite du Comte d'Artois, frère du roi et futur Charles X. Décédé le 8 février 1830, il est inhumé à Saint-Julien-en-Jarez et son cœur est déposé dans une chapelle de l'église Saint Pierre de Saint-Chamond.

## LIBÉRALISME, ROYALISME ET ACTION SOCIALE

Les affaires des Neyrand ont été plutôt favorisées qu'entravées par la Révolution. Même si, publiquement, ils ont pratiqué le loyalisme politique envers la République puis l'Empire, leur catholicisme et leur royalisme semblent être demeurés intacts. Les faveurs reçues sous la Restauration prouvent qu'ils ont dû rendre de sérieux services à la cause royale. En fait ils ont, comme la majorité de la population, « navigué à vue » sous des régimes qui leur convenaient peu, au prix de compromissions et d'ambiguïtés bien compréhensibles.

Certainement d'esprit libéral dans les affaires, leur catholicisme et l'esprit d'Ancien-Régime ont maintenu chez eux l'idée que celui qui bénéficie des dons de la fortune a des devoirs envers les moins favorisés. Non seulement ils pratiquent une charité large, mais encore ils créent pour les ouvriers des logements, des chapelles, des écoles, des hôpitaux et partici-

<sup>98</sup> Les Neyrand en Vivarais et en Lyonnais, p. 35.

pent comme administrateurs à des œuvres sociales d'intérêt public, comme l'hôpital de Saint-Chamond. Ils sont en fait parmi les acteurs d'un premier catholicisme social<sup>99</sup>.

L'œuvre de Champagnat peut les intéresser à plusieurs titres. Tout d'abord, en formant des instituteurs capables et moralement fiables, il répond à un besoin social et religieux qui les intéresse personnellement lorsqu'ils créent les premières usines avec les œuvres attenantes comme chapelle, hôpital et école. Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si un nombre notable des premières écoles de Frères Maristes sont situées dans des zones industrielles en voie d'urbanisation rapide. Ensuite, M. Champagnat réunit en sa personne des qualités qu'ils estiment au plus haut point et qu'eux-mêmes pratiquent le plus souvent : l'esprit d'entreprise, la bonne doctrine, une grande austérité et un grand désintéressement.

Il se peut même que les origines de M. Champagnat ne les laissent pas indifférents : ils savent certainement que son père a été marchand et a, sous la Révolution, exercé des responsabilités dont il s'est, comme eux, tiré comme il a pu. En somme, l'histoire de la famille Champagnat, est un peu la leur.

## M. DERVIEUX

Mais un personnage-clé a sans doute été l'intermédiaire entre ce milieu bourgeois et Champagnat : M. Julien Dervieux, curé de la paroisse Saint-Pierre de Saint-Chamond depuis 1803<sup>100</sup>. Curé de Saint-Ennemond, l'une des paroisses de Saint-Chamond avant la Révolution, il semble avoir prêté puis rétracté le serment. Les autorités départementales en août 1792 le considèrent donc comme démissionnaire et sa paroisse est d'ailleurs supprimée<sup>101</sup>.

Qu'a-t-il fait sous la Révolution ? En tout cas, il n'est pas des onze prêtres de la ville qui, le 12 août 1795, font acte de soumission aux lois de la République (L. Parizot, p. 267 et doc. n° 36). Il se peut qu'il ait émigré ou (et) ait participé aux missions clandestines de l'Église réfractaire. Le fait qu'il soit nommé à un poste important dès 1803 laisse supposer qu'il a eu une belle conduite dans les temps difficiles.

Cependant le jugement porté par le vicaire général Courbon dans son tableau du clergé en 1802<sup>102</sup> dresse un portrait mitigé de M. Dervieux :

<sup>99</sup> Voir J.B. Duroselle, *Les débuts du catholicisme social en France (1822-1870)*, PUF, 1951. Il me semble que l'auteur de cette thèse classique fait démarrer le catholicisme social un peu tardivement.

<sup>100</sup> Voir OM4 p. 418, un aperçu sur la paroisse Saint Pierre et son curé, M. Dervieux.

<sup>101</sup> Lucien Parizot, *La Révolution à l'œil* nu p. 82, 84.

<sup>102</sup> « Tableau général des prêtres du diocèse de Lyon du 1<sup>er</sup> vendémiaire 1802 », archives de l'archevêché, 2 II/83.

« Ex curé de Saint Ennemond<sup>103</sup> y exerçant<sup>104</sup>, âgé d'environ 49 ans, bon sujet sous tous les points, faible santé influant sur son caractère, un peu politique<sup>105</sup> ».

C'est donc un prêtre expérimenté mais au caractère changeant. Le qualificatif « politique » est d'interprétation délicate : en principe ce terme désigne quelqu'un porté à se conformer à la ligne du pouvoir en place, mais d'autres sens sont possibles. Le terme peut désigner aussi quelqu'un porté à ruser avec les décisions supérieures (ce fut le cas des Neyrand pendant la Révolution) ou même un personnage de tempérament autoritaire. En tout cas, envers le P. Champagnat, M. Dervieux a montré deux traits extrêmes de sa personnalité : une grande intransigeance d'abord, puis une extrême générosité.

Il semble aussi avoir été un directeur spirituel apprécié. Il a probablement été celui d'Antoine Neyrand et d'autres bourgeois de Saint-Chamond. En tout cas, la biographie de F.F. Cassien et Arsène nous rappelle que Louis Chomat, futur frère Cassien, né en 1788, à l'âge de 24 ans, donc en 1812, bien que n'étant pas de Saint-Chamond mais de Sorbiers, plus près de Saint-Étienne, se place sous la direction spirituelle de M. Dervieux qui

lui donne un règlement de vie détaillé<sup>106</sup> et le guide jusqu'en 1820<sup>107</sup>.

Nous savons que vers 1820, président du comité cantonal de l'Instruction publique il menace le P. Champagnat de faire dissoudre sa communauté mais qu'après la maladie du Fondateur, entre fin décembre 1825 et le printemps 1826, c'est lui qui paie pour six mille francs de dettes (Vie et OM2, p. 788) et le reçoit chez lui pendant sa convalescence (Vie et OM2, p. 793). Le 15 août 1825 c'est lui qui bénit la chapelle de l'Hermitage (OM1, doc. 138) et même fait don de chandeliers pour sa décoration (OM2, p. 783).

Le cardinal Donnet, ancien condisciple du P. Champagnat au séminaire et devenu archevêque de Bordeaux, dans une lettre au F. Louis-Marie en 1864 (OM3, doc. 888 § 4) rappelle en effet qu'il a : « fait tomber les préventions qu'on avait inspirées<sup>108</sup> à M. Dervieux, curé de Saint Pierre, contre l'ordre tout entier ». Le P. Champagnat lui-même (Lettres, t. 1/ doc. 26) affirme que c'est l'abbé Jean-Louis Duplay qui a persuadé M. Dervieux de modifier ses idées sur son œuvre. Quoi qu'il en soit, au printemps 1830 il intervient encore en faveur de l'autorisation légale des Frères Maristes (OM1, p. 81). Il meurt le 15 janvier 1832.

<sup>103</sup> C'est la paroisse la plus ancienne de Saint Chamond, datant d'avant le XIII<sup>e</sup> siècle. M. Dervieux en est curé dès avant la Révolution.

<sup>104</sup> Il est peut-être rentré assez tôt dans son ancienne paroisse.

<sup>105</sup> Le « un peu » a été barré.

<sup>106</sup> Biographies de quelques frères p. 189...

<sup>107</sup> Il semble qu'ensuite Louis Chomat s'adresse à M. Rouchon, curé de Valbenoite, qui veut l'enrôler dans sa congrégation de frères (Biographies p. 193).

<sup>108</sup> Certainement M. Cathelin. Voir dans OM4 p. 415.

D'après sa biographie par Jacques de Boissieu, il ne laisse même pas l'argent nécessaire à sa sépulture et c'est la paroisse qui se chargera des frais<sup>109</sup>.

Le fait qu'Antoine Neyrand fasse déposer son cœur à Saint Pierre de St-Chamond, l'église de M. Dervieux, paraît hautement significatif. Par ailleurs, il est très probable que les 6 000 F. payés pour réduire les dettes du P. Champagnat en 1826, aient, au moins partiellement, pour source M. Neyrand.

Donc, sans minimiser l'influence de Donnet ni de M. Duplay, il faut considérer qu'avec l'arrivée de Mgr de Pins, qui soutient Champagnat, M. Dervieux, qui semble s'être enflammé pour la cause de M. Cathelin, principal du collège de Saint-Chamond qui craignait pour son collège la concurrence de Lavalla<sup>110</sup>, s'adapte à celle de l'administrateur apostolique. Il se peut même qu'il ait payé les dettes sur les recommandations de l'archevêché. Ceci dit, il ne convient pas de mettre en doute la sincérité de son ralliement à l'œuvre de M. Champagnat.

Les bienfaits de M. Antoine Neyrand envers Champagnat ont peut-être commencé avant que M. Dervieux ne le sollicite puisque, étant fabricant de clous, c'est probablement lui qui, dès 1817, lui fournissait les « verges » de fer servant à faire les clous. Néanmoins le fait que M. Champagnat et

Courveille fassent un emprunt de 12 000 F. à Lyon le 13 décembre 1825 (OM1, doc. 142) semble montrer que l'aide locale à l'œuvre des frères n'a pas vraiment commencé. Il se peut même que M. Dervieux l'ait freinée ou empêchée.

Le retournement de M. Dervieux en faveur de Champagnat a dû être d'un grand poids pour persuader M. Neyrand et certainement d'autres bourgeois de Saint-Chamond, d'aider l'œuvre des frères. Si l'année 1826 a été celle du retrait des prêtres champagnons de Champagnat, elle a été aussi celle du début d'un soutien financier local massif dont M. Dervieux et Neyrand sont les promoteurs. Ce soutien écartera définitivement la perspective de faillite matérielle de l'œuvre.

## D'ANTOINE NEYRAND AUX FILS D'EUSTACHE II

Dans son testament Antoine Neyrand, qui n'a pas d'héritier direct, laisse des biens au curé de Valfleury, à celui de la paroisse de Saint-Julien-en-Jarez, au supérieur du séminaire Saint Irénée (4 000 F. ), aux Sœurs Saint Charles (1 200 F. ), aux Frères des Écoles Chrétiennes de Saint-Chamond (800 F.), au Bureau de bienfaisance (6 000 F.), à ses domestiques. Le document ne semble pas signaler pas qu'il lègue au P. Champagnat, su-

<sup>109</sup> Vie du P. Champagnat, édition 1989, note 18, p. 143.

<sup>110</sup> Il a pu aussi croire qu'en agissant ainsi il suivait la politique du vicaire général M. Bochart.



périeur des Frères de Marie, la somme de 1 400 F qui sera payée par ses héritiers<sup>111</sup> (voir document).

Guillaume Neyrand-Collenon (1780-1834), fils d'Eustache II et neveu d'Antoine, a épousé Françoise-Louise (1809), fille de Jean-Claude Thiollière de la Côte, un des associés de la clouterie Neyrand, dont l'épouse Louise-Élisabeth Regnault a pour mère une Dugas. André Neyrand-Buyet († 1832) épouse la sœur de la première, Élisabeth Thiollière, (1813). Si Guillaume n'a pas d'enfant, André et Elizabeth en auront sept.

En 1824 Guillaume et André transforment la fenderie de Lorette en usine sidérurgique, faisant passer la métallurgie du stade artisanal au niveau industriel. Ils y construisent une chapelle dédiée à Notre Dame de Lorette qui deviendra paroissiale en 1840. A mon avis, la croix conservée par M. de Boissieu viendrait de cette chapelle. La commune de Lorette ne sera créée qu'en 1847. C'est André Neyrand-Buyet qui achète le château de Chevières en 1828. Il meurt intestat à St-Julien-en-Jarez le 6 septembre 1832 à 46 ans.

A partir de 1834 l'entreprise va donc reposer sur les épaules des enfants d'André Neyrand-Buyet et d'Élisabeth Thiollière. Antoine, l'aîné (1813-1854), élevé chez les jésuites à Fribourg, en Suisse, conduit la mutation de l'en-

treprise. C'est un chrétien fervent et un légitimiste convaincu. Il a épousé Anne Alexandrine Terrasse de Tessonet († 1833) d'une famille lyonnaise très éprouvée par la Révolution. C'est lui qui participe aux funérailles du P. Champagnat le 8 juin 1840. Parmi les six autres enfants, Élisée Neyrand, né en 1821, qui épouse en 1846 sa cousine Louise Thiollière. Ils auront sept enfants. C'est lui qui hérite de son père le château de Chevières et fonde l'école tenue par les Frères Maristes. C'est lui aussi qui témoigne au procès de béatification du P. Champagnat.

La fille d'Élysée Neyrand et de Louise Thiollière, Louise Neyrand, épouse en 1868 Paulien Dugas du Villard, l'une des branches de la famille Dugas, grande bienfaitrice de M. Champagnat. Leur fille Louise Dugas du Villard épouse en 1896 Jacques de Boissieu grand bienfaiteur de l'Institut. Ainsi la propriété du château de Chevières est passée des Neyrand aux de Boissieu.

## LES DE BOISSIEU

Au cours du XIX<sup>e</sup> siècle les familles Neyrand, Thiollière et Dugas ont multiplié entre elles les liens d'affaires et les mariages. Les de Boissieu, d'origine lyonnaise, sont présents à Saint-Chamond dès avant la Révolution<sup>112</sup>. En 1793 les biens de la veuve de Boissieu, jugée suspecte, sont séques-

<sup>111</sup> Cet oubli vient peut-être du fait que les Frères Maristes n'étant pas reconnus, c'est un legs à une personne et non à une association.

<sup>112</sup> Lucien Parizot, op. cit. p. 42. Ils possèdent alors trois maisons.

trés<sup>113</sup>. Peut-être appauvris par la Révolution, les de Boissieu ne figurent pas parmi les principaux bienfaiteurs du P. Champagnat. Les liens de la famille de Boissieu avec les trois grandes familles saint chamonaises ne semblent commencer qu'en 1834 par le mariage entre Louise Dugas de la Boissony et Roch de Boissieu. Leur fils unique, Victor de Boissieu, épouse en 1865 Antoinette Dugas-Montbel. Leur fils unique, Jacques, épousera en 1896 Louise Dugas du Villard. Ce sont donc Victor et Jacques de Boissieu qui semblent avoir continué plus particulièrement le soutien à l'œuvre du P. Champagnat.

La relation entre l'Institut et M. Victor de Boissieu semble s'être nouée autour de l'œuvre des jувénats. La création de ces établissements, décidée par le Chapitre de 1876, sup-

posant des ressources importantes, le F. Louis-Marie crée une Œuvre des jувénats encouragée par une lettre du cardinal Caverot, archevêque de Lyon (1877) puis un bref du Souverain Pontife (1880)<sup>114</sup>.

Une lettre du R.F. Théophile du 12 octobre 1884 qui présente ses condoléances à l'occasion du décès de la mère de M. Victor de Boissieu, nous apprend que celui-ci est président du Comité central de l'œuvre des jувénats (Lettres administratives). Mais c'est son fils Jacques qui semble avoir été le soutien le plus actif de la congrégation.

## JACQUES DE BOISSIEU

Les Actes du Chapitre de 1920 décrivent son action dans le détail<sup>115</sup>:

*« Le Très Révérend Frère Stratonique donne ensuite les intéressants détails suivants, relatifs à la rétrocession de Lavalla, Berceau de l'Institut.*

*Depuis la liquidation, notre Berceau était entre les mains de M. Aubrun, curé de St Paul à Lyon, et servait d'hôtellerie.*

*A plusieurs reprises, des pourparlers avaient été entamés pour la rétrocession des immeubles ; mais l'heure de Dieu n'avait pas sonné. Les démarches n'aboutissaient pas. [...]*

*Cette année, 1920, en février, une nouvelle tentative, bien timide fut faite après entente avec un de nos amis, qui s'est toujours montré digne représentant de la famille de Boissieu, grande bienfaitrice de l'Hermitage depuis le V. Fondateur.*

*Le succès dépassa nos espérances. Tout semblait marcher selon nos désirs, lorsque de nouvelles difficultés vinrent tout à coup rompre les négociations. Heureusement que tout s'arrangea et le samedi, 6 mars,*

<sup>113</sup> Ibid. doc. 23 p. 324.

<sup>114</sup> Sur les jувénats voir André Lanfrey, Une congrégation enseignante : les Frères Maristes de 1850 à 1904, Lyon, 1979, p. 115-118 et 209-223.

<sup>115</sup> Extrait des actes du XIIe chapitre général des Frères Maristes en 1920. Dans le rapport de la commission des finances, lundi 14 juin.

*Monsieur Jacques de Boissieu devenait propriétaire de tout ce que nous possédions à Lavalla, avant 1903. En ce moment, ce bon Monsieur, dont le dévouement est sans bornes, vient de constituer une société immobilière par actions qui pourra posséder, outre la propriété de Lavalla, d'autres immeubles servant à l'enseignement.*

*Grâce à Dieu, à la Vierge Marie et aussi à M. de Boissieu, le Berceau de l'Institut redevient le berceau de nombreuses et bonnes vocations.*

*Qu'il soit permis de faire remarquer que M. de Boissieu est la cheville ouvrière de la société propriétaire de N. D. de l'Hermitage. En retour, ce Bienfaiteur insigne réclame, pour lui et sa famille, une part aux prières et aux bonnes œuvres qui se font dans la Congrégation »...*

Nous retrouvons M. de Boissieu à l'Hermitage pour le centenaire de la maison (Bulletin de l'Institut) et à cette occasion le R.F. Diogène reconnaît en lui « un de nos plus insignes Bienfaiteurs ». Il est encore présent lors de la reconnaissance des restes du F. François en 1936<sup>116</sup>.

Dans une lettre de condoléances à l'occasion de la mort du F. Diogène, en 1942, Jacques de Boissieu évoque cette même action de propriétaire fictif et de fondateur de société-écran permettant à l'Institut de récupérer ses biens et de leur assurer un cadre juridique.

« C'est pendant son Généralat que j'avais racheté le pensionnat de Valbenoîte<sup>117</sup> et celui de La Valla, ce dernier surtout cher aux enfants du Vénérable Père Champagnat. [...] L'Institut a pu, de cette façon, récupérer plusieurs maisons qui avaient pour lui une valeur inestimable »<sup>118</sup>.

Les supérieurs répondent<sup>119</sup> que :

« les Membres du Conseil Général croiraient manquer à un devoir s'ils ne vous assuraient des sentiments de religieux respect et de profonde gratitude que le Révérend Frère Diogène, continuant en cela la tradition des prédécesseurs, professait, en toute occasion, pour la Famille de Boissieu qui se classe à bon droit dans nos annales parmi les insignes bienfaiteurs de l'Institut ».

Lorsque M. Jacques de Boissieu décède en 1947, les supérieurs envoient à M. Jacques de Boissieu, probablement son fils aîné, banquier à Saint Chamond, une lettre de condoléances particulièrement élogieuse<sup>120</sup>:

« ... Cette perte est profondément ressentie par la Congrégation des Petits Frères de Marie qui, depuis ses toutes premières origines, a toujours considéré et honoré la famille de Boissieu comme une insigne bienfaitrice.

<sup>116</sup> Bulletin de l'Institut n° 106.

<sup>117</sup> Des correspondances sur l'intégration de Valbenoîte à la Société de M. de Boissieu figurent dans les lettres administratives du 21 janvier 1921 et du 8/3/1922.

<sup>118</sup> Lettres administratives, n° 17519, le 7 février 1942. Adressée au F. Michaelis, vicaire général.

<sup>119</sup> Lettre administrative n° 17520, le 4/03/1942.

<sup>120</sup> Lettre administrative n° 17697, le 9/3/1947.

En effet, les Frères de Notre-Dame de l'Hermitage ne sauraient oublier les services de tous genres rendus très spécialement par le cher et vénéré défunt à leur maison et à l'œuvre même du Vénérable Marcellin Champagnat. »

Les supérieurs semblent exagérer quelque peu lorsqu'ils évoquent des liens entre les de Boissieu et l'Institut depuis l'origine, mais, à travers eux, ce sont tous les bienfaiteurs de Saint-Chamond qu'ils remercient. Sans nécessairement bien connaître les généalogies compliquées des familles Neyrand, Dugas, de Boissieu... ils ont conscience que toutes ces familles forment un même milieu dévoué aux œuvres catholiques et dont l'Institut a puissamment bénéficié.

En 1951, répondant aux félicitations de M. Jacques de Boissieu à l'occasion de sa décoration de la légion d'hon-

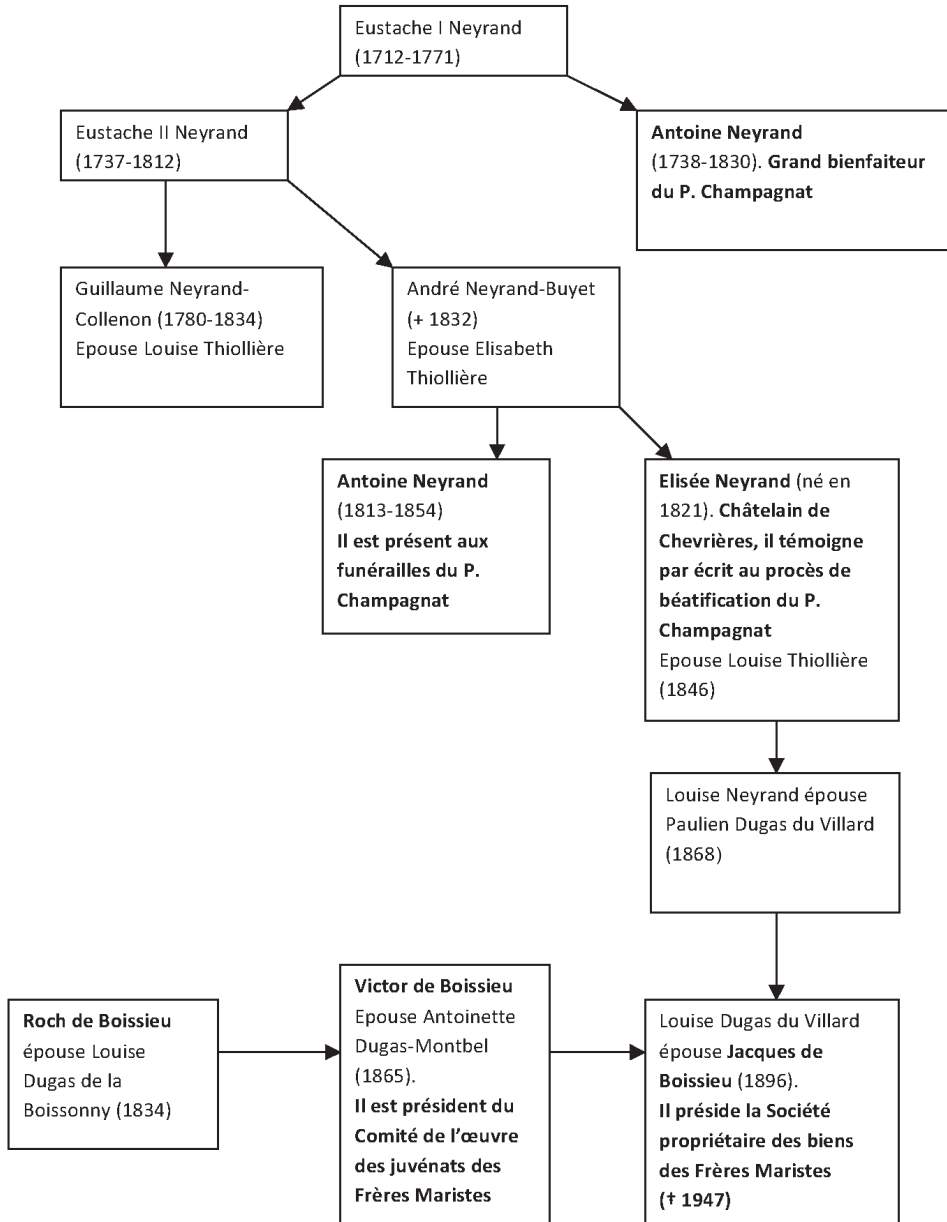
neur, le F. Léonida aura des propos semblables à ceux de 1942<sup>121</sup> :

« Nous ne saurions oublier ce que l'expansion prodigieuse de l'œuvre du Vénérable Père Champagnat doit à la famille de Boissieu, et je suis très heureux de profiter de l'occasion pour vous assurer de l'impérissable souvenir que cette générosité profondément chrétienne et « mariste » a laissé dans l'histoire de l'Institut ».

Nous n'avons pas poussé nos recherches au-delà de 1951, mais, par son don d'un précieux crucifix, M. Bruno de Boissieu s'inscrit dans une longue tradition de bienfaits envers l'Institut et bien d'autres œuvres. En outre, cet article voudrait contribuer à rappeler combien l'œuvre du P. Champagnat répondait aux besoins d'un milieu et d'une époque au point de séduire des gens à la fois réalistes et religieusement enracinés tels que les familles que nous venons d'évoquer.

<sup>121</sup> Lettre administrative n° 17888. A M. Jacques de Boissieu, banquier, 24, rue de la République, St Chamond.

## GÉNÉALOGIE SIMPLIFIÉE DES NEYRAND-THIOLLIÈRE- DE BOISSIEU

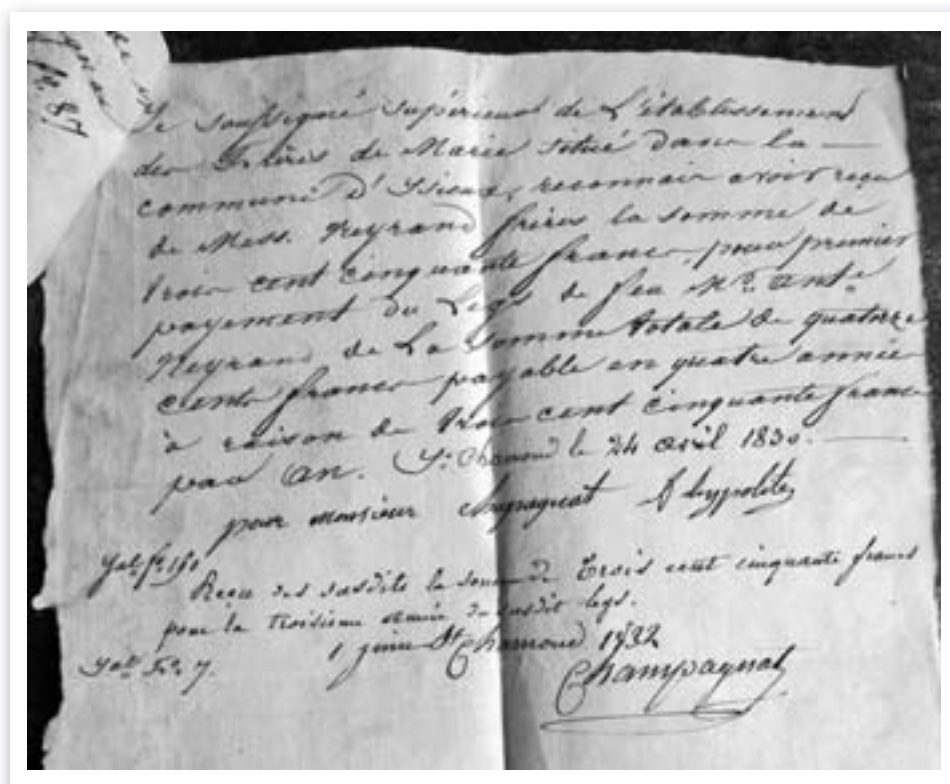


## Annexe

### ANNEXE 1

#### Les quittances

#### de M. Champagnat à MM. Neyrand



J'ai reçu de M<sup>r</sup> Neyraud père la somme de  
 trois cents - cinquante francs pour le douzième  
 et dernier terme de la loi de feu M<sup>r</sup> Antoine  
 Neyraud aux fins de la loi.  
 St. Chamond le 20 mai 1833.  
 Champagnat

Je soussigné, déclare avoir reçu de M<sup>r</sup> Neyraud Bugeat  
 la somme de trois cent cinquante francs pour le douzième  
 quart des quatorze fruits de feu M<sup>r</sup> Antoine Neyraud  
 nous remis par testament, dont j'ai fait quittance  
 le 16 Mars 1830 à M<sup>r</sup> le notaire de St Chamond sur St  
 Chamond  
 Champagnat  
 Notaire

## ANNEXE 2

### Le crucifix

**Don de  
M. Bruno de Boissieu  
à la Province de l'Hermitage  
le 14 décembre 2008**

Ses dimensions sont imposantes :  
1 m 13 de haut avec le socle ;  
90 cm pour la croix seule.  
43, 5 cm de largeur au niveau des  
bras de la croix. La taille du Christ  
en ivoire sculpté est de 42 cm.  
C'est une œuvre d'art religieux  
du XIX<sup>e</sup> siècle de belle qualité.

D'après M. de Boissieu, il vient de  
Saint-Chamond. Ses dimensions  
invitent à penser qu'il était placé  
dans une chapelle, probablement  
celle que les Neyrand avaient  
construite pour leurs ouvriers  
à Lorette vers 1824, remplacée  
au milieu du siècle  
par l'église paroissiale.

Exposé dans la maison rénovée  
de l'Hermitage, il rappellera  
symboliquement tous  
les bienfaiteurs de l'œuvre  
du P. Champagnat.





# POUR UNE CAUSE COMMUNE

## Champagnat, fondateur des Frères Maristes, et Pompallier, évêque de l'Océanie occidentale



Fr. Frederick McMahon, fms



Jean-Baptiste-François Pompallier : Évêque de Maronea et Vicaire Apostolique d'Océanie Occidentale

## 2<sup>e</sup> PARTIE

### Introduction

**L**a deuxième partie de l'histoire Pompallier-Champagnat commence par l'étude de la fameuse affaire Querbes – la tentative par les autorités diocésaines de réunir la congrégation de Champagnat avec celle de Querbes.

Un « triumvirat » de personnalités importantes semble jeter le discrédit sur Pompallier, de manière plus ou moins forte. Il y a d'autres points de vue sur Pompallier à ce sujet ; par

conséquent nous y réfléchissons un peu longuement et en tirons une conclusion.

Pompallier et la Mission d'Océanie occupent une section importante de cette partie, tandis que les relations Champagnat-Pompallier sur les Missions y sont aussi présentées.

Concernant la Mission, la décision de Pompallier de ne pas faire des vœux comme Mariste est importante en ce qui concerne les relations entre le

Supérieur général Colin et l'évêque Pompallier. Nous présentons les premiers épisodes de cette relation difficile entre ces deux hommes.

L'importante correspondance entre l'évêque de la Mission et le Fondateur des Frères et la liberté d'expression qui s'y manifeste a conduit à une expression merveilleuse du profond attachement de Champagnat pour la Vierge Marie.

Dans un « dernier mot », nous affirmons que Pompallier a contribué de façon très positive à la Société de Marie. Cependant il présente aussi un aperçu de la façon dont Pompallier s'est écarté de toute forme de rattachement permanent à la Société de Marie.

## **L'AFFAIRE DES CLERCS DE SAINT VIAEUR : POMPALLIER ET UNE PÉRIODE DE CRISE AVEC CHAMPAGNAT**

Ayant terminé une étude des lettres de Pompallier à Champagnat, nous devons maintenant revenir en arrière pour nous concentrer sur la question controversée des relations de Pompallier-Champagnat au cours des années 1831 et 1834.

Vers 1831, la congrégation de Champagnat était dans une situation précaire. Le 18 avril 1831, il y eut une ordonnance royale concernant l'enseignement par les membres des congrégations religieuses. Ce document avait trait à l'obligation du service militaire. On pouvait en être exempté en s'engageant pour dix

ans dans le service de l'instruction publique. Les religieux des congrégations autorisées pouvaient obtenir cette exemption de par leur congrégation, mais ceux qui étaient membres de congrégations non autorisées devaient rencontrer les autorités civiles individuellement. Le groupe de Champagnat n'était pas autorisé.

Le 18 mai 1831, le maire de Saint-Chamond reçut de l'Académie de Lyon un questionnaire concernant l'Hermitage et ses activités. Le maire répondit de manière tout à fait favorable. Cependant le 24 juillet survint la célèbre visite d'inspection du commissaire de police, épisode remarquablement géré par Champagnat. A mesure que le temps passait, les autorités de l'archidiocèse s'inquiétaient inévitablement. Les tentatives de l'archevêque De Pins d'obtenir l'autorisation légale des Frères de Champagnat avaient jusqu'alors échoué, aussi les conseillers de Mgr de Pins avaient-ils d'autres suggestions pour résoudre le problème.

Pendant ce temps, Champagnat s'efforçait de trouver une solution en ayant recours à une congrégation qui avait l'autorisation légale. Il voulait savoir si un arrangement pourrait se faire sans que les deux groupes ne perdent leur identité propre. Or le premier contact entre le Père Chaminade et les Maristes reste obscur. Si la première démarche provenait des Marianistes de Chaminade de Bordeaux, cela a dû sembler providentiel à Champagnat placé, comme il l'était, devant la nécessité d'obtenir la protection de l'autorisation légale.

Le groupe de Chaminade avait été autorisé le 16 novembre 1825. En s'y affiliant, les Petits Frères de Marie bénéficieraient de cette autorisation. En accord avec le P. Colin et sur ses conseils, le Père Champagnat pensa alors aller voir le P. Chaminade à Agen. Sur ce point, il avait l'appui du Vicaire Général Cattet qui écrit à Champagnat le 30 novembre 1832. Malheureusement, l'Archevêque de Pins ne soutenait pas ce projet. Et Cattet, dans sa lettre, dut l'admettre : « Monseigneur a témoigné l'intention de poursuivre ses démarches auprès du gouvernement pour vous faire autoriser. »<sup>122</sup> En fait, il semble qu'une divergence de points de vue existait entre le Vicaire Général et l'Archevêque, le premier étant en faveur d'une affiliation

et le second souhaitant des efforts renouvelés en vue d'obtenir l'autorisation par des démarches directes. L'archevêque n'était pas favorable à une quelconque affiliation à un groupe extérieur à son diocèse ; il est évident qu'un élément de la politique de Mgr de Pins était de garder ses prêtres et religieux. Champagnat n'obtint pas la permission d'aller à Agen pour rencontrer le Père Chaminade.

Tout juste une semaine plus tard une bombe éclata, une lettre de Cattet annonçant la décision du Conseil archidiocésain pour que Champagnat tente de négocier une union avec les Clercs de Saint Viateur, un groupe qui était dans le territoire de l'archidiocèse.

Lyon, le 5 décembre 1832

*Mon cher M. Champagnat,*

*Après avoir réfléchi sur la question, le conseil d'aujourd'hui est d'avis que vous profitiez de l'Ordonnance royale en faveur de la congrégation de St Viateur, au lieu de sortir du diocèse et de vous adresser au P. Chaminade pour vous affilier et faire exempter vos Frères par une voie légale ; vous avez chez nous une voie plus facile et plus convenable.*

*Il suffirait donc de vous entendre avec le P. Querbes. Il ne s'agit pas de changer vos règlements, pas plus qu'avec le P. Chaminade. Toute prévention mise à part, vous avez dans ce moyen tous les avantages que vous proposiez sans en avoir les inconvénients. Ne voyant ici que le bien et la plus grande gloire de Dieu, mon cher P. Champagnat, vous vous empresserez de suivre cette idée qui est aussi sage qu'elle est naturelle. Croyez bien à tous les sentiments avec lesquels je suis, votre très affectionné*

*Cattet, Vicaire Général.<sup>123</sup>*

<sup>122</sup> O.M. 1, Doc. 256.

<sup>123</sup> O.M. 1, Doc. 259.

Nous pouvons imaginer combien Champagnat a dû être bouleversé au reçu de cette lettre.

Heureusement, il n'a pas souffert longtemps car, le jour suivant, est arrivée une seconde missive de Cattet, annulant la première décision. L'archevêque qui n'avait pas assisté à la réunion du Conseil et qui ne connaissait pas la lettre déjà envoyée à

Champagnat (bien qu'il ait effectivement signé le compte-rendu de cette réunion), était décidé à tenter encore une fois la demande d'autorisation auprès du gouvernement. Cela n'allait pas aboutir, mais du moins la pression faite à Champagnat de s'affilier avec Querbes fut enlevée. Agissant sur instruction de l'archevêque, Cattet écrivit le 6 décembre 1832 :

*Père,*

*Quoique je vous aie écrit hier seulement, je viens vous annoncer que Monseigneur paraît plus décidé que jamais de continuer ses formalités auprès du gouvernement pour obtenir votre ordonnance. Faites ce que demande le chef du diocèse et ajournez définitivement ce que je vous disais dans ma dernière de la part du conseil. Vous ne parlerez donc pas à M. Querbes. Dieu bénira peut-être les nouvelles démarches de Monseigneur.*

*Votre dévoué,  
Cattet, Vicaire Général.<sup>124</sup>*

Malheureusement, les tentatives de l'archevêque échouèrent encore ; et l'année suivante, le 28 juin 1833, parut pour toute la France la loi Guizot qui exigeait que chaque enseignant ait le brevet ou un certificat d'enseignant. Cette loi était de mauvais augure pour Champagnat et ses hommes ; le filet se resserrait autour d'eux.

Quelle fut la réponse à cette nouvelle crise ? Les autorités archidiocésaines devenaient de plus en plus inquiètes

pour la congrégation de Champagnat qui, n'ayant pas l'autorisation légale, n'avait pas la protection assurée aux groupes autorisés. Par conséquent, le Conseil archidiocésain chercha à écarter la difficulté en impliquant à nouveau le P. Querbes ; cette fois la solution serait de fusionner le groupe de Champagnat avec celui du P. Querbes.

Le 7 août 1833, le procès-verbal du Conseil a enregistré :

<sup>124</sup> O.M.1, Doc. 261.

« Le Conseil est d'avis que les Petits Frères de Marie s'unissent avec les Clercs de Saint Viateur de Vourles, déjà légalement autorisés.

Du moins, il y a lieu d'en faire l'essai. »<sup>125</sup>

Dans sa réponse à cette décision, le P. Querbes indiqua au Vicaire Général Cholletton les conditions requises pour que cette union se réalise. Le 18 août, arriva la lettre de Pompallier (citée précédemment) dans laquelle il mentionne que le P. Cholletton va bientôt écrire à Champagnat. Il est vraisemblable que cette lettre aurait été au sujet de l'union proposée.

C'est à ce moment critique que Champagnat montre enfin ses réactions à toutes les pressions le poussant à s'unir avec Querbes. On les trouve dans le brouillon d'une lettre d'août-septembre 1833, adressée aux autorités archidiocésaines. Nous y découvrons que Champagnat est fortement opposé à une telle union et qu'il en est très affecté. Tous ses sentiments refoulés, remontant à plus de sept ans, sont contenus dans ce brouillon. Les réflexions de Champagnat se réfèrent avec grande tristesse à 1826, à l'époque de sa très grave maladie, au départ de Courveille, à ce qu'il a considéré comme la désertion de Terrailon, et à la visite d'inspection de l'Hermitage par le Vicaire Général Cattet. On y découvre clairement un Champagnat sensible, un homme de profonds sentiments. Puis, en complément aux contenus de ce brouillon, nous découvrons

qu'une page montre clairement des traces de ce qui apparaît être des larmes – Champagnat incapable de retenir ses larmes en composant cette lettre. Certains prétendent que ces taches étaient des gouttes de pluie provenant d'un orage passager tombées sur le papier à lettre laissé près d'une fenêtre ouverte. Quoi qu'il en soit, il n'y a pas de doute que Champagnat a été profondément ému par cette affaire.

Ceux qui plaidaient pour cet arrangement n'ont pas renoncé. Dans une lettre du 10 octobre 1833, nous trouvons ces mots de Cholletton :

« le Père Jésuite qui a prêché la retraite aux Frères de l'Hermitage a dit à P. Barou que le P. Champagnat était maintenant bien disposé à entrer dans toutes nos vues au sujet de l'union. »<sup>126</sup>

En fait, ni Champagnat, ni Querbes ne souhaitaient l'union de leurs congrégations sous quelque forme que ce soit. Heureusement le déroulement du temps fut un facteur utile, comme le fut l'émergence d'une voie de sortie pour Champagnat – les Frères Maristes qui étaient susceptibles d'être appelés sous les drapeaux pouvaient pour un temps rejoindre la congrégation des Frères de Saint Paul-Trois-Châteaux de Mazelier qui avait la reconnaissance légale. Ces Frères de Champagnat étudiaient pour obtenir leur titre d'enseignement (brevet), enseignaient dans les écoles de Mazelier et, en

<sup>125</sup> O.M.1, Doc. 276.

<sup>126</sup> O.M.1, Doc. 291, section 3.

temps voulu, retournaient vers leurs confrères maristes.

Le premier biographe de Champagnat nous dit que, plus tard, l'archevêque de Lyon félicita Champagnat pour avoir résisté aux efforts de ceux qui plaidaient pour l'union.

## Un triumvirat contre Pompallier

Frère Jean-Baptiste, dans sa *Vie de Joseph-Benoît-Marcellin Champagnat*, fait une critique sévère du P. Pompallier, l'accusant d'être l'instrument qui a infligé au P. Champagnat les souffrances provoquées par les projets d'union de ses Frères avec les Clercs de Saint Viateur du P. Querbes<sup>127</sup> : Le P. Pompallier,

« qui était à l'Hermitage en qualité d'aumônier, depuis plusieurs années, n'approuvait pas la conduite du P. Champagnat, il blâmait et critiquait son administration et la direction qu'il donnait à ses Frères. »

A son avis, l'Institut ne pouvait que périr entre ses mains. Sa conviction à cet égard était si profonde qu'il se crut obligé de faire part de ses sentiments et de ses craintes à Mgr l'archevêque. Le P. Champagnat, lui dit-il, malgré sa piété et sa vertu, n'a aucune des qualités nécessaires à un bon supérieur de communauté. Il n'est pas capable de faire une correspondance, d'instruire ses Frères, de traiter avec les fondateurs des écoles, ou diriger convenablement

un noviciat. D'ailleurs, il ne s'occupe guère de ces choses et il emploie presque tout son temps à bâtir et à défricher la montagne ; d'où il suit que les Frères ne sont pas formés suffisamment à la piété, aux vertus religieuses ni aux connaissances nécessaires à des instituteurs, et que beaucoup d'autres choses souffrent.

Le P. Pompallier « mettait tant de bonne foi dans ce qu'il disait, et il manifestait tant de zèle et de dévouement pour les Petits Frères de Marie, qu'on se laissa persuader par ses paroles. Monseigneur le chargea donc de traiter cette affaire avec M. Querbes, supérieur des Clercs de Saint Viateur. En même temps, il fit venir M. Champagnat à l'archevêché, et il lui dit : « Vous voyez que vous n'avez pu obtenir votre autorisation, et que le gouvernement, avec l'esprit qui le dirige, ne vous l'accordera jamais. D'un autre côté, comme votre communauté devient nombreuse et qu'elle ne peut plus marcher sans cette autorisation, je désire que vous unissiez vos Frères à ceux de Saint-Viateur qui sont autorisés. M. Querbes se prêtera volontiers à cette fusion et se chargera de vos Frères. »

Sans doute, Fr. Jean-Baptiste n'est-il pas favorable à Pompallier, le décrivant ici presque comme un Machiavel. D'après les déclarations de Fr. Jean-Baptiste, c'était le P. Pompallier qui soutenait le projet d'affiliation avec le P. Querbes en 1833. Le

<sup>127</sup> *Vie*, éd. 1989, p. 192-193.

Fr. Jean-Baptiste n'est pas le seul à l'accuser. Le P. Colin charge lourdement Pompallier dans un document de 1847 :

« Inquiet et insinuant, il (Pompallier) gagna la confiance de l'Archevêque Administrateur, obtint qu'un Vicaire Général soit remplacé par un autre comme supérieur de la nouvelle maison des Frères à l'Hermitage et, quelque temps plus tard, il faillit réussir à obtenir que l'archevêque administrateur enlève au P. Champagnat la direction de l'œuvre qu'il avait créée en mettant à sa place un prêtre étranger. Cela aurait détruit le nouvel établissement. La Providence voulut qu'il ne réussisse pas. Ce fut alors que, sur l'intervention de l'administration de l'archidiocèse, il fut proposé pour Vicaire Apostolique de l'Océanie Occidentale. »<sup>128</sup>

Et Frère Avit, dont les *Annales* sont l'un des premiers documents de l'Institut des Frères, se joint aux accusateurs. Avit ne cite pas ses sources, mais sans doute, ses affirmations s'appuient sur les souvenirs de Frères anciens et, on le suppose, sur les documents du Fr. Jean-Baptiste. Son histoire est similaire à celle du Fr. Jean-Baptiste, un récit dans lequel on peut aussi entendre un écho du jugement sévère du P. Colin. Avit écrit :

« Le P. Pompallier était encore à l'Hermitage. Selon tous les rapports, l'Institut prospérait : les novices étaient nombreux ; les Frères étaient formés ; ils avaient bon esprit et étaient attachés à leur pieux fondateur. »

Le P. Pompallier cependant n'était pas de cet avis. Il n'approuvait pas la façon dont Champagnat conduisait les affaires. Il blâmait et critiquait son administration et les orientations qu'il donnait à ses Frères. Selon lui, l'Institut ne pouvait que périr dans les mains de Champagnat. Sa conviction à ce sujet était si profonde qu'il se crut obligé de transmettre ses sentiments et ses craintes à l'Archevêque.

« Le Père Champagnat, lui dit-il, en dépit de sa piété et de ses vertus, n'a aucune des qualités nécessaires pour un bon supérieur de communauté. Il n'est pas capable de tenir une correspondance, d'instruire ses frères, de traiter avec les fondateurs d'écoles et de diriger convenablement un noviciat. » D'ailleurs il ne s'occupe que peu de ces choses et passe presque tout son temps à construire et à défricher la montagne ; il en résulte que les Frères ne sont pas assez formés à la piété et aux vertus de la religion pas plus qu'aux connaissances nécessaires à des enseignants. « Le P. Pompallier est né à Vourles. Il connaissait très bien le curé, le P. Querbes, le prêtre qui avait fondé les Clercs de Saint Viateur, une congrégation très peu nombreuse. Ses membres, comme leur nom l'indique, s'occupaient aussi bien de la sacristie que de l'école. Ils allaient seuls, vivant et logeant dans les presbytères des paroisses. Leurs règles étaient encore en cours d'élaboration. Leur costume n'avait rien de remarquable ; ils allaient aussi bien en costume civil qu'en tenue cléricale.

<sup>128</sup> O.M. 4, Doc. 909, lignes 17-26.

« Cependant le P. Pompallier était persuadé que cette petite congrégation avait des bases très solides et un brillant avenir. Par conséquent il supplia l'archevêque pour que Champagnat rattache ses Frères aux Clercs du P. Querbes. Il mit tellement de conviction dans ce qu'il disait, il semblait avoir si bien étudié la question que Mgr l'Archevêque se laissa convaincre. Il convoqua le bon P. Champagnat et le pressa fortement d'exécuter le projet du P. Pompallier. »<sup>129</sup>

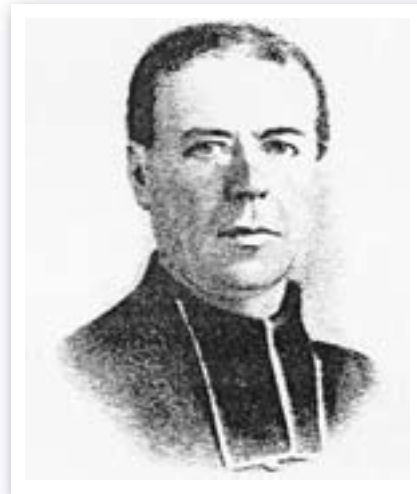
## Remarques

Mais est-ce que ces trois hommes sont vraiment exacts dans leurs déclarations ? Sont-ils justes à l'égard de Pompallier ? Nous avons étudié les affirmations de ces trois commentateurs. Nous avons remarqué que le rapport d'Avit suit de très près celui de Jean-Baptiste - en certains endroits, mot pour mot. D'ailleurs, Avit n'en vient au cas de « l'Hermitage » qu'après le départ de Pompallier pour l'Océanie. Par suite son récit s'appuierait fortement sur d'autres - sur les sources mêmes utilisées par Jean-Baptiste. Et, quand au troisième témoin, nous savons qu'après avoir traité les affaires de la Société de Marie dans le Pacifique, Pompallier avait provoqué le mécontentement, et même la colère de Colin. Examinons maintenant les éléments favorables à Pompallier au sujet de l'affaire Querbes. Il est exact qu'il y a eu des contacts entre Champagnat et Querbes bien avant que soit soulevé le projet de fusion des deux Instituts. Occupons-nous d'abord de ce point.

Dès 1824 nous trouvons une demande de Querbes pour les Frères de Champagnat. Rien n'est résulté de cette tentative. Querbes dit :

« A partir de 1824, j'ai aussi cherché à procurer aux petits enfants de la paroisse les bienfaits d'une éducation religieuse et à me défaire de deux maîtres d'école qui étaient indignes d'avoir cette profession. Ma demande à M. Courveille pour avoir un Frère ayant été précisée, j'ai compris dès lors la nécessité d'un Institut religieux qui pourrait envoyer, un par un, certains de ses membres dans les endroits les plus reculés. »<sup>130</sup>

Probablement Querbes avait eu connaissance du prospectus de Courveille, venant de l'Hermitage et « proposant » des Frères Maristes. Courveille s'était aussi « proposé » sans scrupule comme Supérieur.



Le Père Querbes, fondateur des Clercs de Saint Viateur.

<sup>129</sup> Annales de l'Institut, vol 1, p.146 et aussi O.M. 4, Doc. 909, page 71, note de bas de page.

<sup>130</sup> O.M. 2, Doc. 765, lignes 3-9.



Nous avons encore une lettre du P. Querbes, celle-ci adressée à Mgr de Pins (2 novembre 1829), mais elle ne traite pas de l'union des deux congrégations. Elle stipule que les

deux groupes peuvent travailler harmonieusement dans le même diocèse ou archidiocèse ; elle écarte toute suggestion de compétition entre les deux :

*« Est-il nécessaire d'ajouter que cette fondation ne peut pas plus nuire au développement des Frères de La Valla que les sœurs Saint Joseph peuvent nuire aux Sœurs Saint Charles. Les uns iront en Judée, d'autres en Samarie, tous tendant vers le même but par des chemins différents. Le diocèse de Lyon et ses environs sont un champ assez vaste pour de telles œuvres de zèle. Je ne crains pas d'affirmer que nous agissons en accord avec le P. Champagnat, qui est venu me voir il y a quelque temps et qui vient de m'écrire à ce sujet par l'intermédiaire du P. Pompallier, qui doit revenir bientôt. Je désire aller moi-même rendre visite au P. Champagnat pour voir tout le bien qu'il a plu au Seigneur de réaliser au profit des enfants grâce aux efforts de ce prêtre vertueux. »<sup>131</sup>*

Ce n'est qu'un extrait de la missive du P. Querbes ; d'autres sujets sont aussi abordés dans cette lettre. Nous ne savons pas si le P. Querbes a finalement décidé d'envoyer cette lettre, car elle est encore dans les archives de son Institut. Peut-être que finalement il décida de ne pas l'envoyer. Nous ne le savons pas. Mais il est évident que, à cette première étape, il n'est pas question d'une fusion proposée.

Maintenant tournons notre attention vers Pompallier. A part les dix lettres de Pompallier que nous avons déjà étudiées, des lettres qui montrent sa relation harmonieuse avec Champagnat, nous présentons maintenant une liste de documents pertinents des « Origines Maristes » qui jettent

un doute sur les fortes assertions de Jean-Baptiste.

- **Doc. 276** (décision du Conseil de l'Archidiocèse, 7 août 1833 : « ...effectuer cette fusion mérite au moins un essai » - décision du Conseil de l'Archevêque, mais pas de référence au P. Pompallier.
- **Doc. 277** (lettre du P. Querbes au P. Cholleton, le 10 août 1833) : les conditions du P. Querbes pour cette union proposée - pas de mention du P. Pompallier.
- **Doc. 278** (lettre du P. Pompallier au P. Champagnat, 18 août 1833). Elle se réfère peut-être à une éventuelle union avec les Clercs de Saint Viateur, mais elle n'est pas directement mentionnée : « Le P. Cholleton m'a dit qu'il vient de vous écrire. »

<sup>131</sup> O.M. 1, Doc. 204.

- **Doc. 280** (Lettre du P. Cholleton au P. Querbes, 23 août 1833) : « Le P. Champagnat m'a semblé être très bien disposé. Il ira vous voir au cours de la semaine prochaine. » Champagnat n'y est pas allé ; et, de nouveau, il n'est pas fait mention du P. Pompallier.
- **Doc. 286** (août-sept. 1833) : C'est une pauvre ébauche de l'admirable lettre du P. Champagnat au P. Cholleton. Pas de référence au P. Pompallier.
- **Doc. 291** (Lettre du P. Cholleton au P. Querbes, 3 oct. 1833). Il mentionne la retraite chez les Jésuites, en disant que maintenant le P. Champagnat était mieux disposé à

entrer dans « toutes nos vues » au sujet de l'union.

Toutes les citations de ces documents donnent peu de preuves de quelque intervention du P. Pompallier dans l'affaire du P. Querbes.

Il y a une lettre, dans les archives des Clercs de Saint Viateur, qui est presque certainement du P. Pompallier au P. Querbes. On a suggéré que cette lettre semble être une tentative d'union entre le groupe du P. Champagnat et celui du P. Querbes vers le milieu de 1831, deux années avant la crise de 1833. Une lecture attentive, cependant, prouvera qu'une telle théorie ne trouve qu'un faible appui dans cette lettre.

*Fourvière, le 31 août 1831*

*« Père et digne pasteur,*

*« Je n'ai pas pu voir le P. Cholleton, que bien à la hâte, après l'avoir attendu vendredi soir (26 août) – au moins deux heures et demie.*

*« Il m'a paru toujours tenir fortement aux idées diocésaines. Je lui ai dit en gros vos difficultés ; il n'en tient pas compte. Il m'a répondu que l'autorité (ce serait l'archevêque Mgr de Pins) n'a fait qu'attester l'existence des établissements de ce diocèse, attestations que, ajouta-t-il, l'archevêque ne pouvait pas refuser ; (1) Mais aucune demande n'a été faite par lui pour obtenir une autorisation pour l'ensemble de l'œuvre et pour ses membres dispersés dans les deux diocèses. (2). Voilà à peu près le fond de cette affaire.*

*« Restent maintenant les idées dont j'ai eu l'honneur de vous parler, idées qui peuvent légitimer les démarches de nos Supérieurs dans ces circonstances. Que de ménagements à garder et que de démarches prudentes sont nécessaires pour traiter tout à la fois le surnaturel et l'humain. Je suis bien d'accord avec vous*

(1) Ceci peut être une attestation faite par Mgr de Pins quand il entreprit des démarches, l'année précédente, pour obtenir l'autorisation légale des Petits Frères de Marie.

(2) Les deux diocèses de Lyon et de Belley dans lesquels les aspirants clercs de la Société de Marie travaillaient. A cette date, les Frères enseignants du Père Champagnat étaient dans trois diocèses, Lyon, Viviers et Grenoble.

*que nous devons beaucoup prier et prier sans cesse. Si vous venez à Lyon lundi, montez à Fourvière et faites de notre maison votre hôtel. Vous nous ferez le plus grand plaisir.*

*« J'ai l'honneur d'être, avec un profond respect et un entier dévouement, Père et digne pasteur, votre très humble et obéissant serviteur,*

*Pompallier, prêtre<sup>132</sup> »*



Mgr de Pins, archevêque titulaire d'Amasia  
Administrateur apostolique de Lyon

Cette lettre, qui est un peu « surprenante » (sans documents antérieurs ou postérieurs) et aussi pas très claire quant à sa signification, demande une interprétation très fouillée. On peut affirmer que « le projet d'ensemble » auquel il est fait référence n'a rien à voir avec le P. Querbes, car le document parle d'un groupe qui était « sur

deux diocèses » et qui avait des « établissements » dans l'archidiocèse de Lyon. La congrégation du P. Querbes ne se situait pas ainsi ; en effet, son groupe n'a vraiment commencé que quelques mois plus tard.

D'autre part, la Société de Marie (prêtres) avait des membres dans deux diocèses et s'efforçait de dépasser les idées purement diocésaines de l'archevêque de Lyon. C'était cette Société surtout qui pouvait être sujet de discussion entre le P. Cholleton et le P. Pompallier.

Il est clair qu'un point soulevé dans cette lettre ne concerne pas directement un projet du P. Querbes, ou ce qui était vraiment en jeu dans cette entrevue.

Il y a cependant un passage de la lettre qui peut avoir quelque relation avec un projet de légaliser le groupe de Champagnat en l'affiliant au groupe de Querbes, qui avait eu la chance d'obtenir l'autorisation légale du Roi Charles X en janvier 1830. Ce passage qui nous intéresse est :

« Il existe encore l'idée dont j'ai eu l'honneur de vous parler, idée que l'on peut légaliser les démarches de nos Supérieurs dans ces circonstances. »

<sup>132</sup> O.M. 1, Doc. 235.

Ainsi, uniquement sur la base de la documentation, on semble avoir conclu à partir de cette lettre seulement que le P. Pompallier était la « force » derrière la proposition de l'affiliation des Petits Frères de Marie aux Clercs de saint Viateur. En vérité, à partir de cette brève phrase obscure, il est difficile de prouver que Pompallier était impliqué dans une tentative d'union du groupe de Champagnat avec celui de Querbes. Par conséquent, à partir des lettres de Pompallier à Champagnat et d'autres documents sur ce sujet, nous pourrions conclure que Pompallier n'a pas eu un rôle important dans cette période difficile de la vie de Champagnat. Cependant le doute subsiste. Les témoignages de Colin, Jean-Baptiste et Avit, tendancieux mais très forts, et la légère suspicion soulevée par cette brève phrase obscure, citée dans le paragraphe ci-dessus, laisse planer un doute. Dans sa biographie de Pompallier, Lillian Keyes dit :

« L'auteur de la vie de Champagnat attribue au P. Pompallier une tentative de négocier une union de la congrégation des Frères enseignants fondés par le P. Champagnat avec l'Institut que le P. Querbes fondait à Vourles, mais cela n'est pas tout à fait exact. L'Administrateur de Lyon, Mgr de Pins, vers 1832, a confié à son Vicaire, Cholleton, la direction des Frères de Saint Viateur avant que la congrégation fut officiellement approuvée par Rome.

Dans un rapport adressé en 1844

au Cardinal de Bonald, le P. Querbes lui-même dit expressément que ce fut le P. Cholleton qui eut l'idée d'unir notre institution avec les Frères de Marie.

Cette idée fut approuvée par le Conseil de l'archevêque ; elle fut aussi ardemment soutenue par le P. Pompallier de Vourles, un prêtre mariste...

Dieu n'a pas permis cette union, le but des deux congrégations n'étant pas le même.

Le rôle du P. Pompallier sur ce sujet ne fut donc pas un rôle actif. »<sup>133</sup>

## Conclusion sur l'affaire Querbes

Écoutons maintenant ce que le P. Coste, l'un des grands historiens maristes, nous dit à ce sujet: « Lié d'une part au P. Querbes par suite de parenté avec des familles de la paroisse de Vourles du P. Querbes, et d'autre part à la future Société de Marie, à laquelle il appartenait depuis 1829, le P. Pompallier pouvait difficilement faire autrement que de désirer l'union de ce dernier groupe avec l'œuvre des Catéchistes de Saint Viateur. »<sup>134</sup> Or, étant donné les liens de la famille Pompallier avec Vourles, où le P. Querbes était curé, nous pouvons facilement comprendre son intérêt à affilier l'œuvre de Champagnat avec celle de Querbes. Mais bien que M. Pompallier aimait à jouer le rôle de « Mr entremetteur », nous pourrions conclure, vu les preuves que nous avons devant nous, que Pompallier ne cherchait pas délibérément à miner malicieusement la

<sup>133</sup> "The Life and Times of Bishop Pompallier" p. 36. Aussi (en partie) dans Abbé J.B. Martin, "Histoire des églises et chapelles de Lyon", vol. 1, p. 334.

<sup>134</sup> O.M. 1, Doc 235, Introduction.

position du P. Champagnat. Tout au plus, il semblerait avoir volontiers favorisé cette solution comme un moyen facile de régler les problèmes d'autorisation de Champagnat.

Nous pouvons néanmoins, certes, critiquer Pompallier pour son manque de sensibilité pour les souhaits de Champagnat et pour sa négligence à ne pas avoir eu assez de considération quant aux raisons s'opposant à l'affiliation. En dépit de ces faiblesses chez Pompallier, il semblerait qu'il ne mérite pas le degré de condamnation porté sur lui par le premier biographe de Champagnat et par d'autres.

Pourquoi donc les Frères Jean-Baptiste et Avit ont-ils présenté Pompallier de façon aussi sombre ? Les documents ne condamnent certainement pas Pompallier. Il semblerait donc que c'est la « voix du peuple » qui l'accuse – Pompallier n'était pas populaire parmi certains Frères. Aussi bien Jean-Baptiste que Avit n'étaient pas proches de ce qui se passait à l'Hermitage au début de leur carrière, mais ils ont évidemment accueilli les préjugés contre Pompallier qui étaient exprimés par des Frères ayant avec lui des rapports plus proches. On peut facilement imaginer que le digne Pompallier, d'allure noble, très conscient de ses aptitudes et de sa valeur, pouvait ne pas avoir la sympathie d'humbles disciples de Champagnat qui, à cette époque, en dépit des talents intel-

lectuels qu'ils pouvaient avoir, n'avaient pas l'occasion de les faire briller. Les préjugés évidents de Jean-Baptiste et d'Avit contre Pompallier peuvent en partie s'expliquer par le fait qu'ils ont été influencés par d'autres.

Bien sûr, l'une des grandes faiblesses de la façon dont Fr. Jean-Baptiste et Fr. Avit relatent cette histoire Champagnat-Querbes se trouve dans l'usage de « dialogues fabriqués » par ces auteurs. Prenez, par exemple, la conversation entre Champagnat et l'archevêque. Comment ces auteurs pouvaient-ils être si au fait des échanges verbaux tenus en ces occasions ? Il est difficile d'accepter comme de bons historiens des hommes qui ont créé des dialogues. De plus, les mots pour dénigrer Pompallier dans ces dialogues fabriqués et dans le récit ne sont certainement pas ceux qu'aurait choisis un historien impartial.

Nous savons, bien sûr, que, en partie grâce au talent du P. Champagnat pour jouer avec le temps, l'union avec les Clercs de Saint Viateur n'eut pas lieu. Plus tard, d'après Jean-Baptiste, l'archevêque le félicita<sup>135</sup>. On peut remarquer à ce sujet que l'un des chercheurs sur Champagnat affirme que Fr. Jean-Baptiste signale ce changement d'attitude de l'archevêque pour restaurer l'aura de celui-ci parmi les Frères !

<sup>135</sup> Vie, éd. 1989, p. 194

## POMPALLIER ET LES MISSIONS D'OCÉANIE

Il convient maintenant de considérer les circonstances dans lesquelles les prêtres maristes ont reçu l'autorisation de Rome comme congrégation religieuse – et par conséquent pour ses membres d'échapper au contrôle canonique strict des évêques diocésains.

Alerté par les activités des missionnaires protestants anglais dans la région du Pacifique, Rome décida d'ériger le Vicariat de l'Océanie occidentale. La difficulté était de trouver des prêtres pour la nouvelle mission et un responsable pour en prendre la direction. Une démarche concernant cette responsabilité fut faite auprès du P. Pastre, ancien préfet apostolique de l'île de la Réunion. Pastre, malade, s'était retiré à Lyon où il devint chanoine de la cathédrale. Vouloir rendre service de quelque façon, Pastre en parla au Vicaire Général Cholletton qui, immédiatement pensa à Pompallier, un prêtre qui avait exprimé le désir de travailler dans les missions étrangères. Pastre rencontra Pompallier, le trouva tout à fait valable et lui parla de la mission proposée.

Encore aspirant mariste, Pompallier écrivit à Colin. Le Supérieur de l'ensemble entrevit immédiatement les résultats heureux que cette acceptation pourrait avoir pour l'approbation de la Société de Marie. Il pressa Pompallier d'accepter, lui conseillant de faire une mention explicite des

branches des Pères et des Frères comme sources de recrues missionnaires. Pastre écrivit à Rome en joignant la lettre de Colin à Pompallier. Les Maristes se portaient candidats. En temps utile, Rome, à travers sa section missionnaire, la Propagande, décida de confier la nouvelle mission à la Société de Marie. Par suite, le décret papal « *Omnium Gentium* » accorda la reconnaissance pontificale aux prêtres maristes. Pompallier devint évêque, nommé Vicaire Apostolique de l'immense région de l'Océanie Occidentale.

Quand les prêtres aspirants maristes se réunirent à Belley (le 24 septembre 1836) pour faire profession, ils étaient vingt - onze du diocèse de Belley, neuf de l'archidiocèse de Lyon. Le P. Pompallier, aussi de Lyon, était présent, mais ne fit pas les vœux. Il en a donné les raisons dans un post-scriptum à une lettre au Cardinal Fransoni (10 septembre 1836) :

« Je vais partir de Paris à Lyon mercredi prochain. Je me rends au milieu de mes confrères pour des réunions que nous allons avoir au sujet de l'élection du Supérieur Général et d'une retraite qui doit précéder l'émission des vœux de profession. Quant à moi, je me dispose à faire une protestation qui me placera, par rapport à la congrégation, dans l'état où un évêque se trouve quand, avant sa consécration, il était lié par des vœux de religion, puisque, d'après les avis de votre Éminence et ceux du Cardinal Sala, je ne dois plus, comme évêque, faire des vœux à un simple prêtre, cela ne convenant pas, surtout après avoir promis par serment l'obéissance immédiate au Saint Père le Pape. »<sup>136</sup>

<sup>136</sup> O.M. 1, Doc. 401, lignes 1-11. Post-scriptum de la lettre au Cardinal Fransoni du 10/ 9/1836.

Pompallier a effectivement fait sa « déclaration » lors de la rencontre des premiers Maristes (le 24 septembre 1836) ; il a fait une promesse d'attachement spirituel à la Société.



Le Pape Grégoire XVI, 1831-1846

On trouve une citation dans le livre de Wiltgen *La fondation de l'Église Catholique Romaine en Océanie 1825-1850* qui a un rapport avec ce sujet :

« Le 29 mai 1848, Luigi Cardinal Lambruschini, dans une assemblée générale, a dit aux membres cardinaux de la Congrégation de l'Évangélisation que Pompallier avait été autorisé par Rome à faire des vœux (chez les Maristes) à cette période, mais il ne l'a jamais fait, et jamais par la suite il ne s'est considéré comme membre de la Société de Marie. Mais dans sa déclaration personnelle après la profession des vœux, le 24 septembre 1836 (samedi), il affirme: 'Tenir fermement, de cœur et d'âme, à la Société de Marie... Je désire en être membre jusqu'à mon dernier souffle.' »

Pompallier désigna Colin comme son Vicaire Général (Provinciaire) pour l'Océanie Occidentale. Le P. Colin accepta comme participation à la mission. Colin demanda à Pompallier de jouer le rôle de Supérieur religieux pour les missionnaires de son ordre. Pompallier accepta, 'mais dites-moi si je devrais abandonner ce rôle pour m'occuper exclusivement de la mission'.

Ce pacte fut la cause de conflits sans fin entre eux, menaçant même l'existence de l'œuvre. La mission d'Océanie Occidentale en subit de gros dommages pendant un certain temps et elle aurait certainement été détruite n'eût été la sagesse, la patience et finalement la sévérité de la Congrégation de l'Évangélisation à Rome. »<sup>137</sup>



Le Père Jean-Claude Colin S.M. Fondateur des Pères Maristes.

Il y a, pour employer une métaphore, un vaste monde d'informations sur Pompallier dans la suite de sa carrière comme missionnaire en Océanie, mais la période en question n'entre pas dans le cadre de cette étude.

<sup>137</sup> "The Founding of the Roman Catholic Church in Oceania, 1825-1850" . Ralph W. Wiltgen S.V.D. p. 129.



## La Mariologie de Pompallier et de Champagnat

Notre gratitude devrait s'adresser à Pompallier, car ses relations avec Champagnat provoquèrent une réponse de ce dernier qui donne des indications sur la profondeur de la dévotion de Champagnat envers Marie.

### Lettre de Champagnat à Mgr Pompallier en Océanie

Le Père Champagnat profita de son deuxième dimanche à Paris en 1838 pour répondre à une lettre de Mgr Pompallier, lettre qui n'a pas été conservée. Les nombreuses lettres qu'ils échangèrent entre eux montrent assez clairement le lien qui existait entre le P. Champagnat et Mgr Pompallier. Cela peut expliquer le ton

confidentiel de cette lettre. Le post-scriptum a été écrit après le retour de Champagnat à l'Hermitage, vers la mi-juillet. Puisque cette lettre n'a pas de tampon de la poste, Champagnat avait peut-être prévu une occasion de la faire porter. Mais ce n'est qu'une supposition, car nous n'avons pas la moindre trace de preuve pour nous guider. Le deuxième groupe de missionnaires est parti pour l'Océanie en septembre 1838, ce qui, la lettre ayant été écrite en mai, semble une date trop éloignée pour une explication plausible dans ce cas.

La lettre est maintenant dans les archives de la Province de Sydney des Frères Maristes, ayant été donnée en 1905 au provincial d'Australie de cette époque, Fr. Stanislaus, par Mgr Lehinan d'Auckland. Elle se trouvait dans les papiers de Mgr Pompallier, premier évêque de Nouvelle Zélande.

La lettre :

*Paris, 27 mai 1838*

*Missions étrangères, Rue du Bac N° 120*

*Monseigneur,*

*C'est avec un vrai plaisir et un singulier empressement que je saisis le moment de loisir pour répondre à votre aimable lettre.*

*Je suis à Paris, comme vous le voyez, depuis le 18 du mois de janvier, poursuivant l'autorisation des frères que je n'ai pas encore, mais que j'espère de plus en plus. Tout parait disposé, mais les formalités ne sont jamais suffisamment remplies. Que de courses j'ai fait dans Paris, que de visites ! il est difficile de s'en faire une idée. J'ai toutes fait mes visites, mes courses en soutane sans aucune insulte; on ne m'a pas même traité de jésuite.*

*Paris est on ne peut plus tranquille, le commerce va à peu près. Il y a dans la capitale beaucoup plus de religion qu'on se le figure dans les personnes. Vous devez penser combien le temps me dure, éloigné comme je suis de mes affaires. Avec tout l'embarras que j'ai à Paris, je me porte mieux qu'à N(otre) D(ame) de l'Hermitage.*



*Mr. Dubois parle souvent de vous et de votre mission. Il se passe peu de jours qu'il ne me dise : N'oubliez pas cette mission. Quel s(ain)t homme, qu'il faudrait qu'on put le multiplier et le faire vivre longtemps. La France fournit en ce moment des missionnaires pour tous les pays qui en ont besoin. Pendant mon séjour j'en ai vu partir six du séminaire des Missions étrangères et d'aut[re]s qui se préparent. Que de sujets d'édification je trouve dans cette maison ! La religion ne périra pas encore en France, il y a trop de ressource. L'œuvre de la propagation y prend tous les jours de nouveaux développements.*

*Monsieur Mioland est évêque d'Amiens ; il a pris possession hier. Les Chartreux se sont nommés un autre supérieur ; je suis bien fâché d'avoir oublié le nom.*

*Nous recevons toujours beaucoup de novices. Nous voici actuellement deux cent vingt cinq ou six. Nous avons trente huit ou trente neuf établissements et 70 demandes. Nous éprouvons une vraie persécution de la part de ceux qui désirent avoir de nos frères, ils employent toutes sortes de moyens pour nous les arracher. Ceux qui n'ont pas assez d'influence se servent des personnes à qui nous ne pouvons rien refuser. Nous sommes à la veille de faire une seconde maison mère. Il est possible que nous la fassions dans le département du Var.*

*Mr. Matricon est toujours avec moi, j'en suis très content, il se fait aimer des frères, il a un excellent jugement. J'ai aussi Mr. Besson qui est toujours bien brave garçon. Le frère François est mon bras droit; il conduit la maison dans mon absence comme si j'étais présent. Tout le monde se soumet à lui sans difficulté. Marie montre bien visiblement sa protection à l'égard de l'Hermitage. O que le st nom de Marie a de vertu! Que nous sommes heureux de nous en être parés ! Il y a long temps qu'on ne parleroit plus de notre société sans ce saint nom, sans ce nom miraculeux. Marie, voilà toute la ressource de notre société.*

*Nous avons terminé notre chapelle. Elle est très jolie; elle nous est infiniment chère tant bénite par le premier missionnaire et premier évêque de la société. J'espère à tous ces titres s'en rattacher un troisième comme conséquence naturelle: le premier...qui...*

*Mr. Terrailon est toujours à St-Chamond curé. Je pense cependant qu'il n'y sera pas long temps. L'archevêque nous témoigne plus que jamais de la bonté, de même que l'évêque de Belley.*

*Nous avons commencé cette année l'établissement de Grange Père. Il commence à prospérer ; il y a déjà un certain nombre d'élèves. Marie, oui Marie seule est notre prospérité ; sans Marie nous ne sommes rien et avec Marie nous avons tout, parce que Marie a toujours son adorable fils ou entre ses bras ou dans son cœur.*

*C'est, comme vous pensez bien sans doute, Monseigneur, c'est encore par Marie que je compte obtenir l'ordonnance que je sollicite. Que la sainte et très sainte volonté de Dieu soit faite. Je vous entends répondre: amen. Que tous ceux qui sont avec votre Grandeur, je veux dire frères et confrères répondent aussi et prie[nt] pour moi qui me recommande, d'une manière toute particulière, à leurs bonnes prières, aux vôtres surtout, Monseigneur. De mon côté je ne monte pas une seule fois au st autel que je ne pense à notre chère mission et à ceux qui y sont envoyés. Veuillez vous montrer le père de ceux que nous vous envoyons comme vous les faites à l'égard des premiers.*

*Daignez recevoir l'assurance de mon sincère dévouement et des sentiments vraiment affectueux avec lesquels, Monseigneur, j'ai l'honneur d'être, avec respect, votre très humble serviteur,*

*Champagnat*

*Je suis de retour à l'Hermitage sans avoir terminé à Paris. Mr Fulchiron que je viens de voir, arrivant de Paris, me dit que mes pièces étoient enfin sorties des mains de l'université pour passer au conseil d'État avec une apostille favorable de la part du ministre.*

*Nous allons faire un établissement à St Pôl (Pas de Calais) que le ministre m'a demandé. Il paroît qu'on voudroit une maison mère. Une autre nous est demandée pour Montpellier et une autre pour le département du Var dont les frais seront tous faits. Nous sommes assiégés par les nombreuses demandes qui nous arrivent chaque jour. Je désire bien trouver un remplaçant. Priez pour moi, j'en ai bien besoin. Je suis bien persuadé que vos prières sont agréables au bon Dieu. »<sup>138</sup>*

Champagnat écrivit cette lettre de Paris pendant sa deuxième visite dans la capitale française. Il y est retourné une troisième fois, aussi en 1838. Lors de son premier voyage à Paris, il était accompagné par Pompallier. La mention « être un prêtre ou un jésuite » indique l'extrême anticléricalisme qui parfois sévissait en France, spécialement à Paris, où des prêtres avaient été jetés dans la Seine.

La Propagation de la Foi était la Société fondée par Pauline Jaricot, qui était amie du P. Colin et qui collectait des fonds pour les missions, incluant la mission d'Océanie dirigée par Pompallier.

Quant aux mots qui manquent « le premier... qui... », nous pourrions peut-être penser à « apôtre » ou « martyr ». Le P. Terrailon, qui avait quitté l'Hermitage en 1826, a démissionné de sa charge de curé de Notre-Dame à Saint-Chamond en novembre 1839 pour se rendre à Puyata (Lyon), où le

P. Colin l'avait nommé. Il avait fait profession religieuse avec les autres Maristes en septembre 1836.

La Grange Payre, ici mentionnée, venait d'ouvrir comme pensionnat, un juvénat pour lequel Champagnat avait beaucoup d'affection.

Avant sa mort en 1840, Champagnat envoya ses Frères missionnaires en Océanie – trois avec le tout premier contingent en 1836, trois de plus en 1838, Fr. Attale en 1839 et deux de plus en février 1840.

Saint Pôl est tout au nord de la France, bien loin du réseau serré des communautés de Champagnat près de Saint-Chamond, au sud-ouest de Lyon. En répondant à une demande du Ministre d'ouvrir une école dans cette région, Champagnat espérait obtenir l'autorisation légale pour son Institut. Il n'y réussit pas. Fr. Jean-Baptiste fut envoyé ouvrir l'école à Saint Pol ; ce fut une démarche qui entraîna des développements au-delà de toute attente.

<sup>138</sup> Lettres de Marcellin Champagnat, &d. 1985, doc 194 ou Origines des Frères Maristes, éd 2011, doc 266

Le « Priez pour moi, j'en ai un très grand besoin », pourrait se référer à sa santé car, en 1837, Champagnat était tombé malade pendant son voyage dans le sud et avait dû faire demi tour. Il y avait aussi les efforts liés au programme de construction. Il n'est pas surprenant qu'après 22 ans d'efforts et de tension, Champagnat ait désiré confier à « d'autres la poursuite de l'ouvrage »

Mais au-delà d'autres commentaires, nous devons dire que c'est dans cette lettre à Pompallier en Nouvelle-Zélande que Champagnat nous donne (son) l'aperçu le plus profond de sa dévotion à Marie. Il écrit :

« Marie montre bien visiblement sa protection à l'égard de l'Hermitage. O que le st nom de Marie a de vertu ! Que nous sommes heureux de nous en être parés ! Il y a long temps qu'on ne parleroit plus de notre société sans ce saint nom, sans ce nom miraculeux. Marie, voilà toute la ressource de notre société. »

Et plus loin dans cette même lettre :

« Marie, oui Marie seule est notre prospérité ; sans Marie nous ne sommes rien et avec Marie nous avons tout, parce que Marie a toujours son adorable fils ou entre ses bras ou dans son cœur. »

On ne s'attendrait pas à un tel lyrisme de la part d'un homme de la campagne, un lyrisme qui révèle que Champagnat est un homme de grande tendresse. Aussi remercions Pompallier d'être l'occasion de ce chant spontané de louanges à Marie.

## CONCLUSION

Jean-Baptiste-François Pompallier a été peut-être le prêtre le plus intimement associé à Marcellin Champagnat dans les premières années. Venu à l'Hermitage en 1829 et y résidant plus ou moins jusqu'à la fin de 1832, il fut constamment en contact avec Champagnat. Même après son départ à Lyon, Pompallier, ami du Vicaire Général Cholleton, est resté un agent de liaison non officiel entre les autorités diocésaines et l'implantation des Maristes dans l'archidiocèse. Il fut en relation étroite avec Champagnat jusqu'en 1836, l'année de sa nomination comme Vicaire Apostolique de l'Océanie Occidentale.

La lettre de Champagnat à Pompallier en 1838 est à la fois une merveilleuse expression d'amitié et une profonde déclaration de la dévotion de Champagnat envers la Vierge Marie. D'autre part, les dix lettres de Pompallier à Champagnat, déjà examinées dans cette étude (cf. CM n° 28, p. 71-85), sont aussi très amicales et pleines de nouvelles et d'informations sur les affaires maristes et archidiocésaines. Et toujours, le ton des lettres de Pompallier est aimable, sympathique et respectueux. Ces lettres ne suggèrent en rien le caractère machiavélique dépeint par Jean-Baptiste et Avit. Bien que nous ne trouvions aucune preuve solide de l'implication de Pompallier dans la tentative d'affilier les Frères de Champagnat avec les Clercs de Saint Viateur, nous trouvons dans la solide autorité de l'historien mariste le P. Coste et aussi de Querbes lui-même,

que tel fut le cas. S'il en est ainsi, nous pourrions imaginer que Pompallier aurait joint ses efforts à ceux du P. Cholleton (le principal instigateur de la démarche), non pas comme un planificateur malicieux, mais simplement dans le rôle de « Mr arrange-tout », l'homme d'intelligence supérieure trouvant des solutions pratiques et rapides pour toutes les situations. Et Pompallier était vraiment un homme d'intelligence supérieure. Par exemple sa perception de l'opportunité de la Mission était très visionnaire :

« La Mission en elle-même est, si je puis parler ainsi, l'accessoire en mon esprit, et l'obtention d'un bref papal d'autorisation, ou du moins de centralisation pour la Société de Marie récemment fondée, voilà le principal. Si cela a lieu, je partirai bien content à l'extrémité du monde, dans ces îles de l'Océan pacifique, chez ces pauvres sauvages qui ne connaissent pas Notre Seigneur, mais qui offrent, dit-on, de bonnes dispositions pour la foi. »<sup>139</sup>

Et aussi :

Combien je me réjouis devant Dieu d'avoir dès le principe accepté en particulier les travaux de cette mission et d'avoir provoqué toute la Société à se dévouer pour cette même œuvre, que j'ai toujours prévue devoir hâter et peut-être assurer l'approbation (de Rome) qui est l'objet de nos vœux communs. »<sup>140</sup>

Les aptitudes de Pompallier apparaissent aussi dans sa conduite du développement spirituel des Frères du Tiers Ordre de Marie, dans sa création

des Vierges consacrées et dans ses interventions en faveur des Sœurs Maristes. Son rôle pour la nomination de Cholleton en remplacement de Cattet, mentionné dans sa lettre (8 avril 1833) à Jeanne-Marie Chavoïn, tout en révélant son art de faire pression, semble aussi être l'objet d'une certaine autosatisfaction quant à ses aptitudes à convaincre.

Le désir fortement exprimé de Pompallier pour la création de la Société de Marie et son désir personnel d'une activité missionnaire à l'étranger, contenus dans les textes cités ci-dessus, témoignent assurément de l'engagement de Pompallier pour la cause mariste. Il est possible que d'autres motifs aussi aient poussé Pompallier. Peut-être a-t-il compris que sa situation n'était pas forte, certainement en vue de positions de haute responsabilité parmi les Maristes. Bien qu'il eût toutes les qualités requises pour un rôle de leader, il ne fut pas élu par ses compagnons de l'archidiocèse de Lyon, lors des élections de novembre 1832 ; c'est Séon qui fut choisi.

La propension de Pompallier à rédigier des règlements fut peut-être un facteur en sa défaveur. En outre son déménagement dans la résidence des Frères du Tiers Ordre l'a encore plus éloigné de ses compagnons maristes. Par conséquent, il est possible que Pompallier, bien qu'il fût indubitablement très désireux de lancer la Société de Marie, ait pu avoir un œil sur la possibilité de déployer

<sup>139</sup> O.M.1, Doc. 347.

<sup>140</sup> O.M.1, Doc. 370.

ses propres ailes ecclésiastiques ailleurs.

Le fait de s'occuper, autant qu'il le pouvait, de l'acceptation par Rome de la Mission d'Océanie comme moyen de faire approuver la Société de Marie, le mit vraiment en évidence pour le choix d'un responsable de la mission ; c'est peut-être ce qu'il recherchait. Il avait, certainement, les qualités d'un responsable épiscopal. Par ailleurs, en tant qu'évêque, il échappait à la juridiction du Supérieur Général d'une congrégation religieuse. Il pouvait être lui-même, et, par ses liens maristes, il avait l'avantage supplémentaire d'avoir à la disposition des membres de cette congrégation religieuse, peut-être comme ses assistants pour la mission.

Ce que fit Pompallier pour essayer de tenir à l'écart des Maristes les Frères du Tiers Ordre est fort intéressant. Bien que le P. Forest, un Mariste, fût nommé pour le remplacer comme aumônier des Frères du Tiers Ordre, Pompallier, comme nous l'avons vu, n'était pas porté à essayer de rattacher les Frères du Tiers Ordre à la juridiction du Supérieur de la Société de Marie. C'est étrange car, il semblait qu'il avait eu auparavant l'intention de rattacher les Frères du Tiers Ordre aux Maristes. Peut-être avait-il pensé que, puisqu'ils étaient sous la juridiction de l'archevêque de Pins, ce serait mieux de ne pas les pousser ouvertement vers la Société de Marie.

Peut-être ne voulait-il pas heurter Mgr de Pins. Quelles qu'en soient les raisons, il a dit à Colin concernant sa conversation avec le Pape au sujet des Frères du Tiers Ordre : « Je ne les ai pas présentés comme étant de la juridiction du Général de la Société (de Marie). »<sup>141</sup>

Néanmoins, Pompallier fit beaucoup pour la Société de Marie de bien des façons. C'est lui qui réalisa l'une de ses orientations des origines, l'institution d'un Tiers Ordre. Il est vrai que Colin avait quelque chose de cette nature avec des hommes à Belley, mais le groupe de Pompallier à Lyon était beaucoup plus vigoureux, et c'est à partir de ce groupe que le Tiers Ordre se développa et s'accrut fortement, spécialement sous la direction du Père (plus tard, saint) Julien Eymard. De plus c'est aussi Pompallier qui créa une branche féminine, les Vierges consacrées, des rangs desquelles émergèrent finalement les Sœurs Missionnaires de Marie qui, à leur tour, encouragèrent la naissance de petites congrégations indigènes dans la région du Pacifique. En dépit de l'authentique attachement de Pompallier à la Société de Marie et de l'excellent travail qu'il accomplit en sa faveur, il n'est pas vraiment surprenant qu'il ait choisi de ne pas faire les vœux comme Mariste en 1836. Nous avons bien sûr la raison qu'il mit en avant concernant son premier devoir envers le Pape, mais il semble qu'il y a plus que cela.

Pompallier a toujours semblé être à la

<sup>141</sup> O.M. 1, Doc.395.

périphérie du mouvement des prêtres maristes. Il semble aussi qu'il fut le protagoniste de la rédaction, probablement en 1830, des seize statuts, vrai manifeste de la Société de Marie de l'Hermitage, telle qu'elle était vécue en ses premiers temps. Bien sûr ils ne furent plus importants après l'élection de Colin comme Supérieur central plus tard en 1830 car, comme tel, Colin fut la personne choisie pour superviser le style de vie mariste en communauté. De même, quand le groupe de Valbenoîte s'organisa, Pompallier écrivit pour lui une règle de vie. Comme nous le savons, sa propension à produire des règlements n'était de toute évidence pas appréciée. Néanmoins, par cet effort à écrire des règles pour les groupes maristes, Pompallier donne l'impression qu'il avait sa propre vision de ce que la Société de Marie devait être. Il est possible qu'alors il n'appréciait pas l'orientation que prenaient les Maristes.

De 1832 à 1836 Pompallier jouait son propre jeu, encore profondément impliqué dans les affaires maristes tout en se conduisant lui-même de façon plus ou moins indépendante. Dans ses nombreuses activités, il semble avoir été un peu en marge de l'esprit mariste et, en termes re-

ligieux, il apparaît plus comme un homme de pouvoir qu'un homme de service. Aussi, en choisissant de ne pas rejoindre les Maristes et en acceptant la responsabilité de la Mission d'Océanie, un apostolat l'éloignant de la France et du cœur de la Société, Pompallier a peut-être voulu concrétiser ses différences avec ses compagnons de la Société de Marie.

Pompallier et ses compagnons maristes sont partis pour l'Océanie Occidentale à la fin de 1836. Pour Pompallier, cela voulait dire plus de trente ans de dangers et de difficultés, de chicanes avec Colin et de luttes avec des missionnaires d'autres confessions chrétiennes. Qu'il se soit donné vraiment de tout cœur à son œuvre, cela se voit à l'impact durable qu'il a eu chez les Maoris de Nouvelle-Zélande. En l'année 2002, un groupe de pèlerins est allé chercher son corps qui reposait dans un obscur cimetière de la région parisienne et, après des cérémonies solennelles et prolongées, ils l'ont ramené dans la Terre de Long White Cloud, pour qu'il repose sous l'autel de la petite église du village, à Motuti, près du fleuve Hokianga, non loin du site des premiers efforts missionnaires du premier évêque catholique de Nouvelle Zélande, Jean-Baptiste François Pompallier.

# LES CIRCULAIRES DU FRÈRE BASILIO RUEDA

## Circonstances de leur composition, par le frère Gabriel Michel



Alain Delorme  
fms

### INTRODUCTION

Quelques mois après la mort du frère Basilio Rueda, le 21 janvier 1996, l'idée me vint de demander au frère Gabriel Michel, avec qui je me trouvais alors en communauté à Notre-Dame de l'Hermitage, s'il accepterait de donner ses souvenirs à propos de la composition des Circulaires écrites par le frère Basilio pendant ses deux mandats comme Supérieur général. Avec son habituelle disponibilité, il ne tarda pas à composer un long texte dont les pages que propose le présent numéro des Cahiers Maristes constituent un condensé.

Je rappelle simplement que le frère Gabriel Michel a été Secrétaire général au cours du premier mandat du frère Basilio (1967-1976). À ce titre, il fut l'un de ses plus intimes collabora-

teurs, notamment pour revoir la rédaction en français de chacune des Circulaires. Pendant le second mandat (1976-1985), frère Gabriel Michel, nommé au Centre d'Accueil de Notre-Dame de l'Hermitage, pour continuer un travail d'historien de nos origines et servir de guide aux divers groupes de pèlerins des lieux maristes, n'en resta pas moins très en lien avec le frère Basilio qui continuait à lui demander une active participation à la mise en forme de ses Circulaires.

Que la lecture des pages qui suivent soit l'occasion de remercier le Seigneur, par Marie, pour ces deux frères dont la vie a été un splendide cadeau pour notre famille religieuse.

Les chiffres entre parenthèses renvoient aux pages de l'édition française des Circulaires.

*à Les Avellanes, le 11 décembre 2009*

**2 janvier 1968**

## **1. LA PREMIÈRE SESSION DU CHAPITRE**

Au début du Chapitre de 1967, F. Basilio était déjà connu d'une partie de la Congrégation. Il pouvait donc déjà recevoir bien des confidences sur les problèmes qui allaient se poser.

Si certains capitulants arrivent sans grande préparation, d'autres, au contraire, ont soigneusement étudié les documents comme "Perfectæ Caritatis". On va donc, très vite, se rendre compte des orientations qui se manifesteront dans les sous-commissions et commissions chargées d'étudier les grands thèmes : Vie religieuse ; Vie apostolique ; Formation des aspirants et des Frères ; Gouvernement de la Congrégation.

A peine nommé, F. Basilio souligne qu'il ne doit ni ne veut rien imposer avant que les nouvelles Constitutions aient statué sur ce qu'on attend du nouveau Conseil général.

### **Des procédures capitulaires complexes**

Un texte provisoire de Constitutions et Statuts a été préparé en 1966, et tous ses articles doivent être approuvés par le Chapitre ; ce qui ne viendra qu'en un second temps, car il faut d'abord mettre au point des "documents" émanant des commissions et sous-commissions qui s'expriment en "feuilles roses", puis "feuilles bleues", puis "feuilles blanches". Le niveau "feuilles roses" veut dire que la commission est d'accord, mais qu'elle doit obtenir l'agrément de

l'Assemblée plénière. Celle-ci fera des critiques qui amèneront une refonte du texte, publié cette fois en "feuilles bleues". Après approbation par l'Assemblée plénière, elles apparaissent alors en "feuilles blanches" pour le vote définitif.

Le document sur un éventuel accès au sacerdoce, souhaité par certains, dans les limites de « Perfectæ Caritatis », est l'un des plus cruciaux. C'est en particulier à l'égard de ces décisions que frère Basilio Rueda sent l'obligation de rester neutre et discret, envisageant aussi d'avoir à faire appliquer des décisions qui n'iraient pas dans son sens (p. 6).

Déjà, il a pu sentir dans telle ou telle Province un certain rejet de la vie communautaire classique pour s'orienter vers des formes voisines de l'Institut séculier (26-27). Donc, pour lui, à cette étape de l'intersession – le moment où il publie sa circulaire : janvier 1968 – il ne compte influencer dans aucun sens : ni les uns qui veulent aller très vite, ni les autres qui ne se reconnaissent plus dans une Congrégation qui veut trop évoluer.

### **Bilan de la première session**

Frère Basilio, qui évoque déjà la nécessité de véritables enquêtes scientifiques menées (46), constate que, finalement, la 1<sup>ère</sup> session, même si on y a manifesté beaucoup d'amitié, s'est terminée sur des positions surtout antithétiques (49). En ce début de 1968, on se trouve aussi au bord de



cette crise qui va se manifester en tant de pays : recherches psychologiques nouvelles, dynamique de groupes, insistance sur le droit au bonheur, sur la liberté au-dessus de tout, etc... Mais la liberté a besoin d'être aidée par des structures (57), par le charisme du Fondateur, source de vrai dynamisme (58). Bien sûr, il faut vibrer avec les valeurs de son temps, mais dans ce qu'elles ont de positif et sans renier les valeurs des autres temps qui ont aussi des aspects authentiques.

**2 février 1968**

## **2. L'INTERSESSION**

Dans une deuxième Circulaire, frère Basilio continue à préparer les frères à la 2<sup>ème</sup> session. En outre il encourage des travaux positifs qui se font dans certaines Provinces, estimant même qu'il serait bon d'avoir partout un ou deux frères spécialisés, dégagés à plein temps pour préparer le travail de la 2<sup>ème</sup> session.

### **Fidélité à l'esprit du concile**

Déjà à cette époque, le F. Basilio sait qu'il peut y avoir méfiance à l'égard des textes pontificaux (77). Il va donc insister sur un des points du Concile : le charisme des Fondateurs, et préciser pour nous "un charisme dynamique" à vivre intelligemment chaque époque. Les apports de chaque génération ayant pu être plus ou moins fidèles, le F. Basilio pense à des tra-

voux de recherche et de systématization de notre spiritualité (80) qui vaudraient mieux qu'une tradition pas toujours réfléchie (79). De toute façon il ne faut rien précipiter, car la Congrégation va disposer de 9 ans et même de 18 pour expérimenter.

L'expérience qu'il a de sa Province et les confidences reçues comme maître des Seconds Novices lui ont appris que, s'il y a des sottises dans les actions trop rapides des fervents de la nouveauté, il y a aussi d'inadmissibles freins de la part de ceux qui ne veulent supporter aucune nouveauté. Les nombreux contacts qu'il a eus et a encore avec bien des congrégations lui permettent de voir que les tensions n'existent pas seulement chez les Frères Maristes.

Et si, plus tard, la Société Saint-Paul publie en italien la plupart de ses Circulaires, c'est bien parce qu'elle sait que la pensée de frère Basilio est appréciée comme anticipatrice, à la fois ouverte et prudente.

En conclusion : Si la vie religieuse doit faire des expériences nouvelles, il faut que celles-ci soient appuyées sur des principes.

- Transformer ce qui est bien en mieux
- Faire des enquêtes révélatrices
- Chercher des formules plus fonctionnelles pour notre temps
- Accepter que l'expérience soit réversible
- Ne pas créer des jugements favorables à l'irrégularité.

24 février 1968

### 3. FACE À LA DEUXIÈME SESSION

Il faut s'orienter vers une conversion **institutionnelle** et celle-ci est plus que la somme des conversions personnelles. La vraie question est : voulons-nous ce qu'a voulu le Concile ? Ce que veut l'Évangile ? Il y a deux dangers : s'ankyloser ou devenir victimes de révolutions internes suite à des forces d'opposition venant des jeunes.

Or, dans tout milieu humain, il faut toujours compter avec un poids de fidélité et un poids de chair. Et bien se dire aussi qu'une congrégation n'est pas l'Église : elle n'a pas les promesses de la vie éternelle. Si ses seules tendances sont le rigorisme d'un côté et le libéralisme bourgeois de l'autre, elle aura peu de chances de survivre aux secousses qui se préparent. Un Chapitre doit être une action prophétique, en branchant les âmes sur l'Esprit (127).

#### Rénovation et fidélité à l'évangile

Une rénovation adaptée ne conduit pas vers une loi de mort. Le monde que nous voulons aider n'est plus conçu avec une nuance péjorative : il est une société source de devoirs, à laquelle nous devons apporter des valeurs nouvelles ou réactualisées. Ce n'est pas pour rien que le frère Basilio a fait des études d'axiologie et rédigé une thèse sur les valeurs (L'être et la valeur). Il ne faut donc pas partir des minuties, mais des grands

axes : la création est bonne ; mais il y a la chute, heureusement suivie de la Rédemption (131). C'est seulement **dans et par le Christ** que se réalisent le monde et l'homme.

Tel est le sens d'une rénovation adaptée qui n'est pas une quelconque adaptation. La tentation de beau-coup de Supérieurs c'est l'adaptation aux faits : tel abandon est déjà réalisé ; il n'y a qu'à l'accepter. Avec un peu d'humour noir F. Basilio constate que ces légitimations ont l'avantage de résoudre les conflits d'une communauté médiocre, mais l'inconvénient de mettre sur une pente qui fera glisser encore plus bas.

Donc : décentralisation, oui ! mais pas fédération, laissant chaque Province créer sa propre loi. Le rôle des Conseillers généraux est de rappeler que l'autorité centrale a le droit de réagir. Le Chapitre décidera des pouvoirs exacts que peuvent conserver les autorités provinciale et locale. Cela pose aussi le problème plus général de l'obéissance qui sera traité plus tard.

2 juillet 1968

### 4. UN CHAPITRE POUR LE MONDE D'AUJOURD'HUI

On est à quelques semaines du Chapitre et F. Basilio est évidemment préoccupé d'un danger possible : tout consacrer à des problèmes intérieurs, sans nous rendre compte des besoins du monde. Il va donc essayer

de dire ce que notre monde attend du Chapitre des Frères Maristes.

## La mission mariste

Le jour même de son élection, frère Basilio avait dit sa ferme décision : aller aux pauvres et aux missions. La grande motivation d'aujourd'hui n'est pas précisément l'ascèse, mais la charité. Cependant c'est à la fois l'ascèse, le dialogue avec Dieu et la vie fraternelle qui nous dynamiseront pour nous faire examiner si l'Institut fait ce qu'il faut à l'égard du monde réel.

Il n'est pas question de rupture avec le passé, mais d'une meilleure orientation face à de nouveaux besoins pour le grand village qu'est devenu le monde. D'où trois questions :

- Quels sont les appels du monde ?
- Quel écho doivent-ils avoir chez les disciples de Champagnat ?
- Comment y répondre ?

## Le problème de la violence

F. Basilio connaissant bien le Tiers-Monde latino-américain ne peut moins faire que de prévoir les phénomènes de violence en réaction à tant d'injustices dans la répartition des richesses et le danger de justification théologique de cette violence. Il sait qu'en face de la violence des guérilleros, il y a celle des polices, pas moins condamnable.

Les réponses à ces situations sont d'abord celles du matérialisme dans

ses formes radicales. Nous, au contraire, ce qu'il faut rechercher c'est la christianisation, la passion pour une ascension humaine universelle, pour promouvoir tous les hommes et tout l'homme (240).

Y a-t-il un droit à la violence ? Il n'est pas totalement rejeté dans "Populorum Progressio" et F. Basilio cite H. Camara :

« Je respecte ceux qui, en conscience, se sont obligés à opter pour la violence, non la violence trop facile des guérilleros de salon, mais de ceux qui ont prouvé leur sincérité par le sacrifice de leur vie. [...] Nous chrétiens, nous sommes du côté de la non-violence, ce qui n'est nullement un choix de faiblesse et de passivité. La non-violence c'est croire, plus que dans la force des guerres, des meurtres et de la haine, dans la force de la vérité, de la justice et de l'amour ».

Mais, bien sûr, il faut distinguer entre le désirable et le possible. Il ne faut pas combattre un mal réel par un plus grand mal. Et là, F. Basilio peut citer abondamment "Populorum Progressio" et les œuvres de J.L. Lebreton.

## Actualité de notre vocation éducative

L'école catholique est pour l'accomplissement de la mission du peuple de Dieu. Et c'est là qu'il y a un déphasage à rattraper : que représente l'apport en personnel et argent de toutes les congrégations enseignantes face aux besoins du monde ? Donc, il faut que

tous s'y mettent : familles, Églises, États. Mais pour nous qui sommes professionnels et apôtres, l'action à mener doit venir d'une impulsion de charité surnaturelle d'accord avec notre charisme, selon une programmation réaliste, et sans verser dans l'anarchie (dans une entreprise qui marche on ne tolère pas l'anarchie).

«C'est pour cela que j'essaie de sensibiliser le Chapitre, même si tel jeune Frère étudiant a trouvé que les trois premières Circulaires n'avaient pas grand'chose à voir avec le Chapitre. Je ne peux pas moins faire que de penser aux 8 000 volontés libres qui sont à ma disposition et dont j'ai la responsabilité».

**F. Basilio est profondément pénétré de la doctrine de "Populorum Progressio" et il cite aussi beaucoup J.L.Lebret :**

« Ce n'est qu'à condition de nous compénétrer de l'esprit du Seigneur et de l'esprit évangélique que nous pourrions nous adapter aux signes des temps et donner des réponses adéquates ». (283)

## L'homme de l'Évangile

Personnellement c'est ce que j'ai toujours le plus admiré chez F. Basilio. Bien sûr, c'est l'homme d'une intelligence extraordinaire, d'un merveilleux esprit de synthèse, d'une très grande ouverture aux évolutions, mais, avant tout, c'est l'homme de l'Évangile. Il me disait un jour :

« Si un frère est constamment disponible au Seigneur et aux autres, je peux le dispenser de toute la règle ».

Il faut donc accepter notre temps puisqu'il est notre temps, et le faire avec joie, sans renier le passé. Il n'est pas question que les jeunes deviennent les maîtres, mais il faut les écouter (286). Nous les prenons dans la carrière du monde et nous les taillons pour le monde.

**Un autre auteur que cite plusieurs fois F. Basilio, c'est Houtart qui rappelle :**

«Les chrétiens ne doivent pas oublier qu'il existe un lien mystérieux et réel entre la création de l'origine et celle de l'eschatologie... il n'est pas indifférent pour la nouvelle création que nous avons fait du monde un univers habitable pour un homme sans cesse plus semblable à son créateur, ou au contraire un enfer de haine et de destruction. Il y a un lien mystérieux entre les deux».

**C'est dans cette ligne que se situe la vocation du Frère, qui reste merveilleuse :**

«Libérer des êtres humains du conditionnement de la vie séculière (gain, intérêt, famille, régionalisme, nation, vie sexuelle) pour les dédier, avec toutes leurs énergies et toute leur unité psychique, les intégrer dans une équipe d'action, les offrir comme un don au service de la jeunesse, du développement et de l'évangélisation, par le moyen de la tâche éducative, cet idéal sera toujours d'actualité... » (289).

**Mais pour bien vivre cette vie, il faut que notre vie de prière en soit au degré de familiarité avec le ciel.**

## Comment contester notre monde

Faisant allusion à la contestation globale que vient de connaître la France en mai 68, il met aussi en garde contre certaines tendances nouvelles qui poussent les élèves vers des idées de rébellion et des préoccupations sociales sans contrôle. Mais même une juste rébellion ne doit pas employer des moyens voués d'avance à l'échec par leur manque de mesure.

On peut comprendre à quel niveau ecclésial F. Basilio veut orienter le Chapitre.

« L'humanité, dit-il avec Madeleine Delbrel, sera évangélique ou cessera d'exister » (312).

C'est déjà la constatation de la circulaire.

“La grande énigme de l'anthropologie c'est l'échec de tout l'humanisme laïc. Les jeunes surtout ont besoin de trouver, non seulement les moyens de vivre, mais des raisons de vivre. Il faut les rendre amoureux du plan de Dieu, ce qui se réalise par l'action et la vie, non par les livres”.

D'où le besoin de planification : ne pas attendre une persécution, style Combes, pour organiser par exemple une expansion programmée au lieu de l'expansion forcée de 1903.

Quant à la formation des leaders, il faut aussi sortir du cadre classique et ne pas avoir peur de les prendre

dans “toutes les classes sociales” en raison de leur dynamisme, de leur puissance de dévouement plus que de leurs possibilités académiques – qui cependant doivent entrer en ligne de compte dans une congrégation enseignante.

Dans notre monde où certains se demandent à quoi sert l'Église, F. Basilio sent déjà venir cette interrogation et y répond par les admirables considérations de *Populorum Progressio* :

“Toute croissance est ambivalente. Néanmoins pour permettre à l'homme d'être plus homme, elle l'enferme dans une prison dès lors qu'elle devient le bien suprême qui empêche de regarder au-delà. La recherche exclusive de l'avoir fait dès lors obstacle à la croissance de l'être, produisant un : « sous-développement moral » (310).

D'où la nécessité de redécouvrir et faire redécouvrir à nos élèves un humanisme chrétien.

## Conclusion

C'est au niveau des Provinces que sera livrée la vraie bataille, si on admet les principes de la décentralisation. Les appels sont ceux du présent, beaucoup étant nouveaux, mais ils ne contredisent pas ceux du passé (par exemple : aller aux pauvres). Il faut suivre le Christ comme l'aurait suivi le Fondateur, dans une foi totale. Et il annonce une 5<sup>ème</sup> partie qui sera donnée au cours du Chapitre.

1<sup>er</sup> novembre 1968

## 5. LES APPELS DE L'ÉGLISE ET DU FONDATEUR

Même si les réalisations excellentes d'autrefois doivent être soumises à révision, l'école reste un lieu très important, une activité première, mais pas unique. "Voyageur, c'est ta marche qui fait le chemin". Il faut donc appliquer le Concile à notre congrégation et à notre Chapitre.

### Vatican II et la situation actuelle de l'Institut

Pour faire partie de l'Église "ad intra", il faut se familiariser avec la Sainte Écriture, car même si l'Église a des structures "ad extra", ces structures sont charismatiques et pneumatiques.

#### 5.1 - Vie de prière

En tout cas, pour nous, Frères Maristes, ce qu'il nous faut ce n'est pas d'abord de l'exégèse mais l'oraison personnelle et le goût de la liturgie. F. Basilio veut que la parole de Dieu nous fasse découvrir l'Église et que l'Église nous fasse découvrir la Parole. Attention donc de la lire en Église et non pas en divagation comme y poussent tant de savantes études peu préoccupées de vie intérieure et de foi.

F. Basilio, qui a connu des essais discutables de modernisation de la liturgie, met en garde contre les fantaisies. En garde aussi contre certaines tentatives d'aller à des eucharisties chacun de son côté, ce qui exprime bien

mal la communauté, alors que, à l'autre extrême, certains parlent d'un vœu de communauté. En tout cas, attention à la règle de la messe quotidienne : que l'on ne s'en dispense pas sous des prétextes futiles.

#### 5.2 - Charité

C'est le fond du message de Jean XXIII : la charité est la loi fondamentale de la perfection humaine (394). Cela rejoint le testament spirituel du Père Champagnat. Faire une œuvre de charité ou de service sans aimer, c'est une offense.

#### 5.3 - Œcuménisme

F. Basilio a de longues réflexions sur ce sujet, mais toujours très équilibrées. Il peut citer Culmann qu'il a rencontré et avec qui il a parlé d'eucharisties œcuméniques :

"Si la foi cède, l'intercommunion peut devenir facile, mais l'œcuménisme n'a rien à gagner à cette convergence de deux défaillances".

#### 5.4 - Les missions

Même si nous ne sommes pas un Institut missionnaire, nous avons une bonne préparation à cet égard. Dès 1836, des Frères partent en Océanie. Or, actuellement, il y a régression missionnaire et des continents entiers ignorent encore l'Évangile. D'où un effort nouveau qui devra venir des Provinces et donner de nouvelles Provinces. (30 ans plus tard, c'est déjà un peu réalisé).

La mission c'est l'annonce de l'Évangile, a) à des païens ou à des récemment évangélisés mais qui n'ont pas encore assimilé le message;

- b) à des catholiques qui n'ont pas l'encadrement pastoral voulu;
- c) à des pays de tradition catholique, mais en voie de paganisation.

F. Basilio est allé visiter treize pays d'Afrique avant le Chapitre pour mieux juger. Pour lui la fondation d'instituts autochtones est envisageable, mais il ne faudrait pas que ce soit à cause de difficultés d'intégration. D'ailleurs, dans l'ensemble cette intégration au niveau mariste est bonne.

Pour une expansion missionnaire il faut une mystique ; donc il faut créer une ambiance qui favorise l'éclosion des vocations et incite une Province à vouloir des sacrifices raisonnables.

### 5.5 - Mariologie renouvelée

Une circulaire, huit ans plus tard, traitera ce sujet. F. Basilio fait seulement remarquer que jamais Concile n'avait fait une pareille synthèse sur la question mariale. Donc qu'on ne vienne pas dire que le Concile a demandé une sourdine sur Marie.

### 5.6 - Promotion du laïcat

L'Église n'est pas une démocratie ; elle tient du Christ son pouvoir d'enseigner, de sanctifier, de gouverner. Mais les chrétiens y ont une participation active. Un collègue chrétien n'est valable que si, à la fin du cours, il a donné un nombre raisonnable de vocations consacrées ou de jeunes militants.

Dans la période de désarroi où on est entré, on voit le problème des vocations sans convictions fortes. Or personne ne lutte pour défendre ce qu'il n'a pas vraiment aimé. Il faut avoir "le charisme de ne pouvoir vivre autre-

ment". Donc acquérir une conscience nouvelle de notre condition de religieux.

Pour le choix des vocations il ne faut surtout pas rabaisser les autres valeurs (par ex. le mariage) mais que le jeune se décide pour ce qui est réellement voulu pour lui par le Seigneur.

### 5.7 - Esprit du Fondateur

Le concile a demandé la réaffirmation du charisme des Fondateurs. Donc, que nous dirait Champagnat ? Et F. Basilio passe en revue huit points principaux (482-3).

- Formation : Marcellin a su former dans une période qui était aussi difficile que la nôtre.

En abordant la question des qualités des formateurs, F. Basilio se dépeint lui-même : maturité, communicabilité, réceptivité face au Concile, sens de paternité, préoccupation de bien accomplir la tâche, don de son temps, profondeur de vie spirituelle.

- Attachement au Pape et aux évêques.
- Audace évangélique dans les événements. (Ne pas convertir en musée l'œuvre de Champagnat) Un des événements principaux du moment est la guerre du Biafra. F. Basilio s'est demandé ce qu'il y avait lieu de faire, mais il est rassuré par la décision des Frères eux-mêmes : ils veulent tous rester au pays. Même s'ils ne sont pas martyrs de la foi, ils peuvent être martyrs de l'amour.
- La pauvreté.

Ne pas vivre d'un système de quiétude basé sur une sécurité écono-

mique (567). F. Basilio pense en particulier à ouvrir des écoles qui ne recevraient pas de subvention de l'État (là où l'État subventionne) et où l'évangélisation ne serait freinée par rien. Mais il ne précise pas et il ne semble pas que cet acte d'audace ait eu lieu.

Le problème est aussi d'aller non seulement aux pauvres (ce qui peut recouvrir des approximations) mais aux marginaux. Et cela n'est pas "une variation sur un thème connu", mais une urgente nécessité. Il cite le cas de ces soixante prêtres espagnols amis auxquels il demande un successeur pour le Monde Meilleur et qui refusent car ils se sont engagés à ne servir que les plus pauvres d'Amérique latine (572-3). Et, pour dire qu'il ne rêve pas, il cite un certain nombre de Frères Maristes qui ont su aller aux vrais pauvres (576).

Il propose aussi des choses très concrètes, comme de mettre 5 % de réserve sur le budget d'une Province, qui seraient réalisés avec de vraies économies qui correspondraient aux privations qu'on se serait imposées.

La prière, source de vie pour l'Église. On ne peut pas apprendre à prier en fuyant la prière (597). La théologie c'est très bien, mais la prière c'est autre chose. Et il appuie son plaidoyer sur Urs von Balthasar dans *Cordula* :

"L'annonce authentique de la foi naît plutôt d'une union attentive et consciente avec le magistère de l'Église. Elle requiert l'étude approfondie, la méditation et la prière..." (599-600).

Conclusion (pour « finir-finir » comme il disait quand il voyait que la fin avait été longue à venir).

Que l'on dialogue avec des propositions claires, des arguments authentiques, une investigation sociologique. Nous avançons vers des formes moins légalistes, apostoliquement plus hardies, plus insérées dans une socialisation professionnelle en croissance, avec des formes plus indépendantes.

### 30 novembre 1968

## 6. CONCLUSION DU 16<sup>e</sup> CHAPITRE GÉNÉRAL

F. Basilio rappelle que le 21 novembre les capitulants ont "présenté au Temple" les documents qui annoncent un nouveau style de vie personnelle et communautaire. Ils ont imaginé et discuté, corrigé et approuvé les données d'une vie qui fondamentalement devrait être toujours celle des 7.197 Frères décédés, en dépit des apparences extérieures.

Tout le monde a perdu quelque chose dans les décisions qui ont été prises. Lui aussi d'ailleurs : "J'avais essayé de dire ce que j'attendais du Chapitre. Maintenant, j'obéirai aux décisions. On n'est plus à l'étape-source ni à l'étape-estuaire. Notre fleuve est au point où il se fraye un passage. La réalité qui va suivre reste encore mystérieuse. Après le Concile il y a eu des crises. Nous ne prétendons pas les éviter ».



19 mars 1969

## 7. CIRCULAIRE POUR LA FÊTE DE PÂQUES 1969

C'est une très petite exhortation dont je retiens simplement cette allusion que fait F. Basilio au Père Champagnat :

“Rien n'altérerait la paix de son âme  
ni la sérénité de son visage”.

### La paix chez le F. Basilio

Pour moi cette allusion décrit le F. Basilio lui-même. En neuf ans, je ne sais pas si je l'ai vu une seule fois manifester découragement, ou irritation, ou variation notable de sa sérénité. Et Dieu sait que, dans ces années 1968-70, il y aurait eu de quoi connaître ces états d'âme, soit à cause de l'évolution de nos étudiants à Rome, soit à cause de l'évolution de certaines Provinces (le Mexique ne faisait pas exception). Il prenait les choses comme elles venaient, attendant le moment de la grâce et agissant alors avec toute la sagesse possible.

Il n'en perdait ni l'appétit ni le sommeil, me semble-t-il. Il faut bien dire que son sommeil était si réduit qu'il devait parfois sauter un repas pour dormir un peu. Il avertissait qu'on n'ait pas à s'inquiéter. On avait pris l'habitude de dire : il dordine (du proverbe : « qui dort, dîne »).

Bien sûr, il savait assez que le désarroi de la vie religieuse n'était pas un phénomène proprement mariste, et,

dans les réunions de Supérieurs, il apparaissait comme l'optimiste réaliste ainsi que le rappelle le Père P. Giordano Cabra F.N. :

“L'une des personnalités les plus estimées était le Frère Basilio. Ses écrits sur la vie religieuse étaient connus et appréciés pour leur côté pratique et pour la sûreté de la doctrine. Sa cordialité le rendait aimable et le faisait sentir fraternel. Dans les travaux de groupes apparaissait son extraordinaire expérience des problèmes en différents contextes culturels.

Assez souvent son avis devenait texte et était cité, non seulement pendant les rencontres, mais encore dans les divers Instituts, comme orientation sûre. On peut affirmer tranquillement que le frère Basilio, aussi bien par ses écrits que par sa présence active et unique dans ces réunions, a été l'un des guides les plus écoutés et les plus équilibrés des années de renouvellement, non seulement à l'intérieur de son Institut, mais pour l'ensemble de la vie religieuse”.

Ayant fait moi-même partie des réunions d'Assistants généraux pendant la période 1968-76, j'ai pu entendre des appréciations du même ordre. D'ailleurs, quand frère Basilio était à Rome, que de fois il recevait des hôtes soit à la maison, soit une fois ou l'autre à “l'Eau Vive”, toujours pour créer des liens, pour s'informer de ce que d'autres pensaient de tel ou tel sujet en discussion.

Lui qui avait si peu de temps pour lire, il arrivait ainsi à être remarquablement au courant de tous les grands problèmes religieux et très vite il s'en faisait une idée personnelle qu'il pouvait exprimer dans une synthèse impeccable.

cable. Il est vrai que le manque de temps ne lui rendait pas toujours facile cette synthèse et qu'il devait expliquer plus longuement son point de vue.

Mais, comme on le voit par le témoignage ci-dessus, sa foi dominait tout le paysage brumeux de l'époque :

"Notre époque est difficile, mais elle est passionnante ; et puis, nous n'avons pas le choix : elle est notre époque" (23).

## Les relations du F. Basilio

Je pourrais ajouter qu'il était aussi à l'aise avec les gens simples qu'avec les sommités. Après la session de 1968, comme il s'était passablement épuisé, le Conseil général avait décidé qu'il irait se reposer à Taormina (Sicile) et que je l'y accompagnerais. Nous étions donc dans un hôtel. Il fallait voir comment la conversation pouvait se prolonger après le repas du soir avec les autres clients qui étaient du tout venant : touristes, chrétiens ou non.

Il avait beaucoup de connaissances dans le monde ecclésiastique. Si donc il me disait : "Vous irez chercher le cardinal Pironio (qu'il avait invité)" ou "Vous retiendrez trois places à "l'Eau Vive" (célèbre restaurant tenu par des religieuses), ce n'était pas au titre de relations "mondaines", mais parce qu'il avait besoin de sonder le point de vue de Balthasar ou Lyonnet ou tel autre théologien en causant familièrement au cours du repas. En toute simplicité il s'informait. Et lorsque l'invitation avait lieu à la Mai-

son généralice, il allait recevoir l'hôte avec toutes les délicatesses possibles, lui faire visiter la maison. S'il n'y avait personne pour cela, il s'imposait de le faire lui-même, ce qui, plus d'une fois, par les chaleurs de l'été romain, le privait d'une sieste tellement nécessaire à quelqu'un qui n'a dormi que quatre ou cinq heures.

6 juin 1970

## 8. LA VIE COMMUNAUTAIRE

Après l'année 1970, les circulaires traitant de façon exhaustive les thèmes les plus importants de la vie religieuse vont s'échelonner régulièrement pendant seize ans.

F. Basilio estime qu'il doit commencer par la VIE COMMUNAUTAIRE, les déficiences sur ce point expliquant peut-être l'hémorragie de vocations qui caractérise cette époque dans la plupart des congrégations. C'est le temps où commencent à se vider, à Rome, de trop grandes maisons généralices et où les mauvaises langues citent tel cas (peut-être unique) d'un religieux qui est mort sans que ses confrères autour de lui s'en soient rendu compte pendant deux jours.

Cette circulaire sera un véritable traité et pas simplement une exhortation. Il s'agit de dire toute l'importance que peut avoir une vraie vie communautaire, sans cependant en faire la panacée. D'où le titre : *Apo-logie et démythisation de la vie com-*

*munautaire*. F. Basilio avait dû beaucoup réfléchir sur la question et probablement la traiter dans des sessions ou des retraites pendant la période où il était au “Monde Meilleur” parce que (c’est lui qui précise) cet organisme avait été fondé tout particulièrement pour l’amélioration des relations humaines.

F. Basilio a eu, dans ses sessions du Monde Meilleur, pas mal de contacts avec des industriels et il sait que les recherches faites dans l’industrie apportent aussi leur sagesse : une conduite autoritaire de la part de l’autorité a des effets dissolvants ; l’efficacité progresse quand les échanges avec le chef sont plus faciles.

Dans les milieux religieux on s’aperçoit aussi de l’importance du facteur psychologique dans les comportements communautaires.

“Le jour où tous comprendront que les lois psychologiques bien éprouvées engagent la conscience morale, un grand progrès sera possible”.

(R.P. Hoffer)

Dans ses années du Monde Meilleur, il a aussi été mis en contact avec des organismes comme la CLAR (Conférence des Religieux Latino-Américains) où la question a aussi été traitée pour et par des gens appelés à vivre ensemble. Mais sa circulaire restera très personnalisée, car il va insister sur l’écoute de l’autre, et Dieu sait combien de centaines d’heures il a passé, lui, à écouter des centaines de Frères :

“J’aurais aimé profiter d’un passage pour aller voir tel spectacle qu’on me proposait, mais j’avais d’abord à écouter mes Frères”.

Il sait qu’il s’adresse à une congrégation où il n’y a jamais eu des “classes de religieux”, mais où il peut quand même arriver que tel ou tel se sente moins bien accepté. Surtout il faut penser à l’idéal d’une communauté jouant le rôle de directeur spirituel de ses membres, ce qui invite à ne pas se contenter du minimum.

12 mai 1971

## 9. CONFÉRENCE GÉNÉRALE

F. Basilio a parcouru pas mal de pays depuis 1968, et il a pu voir ce qui marchait ou ne marchait pas dans la rénovation suggérée par le Chapitre général. Il faut bien dire aussi que c’est à peu près la pire période pour les congrégations religieuses.

Il pose la question : sommes-nous appelés à une liquéfaction structurelle ? Sûrement pas. Nous sommes appelés à une mission et à un enfantement. Il y a obligation de rénover, par une conversion qui ne doit pas être seulement personnelle mais institutionnelle. Et cela c’est un changement qui dépasse la portée d’un mandat conciliaire. C’est pour cela qu’il parle d’enfantement plus que de mission. Il cite un évêque :

“Vous êtes dans l’erreur parce que vous ne voulez pas changer”.

Et il ajoute :

“Je sens en moi grandir, avec une force irrésistible et spontanée, la décision d’appuyer la mise en œuvre loyale de la forme mariste postconciliaire et post-capitulaire”.

Devant tous les abandons qui ont marqué cette période, on ne peut moins faire que de se poser des questions. Sans doute beaucoup de ceux qui nous abandonnent l’ont fait par carence spirituelle, mais le refus du changement de la part de certains frères a pu y contribuer aussi. D’où ces phrases dures mais justes :

“La vie religieuse ne peut renoncer à vivre de l’Esprit-Saint pour se nourrir seulement d’un texte qui se répète”.

Ou encore :

“La loi sans la Vérité qui l’engendre se transforme en légalisme”.

Le Supérieur général s’adresse donc à ses Provinciaux pour leur demander s’ils sont conscients d’être Supérieurs, à l’époque du changement voulu par l’Église et par l’Esprit-Saint. Il va s’interroger et les interroger sur vie évangélique, ecclésiale, incarnée et charismatique. Et F. Basilio, toujours très attentif aux anciens Frères, souvent les plus vertueux, souligne bien qu’il ne veut pas du tout rejeter le passé. L’identité institutionnelle reste un point vital, mais...

## Obéissance

Il faut accepter de commander selon les indications du système capitulaire, sans tomber pour autant dans la démission de l’autorité. Il faut former à

la responsabilité, car les instances subalternes doivent jouer leur jeu.

## Formation

Les vocations sont maintenant d’un âge beaucoup plus adulte. On ne peut pas agir comme avec des vocations beaucoup plus jeunes. C’est un problème très sérieux (vu et revu plus tard, par exemple en 1996) qui est posé surtout au niveau des motivations pour le choix d’une vocation. Sous prétexte qu’on a été formé “comme ça” il ne faut pas soumettre les nouvelles vocations à des épreuves au-dessus de leurs forces, mais il ne faut pas non plus, par une formation trop infantile, aboutir au laisser-aller spirituel et moral.

## Mission

L’école catholique est un champ d’action très important, mais il peut y avoir aussi d’autres champs d’action apostolique.

1<sup>er</sup> novembre 1973

## 10. ENTRETIEN SUR LA PRIÈRE

Avec la circulaire sur la prière, frère Basilio avait envisagé d’abord une manière de faire qu’il utilisera d’autres fois : partir du vécu des Frères qui voudraient bien donner leur témoignage. Finalement il adopte une autre méthode. Ayant donné un certain nombre de retraites sur ce sujet, ce sont ces entretiens eux-mêmes qui devien-

dront la circulaire. Rappelons que ces conférences de retraites étaient aussi la réponse au questionnaire qu'il avait organisé et qui révélait où en était la vie de prière des Frères. Il part donc du fait qu'il y a, chez certains, contestation de la prière et une étrange réduction du temps à elle consacré.

## Un fait

F. Basilio a visité les Frères de Ceylan et il a pu voir que, pour le monde bouddhiste, contemplation et chasteté sont aussi des réalités. On est d'ailleurs à l'époque où beaucoup de jeunes européens partent en Inde s'initier à la spiritualité hindouiste et bouddhiste. Les groupes de Renouveau ont à peine commencé dans le monde catholique, eux qui vont tellement mettre l'accent sur la prière de louange, mais F. Basilio sent qu'il faut répondre d'abord à l'objection de la prière de demande qui semble l'essentielle et presque l'unique dans saint Thomas.

Pourtant la grande objection à laquelle il faut répondre c'est que la prière serait une forme surannée de religiosité. Et il cite Sartre :

"L'homme, sa libération est le fruit  
de ses mains...  
Son désespoir devient actif  
et il devient efficacement sauveur".

C'est le temps où ces phrases terribles sont écoutées, même du monde religieux.

Aujourd'hui, pour parler de la prière, il ne faut pas passer à côté de la ques-

tion. Ici, F. Basilio fait allusion au témoignage du P. Häring qui prêchait une petite retraite au Conseil général. Ayant été invité par des Pasteurs protestants à concélébrer l'eucharistie avec eux, il leur avait dit non "car vous ne croyez pas en l'eucharistie". Et ces Pasteurs avaient pu lui répondre :

"Vous connaissez votre foi, mais pas la nôtre.  
Posez-nous quelques questions et vous jugerez".

Et après quelques questions il avait dû reconnaître que ces Pasteurs-là croyaient à la Présence réelle.

F. Basilio va donc essayer de se poser le problème de la prière dans son essence profonde, plus que dans ses modes, car il ne veut pas s'engager dans des impasses. Cela va nous valoir quelques définitions de nature philosophique assez déconcertantes pour le public mariste moyen :

### 1<sup>ère</sup> définition :

*la prière, commencement,  
essence et définition  
de la transcendance*

Repartant de la notion de demande trop accentuée chez saint Thomas et faisant allusion au "Bénédictité" discuté et discutable : "Et donnez du pain à ceux qui n'en n'ont pas", il rappelle que, même dans la demande d'un cœur chrétien, il doit y avoir systole et diastole : je demande, mais je donne aussi. Par ailleurs, à la fin des temps il n'y aura plus de prière de demande et pourtant toute l'eschatologie sera prière, donc prière n'est pas synonyme de demande. Il prend aussi un autre exemple qu'il n'a pas le temps d'explicitement longuement mais qui est déjà connu de

beaucoup de Frères. Un jeune Frère espagnol étudiant à Rome a fait de brillantes études, et, peu après, s'est vu écrasé par une maladie qui en a fait une loque humaine sur un chariot. Or on lui demandait dans les derniers jours de sa vie : "Pour toi, Juan, que sera la vie éternelle ?" Réponse : "Continuer à faire ce que je fais : contempler".

C'est dans un cas pareil qu'on peut voir la prière comme un commencement. Et cela dit aussi qu'elle est anticipation. Et ainsi on atteint son centre, son essence. Il s'agit donc d'autre chose que d'utilité puisque certains veulent bien contester l'utilité de la prière. (Ce qui est une autre question)

**2<sup>ème</sup> définition :**  
nécessité  
psycho-théologique vitale

F. Basilio a toujours l'art d'éclairer ses définitions obscures par des comparaisons simples. On n'est pas encore à l'heure des ordinateurs, mais les enquêtes scientifiques qu'il mène à l'occasion de ses retraites se font avec des fiches IBM. Il prend donc le cas de deux amoureux qu'il rencontrerait et auxquels il dirait :

"Au lieu de perdre une heure à votre entretien amoureux, aidez-nous à faire des fiches IBM, et l'argent que vous gagnerez sera autant de gagné pour votre mariage".

Les amoureux répondent "Non" : ils ont besoin de la privatisation de leur conversation plus que d'argent. Concluez de là que la foi est d'abord un dialogue d'amour. Ce n'est pas que Dieu ait besoin de ma prière, mais ma vie baptismale en a besoin, pour dire son expé-

rience intérieure, parce que le cœur n'est pas évangélisé et que la prière est le grand moyen de l'évangéliser. Sans elle on se vide de l'Évangile. Si elle tombe au-dessous d'un certain seuil, la vie chrétienne est en péril.

**3<sup>ème</sup> définition :**  
**(encore plus déconcertante,  
mais vite expliquée) :**  
Épiphanie  
anthropomorphe de Dieu

Manifestation miséricordieuse par laquelle Dieu assume une humanité et se met à prier.

F. Basilio cherche une comparaison et prend d'abord celle de l'enfant dans le sein de sa mère. Respiration, circulation, assimilation, désassimilation, tout est fait par la mère. Mais une fois né, il assume sa propre vie.

À vrai dire, dans la vie chrétienne, il n'y a jamais séparation : quand un homme prie et mène une vie chrétienne, c'est le Christ premier-né de Marie qui prie en lui. Quand nous prions, notre parole atteint le Verbe qui se fait Verbe (Parole) pour le Père, dans une chair humaine. La prière, c'est Dieu qui parle à Dieu à partir de l'homme. L'homme se christifie en priant.

Toute polarisation vers l'action contre la prière ou vers la prière contre l'action est mauvaise.

**4<sup>ème</sup> définition :**  
**La prière est une expression  
du cœur de trois personnes  
au carrefour de dynamismes  
variés et de sphères  
existentielles variées**

F. Basilio sent qu'on va encore trouver obscure cette définition. Alors il

propose tout de suite une comparaison : des ruisseaux qui se réunissent : Jésus, moi et le Père. Mais Jésus et moi c'est déjà l'Église. La vie chrétienne est une vie en compagnie. Dans mon fin fond, j'ai des choses incommunicables ou communicables seulement à Dieu.

## Conclusion

C'est surtout un appel à faire l'expérience de la prière. Et il cite cette jeune Indienne de Taizé : On ne peut parler de contemplation que si on en fait l'expérience.

La sécularisation peut avoir un bon effet si elle mène à une purification de la prière. Mais attention à la sécularisation insensée. S'il n'y a plus que le détergent dans votre machine à laver, elle ne lavera plus rien. Évidemment F. Basilio n'a pas de peine à dire aux Frères qu'il ne parle pas en l'air, car les enquêtes sont là, hélas, révélatrices d'un temps de prière tellement réduit parfois !

Dans le monde laïc on pouvait trouver des cas comme les époux Huber qui consacraient deux heures par jour à l'oraison. Mme Huber est venue plusieurs fois parler aux Frères. Et il faudrait ajouter Carlo Carreto et le Sahara, les communautés catéchuménales de Kiko Arguello qui se développaient à toute allure plus encore en Italie qu'en Espagne, Taizé où des milliers de jeunes allaient seulement pour prier et réfléchir, Caffarel et l'école de prière de Troussures où F. Basilio enverrait beaucoup de Frères, les charismatiques et les semaines de prière de Jean Fournier et autres.

F. Basilio encourageait le contact avec ces divers mouvements. Personnellement, j'ai participé maintes fois aux prières des catéchuménaux ; pendant un an ou deux à la cellule de Taizé et j'avais pu lui citer le cas de ce père de famille (4 enfants) d'un groupe catéchuménal qui me disait :

"Jusqu'à présent, je devais trouver onze heures par semaine ; maintenant qu'on m'a nommé catéchiste (sens d'animateur) je devrai trouver vingt heures. Je ne sais pas comment je ferai. Mais le Seigneur sait tout. Au début, ma femme ne voulait pas venir. Maintenant elle vient. Donc, deux fois par semaine, nous laissons les enfants aux grands-parents et les uns et les autres en sont très heureux. Avant d'entrer dans cette communauté il fallait que j'assiste à tous les matches. Maintenant, je n'y vais plus : le Seigneur a changé mes goûts".

## 30 mai 1975

### 11. L'OBÉISSANCE

Avec la circulaire sur l'obéissance, F. Basilio attaque une question qui sans doute agitait beaucoup de congrégations depuis quelques années. On se mettait à voir des dangers dans l'obéissance. Le passé avait été témoin d'ordres donnant de bons résultats dans le cas de saints et de saintes, comme sainte Rita chargée d'arroser une branche sèche qui finit par donner un magnifique plant de vigne. F. Basilio peut même rappeler que des actes d'obéissance presque de même genre existaient encore il y a vingt-cinq ans chez les jésuites avant les Grands Vœux, mais cela ne

suscitait plus rien en fait d'édification. Dans les années 60, il n'y avait plus le moindre danger d'être soumis à de telles épreuves, mais pour les contestataires de l'obéissance, ces "erreurs du passé", comme ils disaient, pouvaient faire une bonne excuse à leur rejet de l'enfant avec l'eau du bain. En tout cas, on arrivait de plus en plus à des communautés sans Supérieur et, plus fréquemment encore, à des communautés où le Supérieur ne donnait plus d'ordres.

Dans le même temps reflleurissait un peu la pratique de la direction spirituelle qu'on appelait plutôt accompagnement. F. Basilio, bien sûr, en parlera mais surtout il va mettre la barre très haut, pour bien montrer que l'obéissance n'a rien perdu de son importance, et qu'au contraire, nous arrivons à un moment où elle va devenir beaucoup plus exigeante dans ses aspects nouveaux.

F. Basilio veut tout de suite aller au cœur même du mystère de l'obéissance : la passion de la volonté de Dieu.

Ma nourriture = la volonté de mon Père...  
jusqu'à la croix.

Or, pour Jésus, la volonté de Dieu est toujours claire, même si, à l'agonie, il en est effrayé. Au contraire cette volonté de Dieu se donne à moi comme une tâche qui est : découverte, passion d'amour, réalisation. Je dois accueillir l'initiative de Dieu comme Marie qui l'accueille en femme forte, depuis la Visitation

jusqu'à la Pentecôte. Et moi je la découvre par la prudence, le conseil, le discernement, la sagesse, etc....

F. Basilio, habitué à la pratique de divers mouvements : Monde Meilleur, mais aussi Cursillos de Cristiandad, etc.... sait bien qu'aujourd'hui on écoute plus volontiers les témoins que les maîtres. Il donnera donc aussi son témoignage. Il a un jour découvert que la volonté de Dieu sur lui c'était la vie religieuse. Et pourtant, quand il en a parlé à un frère, on lui a dit : « Restez où vous êtes ». Mais malgré cela, comme pour le prophète Habacuc, le Seigneur sait trouver un ange qui vous prend par les cheveux.

L'obéissance est une réalité différente de l'accompagnement spirituel. Le directeur guide mais n'impose pas. Le supérieur, au contraire, après avoir dialogué, peut avoir à donner un ordre, ce qui fait que la vie religieuse est bien le régime de médiation le plus exigeant, quand il est pris dans toute sa profondeur. Mais cela suppose qu'on s'engage à créer les conditions moyennant lesquelles la volonté de Dieu sera tangible. Évidemment, F. Basilio parle en directeur spirituel d'immense expérience.

F. Basilio qui a souvent des phrases compliquées, en prend une du Père Varillon, un peu difficile aussi :

"La volonté est le lieu de l'union à Dieu parce qu'elle est ce qu'il y a de plus profond dans l'être".

Et il explique que des chrétiens fidèles ne comprendront peut-être pas bien



cette phrase mais la réaliseront, alors que moi, je puis être décidé par cette phrase à faire mon vœu d'obéissance mais peut-être la réalisation sera-t-elle médiocre. Cependant une décision a bien sa valeur. On peut dire qu'il y a "comme une condensation qui dès le départ met toute la vie sous l'obéissance". Et elle devient signe et anticipation dans l'Église.

## Signes des temps

Certains contestataires voulaient parler des signes des temps : mot du Concile qu'il fallait bien interpréter. Je me souviens pour le mot « discernement », combien cela faisait voir rouge à des Frères habitués à l'obéissance aveugle.

Pour F. Basilio au contraire, il faut vraiment être attentif aux signes des temps mais pas en cherchant la volonté de Dieu avec un kaléidoscope jusqu'à ce qu'elle me plaise. Pour ces amateurs, il leur faut un certain style de chapiteau, peu importe que les colonnes soient solides. (On reconnaît là les métaphores qui fusent tout naturellement chez Basilio conférencier) (82).

Distinguons donc entre signes des temps et modes. Il n'y a pas à vouloir devenir institut séculier ou à vouloir mettre ensemble les FEC et les Frères Maristes. Il peut citer le président des instituts séculiers (nous avons d'ailleurs reçu plusieurs représentants de ces instituts à la Maison généralice pour une discussion)

disant que leur problème à eux était

"la difficulté d'être compris par les gens d'Église qui les poussent à des gauchissements qui anéantissent l'intuition de Pie XII".

Par contre il aborde un sujet qui semble revenir sur un "acquis" du passé : le compte de conscience qui n'existe plus que chez les jésuites, pour ce qui regarde le for interne. Il estime que ce n'est pas un viol des consciences, mais simplement le moyen de créer les conditions minimales pour que le mandat du médiateur soit évangélique.

"Le code a réagi en supprimant un remède qui s'avérait nocif. Mais au lieu de le supprimer, il fallait peut-être simplement le doser".

On va d'ailleurs, estime-t-il, vers la tendance de laisser chaque congrégation créer son droit.

En conclusion, F. Basilio revient un peu sur la communauté sans Supérieur (137), sur le consensus qui n'est pas nécessairement la recherche de la volonté de Dieu (141). La volonté de Dieu est beaucoup plus que le bien commun de la communauté.

Quant à la médiation de la communauté, elle est une utopie, sans doute désirable, mais plus utopique que celle du Supérieur. F. Basilio laisse entendre qu'il a vécu cela au Monde Meilleur. Mais patience. Il y a, comme dit Légaut, l'essentiel et l'indispensable. Que l'on commence donc cette médiation par la prière participée.

25 décembre 1975

## 12. L'ESPRIT DE L'INSTITUT

Nous étions aux USA pour différentes petites retraites. F. Basilio était déjà passé dans les communautés quelques mois plus tôt. Pendant les intervalles des retraites il a décidé d'écrire une circulaire sur l'esprit de l'institut. Elle a donc été pratiquement dictée. Comme toujours, je l'arrangeais en français et je lui soumettais le résultat, ce qui lui donnait le temps de corriger, compléter...

Le préambule montre qu'il avait déjà traité le sujet et avait eu des rétroactions qui lui avaient permis d'approfondir le thème. Il convient qu'il n'est pas compétent pour traiter la partie historique, mais il peut dire comment il a compris cette question de l'esprit dans sa vie de Frère Mariste et aussi quel sens elle peut avoir face aux interrogations d'aujourd'hui chez nous et ailleurs. En somme, il parlera des trois violettes, de Marie et de l'esprit de famille, ce qui semble bien pour tout Frère le résumé de notre esprit. Mais d'abord un distinguo entre l'esprit qui concerne l'être et le charisme qui concerne l'être et l'agir (un don pour que, de l'être, jaillisse le fruit). Il ne faut pas d'ailleurs donner à l'esprit d'une congrégation plus qu'il ne faut. L'esprit ne doit pas concerner la substance mais la différence, car la substance sera toujours l'Évangile. Voir aussi : "l'important et le propre" (181). Quant à la spiritualité, elle est le style provenant de l'esprit qui nous fait devenir ce que nous sommes.

Champagnat a d'abord une vocation de Père Mariste, c'est-à-dire de prêtre formé par la théologie du 19<sup>ème</sup> siècle mais, à cause de la fondation des Frères, Marie a pour lui un rôle d'éducatrice et aussi le rôle de celle que l'on prie beaucoup, alors que pour les autres Pères Maristes elle est peut-être surtout celle à qui on s'identifie.

Tout se passe comme si l'Esprit-Saint, dès la promesse de Fourvière, avait travaillé à la différenciation entre les branches, même en dépit de l'idée que pouvait s'en faire Champagnat. Un peu comme l'évolution de christianisme judéo-chrétien vers le christianisme tout court que l'on constate chez St Pierre, à partir de l'expérience Corneille.

Mais les réalités des origines, même si elles ont leur importance, ne sont pas tout. L'origine du Carmel, l'apparition à St Simon Stock, sont bien discutées aujourd'hui ce qui n'empêche pas que le Carmel soit une des grandes spiritualités. Le sens de l'obéissance dans plusieurs congrégations dépend aussi de la conception monarchique de l'époque. Et donc, même dans l'humilité, il peut y avoir quelque chose de "culturel" : par exemple, elle sert à faire accepter des fonctions modestes à des religieux ou religieuses.

Par ailleurs, dans le cas de l'humilité, il a pu y avoir un glissement du spirituel au psychologique : le "pas de singularité", par exemple, est un idéal assez discuté.

L'inconvénient de ces glissements c'est qu'en temps de contestation, on

va trouver des Frères en révolte contre “ce qui nous a infantilisés”. Il faut donc assez hardiment regarder toute la contestation en face.

## Bien resituer l'humilité

J'ai souvent parlé avec F. Basilio de la situation française, et je lui faisais remarquer que la condition du Petit Frère en France était, dans l'immense majorité des cas, une condition sociale basse. La provenance des vocations était largement paysanne avec un petit pourcentage de fils d'ouvriers. Donc pendant très longtemps, il faut se contenter d'un niveau d'instruction du Brevet élémentaire, c'est-à-dire sept ou huit ans d'études de moins qu'un prêtre. Même si c'est peu ressenti, il y a des générations sacrifiées jusque vers les années 1940. F. Basilio remarque très justement que c'est tout autre chose d'appartenir à une couche sociale relevée et d'aller vers les couches sociales basses (souvent le cas des Petits Frères de Jésus) et d'appartenir soi-même à une couche sociale basse. En particulier cela explique des complexes de timidité et des règles comme : laisser parler le directeur dans un entretien avec les parents.

F. Basilio dit qu'il a mis longtemps à comprendre le conseil de Jésus : mettez-vous à la dernière place pour qu'on vous fasse monter plus haut. Psychologiquement, l'explication qu'il donne est intéressante : dans la vie communautaire, au lieu d'un schéma de prépondérance, il faut un schéma de fraternité. Et je crois que c'est d'ail-

leurs l'explication de sa réussite auprès de tous. Toujours le premier à faire la vaisselle. Aucune revendication d'être traité à part. Tant pis si l'anglais n'est pas son fort : il dira ce qu'il a à dire, même dans cette langue. Il est à l'aise et il met à l'aise. Je suis Supérieur général, mais, s'il le faut, je lave les pieds de n'importe qui. À partir de son expérience, il peut donc dire que l'humilité est la clé de voûte de la construction communautaire.

La simplicité c'est l'exemption de complexité : marche humblement en présence de Dieu. À combien de Frères n'a-t-il pas suggéré de lire le livre du quaker Kelly : “Mon expérience de Dieu”, où celui-ci parle d'une vie qui a sa source dans le “Centre” et où l'on trouve la paix. Il cite aussi Boros qui fait la description des simples...

“Ils distinguent très nettement ce qui est juste de ce qui ne l'est pas ; quand ils ne peuvent approuver ils réservent leur accord, mais ils ne jugent pas... Ils vivent souvent dans une certaine insouciance. Ils mettent en pratique l'exhortation du Christ tout en ne sachant pas grand-chose de lui, souvent.”

Est-ce le genre de simplicité qu'il faut pour les Petits Frères ? En tout cas c'est même celle d'un pape : Jean XXIII. Citant Jesús Descalzo :

“Je le vois dans la basilique St Pierre lorsque tous les évêques attendaient son discours et qu'il cherchait, Dieu sait dans quelles poches cachées, ses introuvables lunettes, tandis que les nerfs des monseigneurs qui l'entouraient étaient sur le point d'exploser...”

Là encore, F. Basilio perfectionniste était capable de cette simplicité. S'il n'avait pas eu le temps de préparer une conférence parce qu'il avait dû passer deux heures en direction avec un Frère, eh bien le Seigneur y pourvoierait.

**8 septembre 1976**

### **13. UN NOUVEL ESPACE POUR MARIE**

La circulaire : "Un nouvel espace pour Marie" est écrite quelques semaines avant le Chapitre de 1976 et terminée pendant ce Chapitre.

Je ne sais pas si F. Basilio pouvait imaginer qu'il ne serait pas réélu, mais enfin c'était une possibilité et donc cette circulaire était ressentie par lui comme une nécessité, en fin de mandat. La question mariale en effet, dans l'Institut comme ailleurs, faisait problème et les Frères attendaient de lui qu'il dise ce qu'il pensait de ce grave problème d'une désaffection mariale dans une congrégation mariste.

Il réunit donc à la maison du "Divin Maestro" (Ariccina), une équipe composée de six Frères ayant fait des études de mariologie et avec qui il travaille pendant dix jours. Il y a des temps de prière, de réflexion, de discussion. Il interroge sur des points où il craint de n'être pas assez au fait de telle ou telle nuance actuelle. Mais ensuite il peut dicter avec sa très remarquable assurance, selon un plan qu'il a dans la tête. J'étais vraiment

impressionné de la justesse et précision avec lesquelles les phrases tombaient. L'enregistrement est fait sur cassette pour la partie doctrinale. Cette partie très équilibrée est vraiment inspiratrice pour un lecteur d'aujourd'hui.

S'ajoutera ensuite la partie historique concernant la congrégation, puis l'enquête scientifique, puis les témoignages qu'il a sollicités depuis quelques mois. Il s'agit non pas d'un traité mais d'un message marial destiné à être médité, à former matière éventuelle pour des retraites mariales, des "semaines maristes" de prière etc... Je vais en rappeler l'essentiel.

Ce message a un ton assez personnel, mais quand telle idée ne s'impose pas, F. Basilio la laisse dire par son auteur, Guardini par exemple. Parlant de l'attente du Messie par Marie :

"Elle l'a espéré, peut-être pressenti.

N'a-t-elle pas pressenti qu'elle-même contribuerait à cette venue (272) ?"

F. Basilio étudie ensuite les réactions de Marie face aux gestes de Jésus, ce qu'il appelle accompagnement marial de la vie publique de Jésus. Marie l'introduit au monde des noces : noces de Yahvé avec son peuple. Et son humble désir est élevé au rang d'un droit ultérieur (325). La vie spirituelle de certains chrétiens révèle quelque chose de semblable : un je ne sais quoi pousse un ami de Dieu à faire un acte, dire une parole, suivre une route qui ne s'éclaireront que plus tard.

Il n'y a pas besoin d'imaginer Marie

cloîtrée à Nazareth, ne sachant plus rien de Jésus pendant trois ans. C'est évident que Marie contemple Jésus dans sa vie publique, sinon comment évoluerait-elle, elle qui a reçu une éducation très stricte et qui est sans doute au moins aussi fidèle que ses cousins "à toutes les observations" ?

F. Basilio veut aussi envisager comme possible que Marie (qui a appris tant de choses par des témoins : Élisabeth, Siméon, Anne, les bergers etc...) apprend aussi par les témoins la résurrection de son Fils, car elle est celle qui est "bienheureuse d'avoir cru".

En tout cas, pour Marie comme pour Abraham, il faut croire et marcher, et non pas faire une crise d'identité. Mais c'est à la Passion qu'a lieu sa grande révélation ; elle apprend par Jésus qu'elle devient mère du disciple dans les versets 25-27 de Jean 19. Elle n'a pas besoin des explications données aux disciples d'Emmaüs. Elle a médité toute la Bible.

## Nouvelle ère mariale

Mais que devient notre mission : faire connaître et aimer Marie ?

Une enquête de nature scientifique menée auprès de 2 000 Frères montre des réalités intéressantes, par exemple que la motivation mariale de départ contribue considérablement au dynamisme et à la solidité de la vocation (430).

Hélas, dans les années qui vont suivre le Chapitre de 1958, la situation mariale devient médiocre, soit en publications : livres, cantiques, soit dans la vie de prière. Les formes anciennes se rétrécissent et les formes nouvelles n'apparaissent pas encore. À la date de la circulaire (1976) on sent juste un peu s'amorcer une reprise. C'est pourquoi F. Basilio fait son "mea culpa" : "Je n'avais pas encore réagi". Voilà le pourquoi de la circulaire. Le 16<sup>ème</sup> Chapitre général (1967-68) a bien parlé de Marie (Document Marial, en particulier) mais le courant n'est pas vraiment passé.

Enfin, F. Basilio n'a pas fait pour rien une thèse de doctorat sur les valeurs. Il consacre donc un chapitre à cette question : les valeurs ne se démontrent pas, elles se montrent ; et il examine ce qui a pu faire baisser la valeur mariale :

- saturation axiologique
- imposition
- hypertrophie
- apparitions de nouvelles valeurs (sociales par exemple).

D'où la nécessité de reformulation des valeurs anciennes, ce qui demande du temps et des moyens.

Enfin il ajoute quelques annexes pour éclairer tel ou tel de ses propos des pages précédentes.

Oui, cette circulaire est un gros livre, mais que l'on peut bien reprendre soit pour méditer la doctrine excellemment présentée, soit pour retrouver de magnifiques témoignages de gens qui sont nos Frères.

19 mars 1978

## 14. PROJET COMMUNAUTAIRE

La circulaire : "Projet de vie communautaire" est quelque chose d'un peu imprévu ; F. Basilio le dira dans une annexe 4, p.193. C'est le Chapitre de 1976 qui introduisait cette pratique plutôt nouvelle dont beaucoup de Frères ne savaient trop que penser. Le Conseil général va donc demander au F. Basilio de faire une circulaire sur ce sujet et il est d'ailleurs obligé pour cela à renoncer à la circulaire qu'il prépare sur la Fidélité et qui ne paraîtra qu'ensuite.

Bien sûr il a des idées sur le Projet de vie communautaire, et même une expérience pratique, mais enfin il va aussi étudier ce qui a été publié à ce sujet et ensuite livrer sa réflexion toujours originale. Ce sera même un texte passablement percutant où il dira quelques bonnes vérités : on peut exposer même brillamment une doctrine là-dessus, mais faire vivre cette doctrine est tout autre chose.

Dans la réalité, ce dont il s'agit c'est d'une nouvelle mentalité à créer, de groupes d'animation à établir qui devront s'inspirer d'une nouvelle mystique : la mystique du changement. Et il faut s'y mettre, même si d'avance on sait que cette "utopie" ne sera réalisée qu'incomplètement.

Cette nouvelle mystique est à base de discernement et d'orthopraxie (conduite juste plus qu'énonciation juste). Que l'on se contente peut-être

d'un minimum de textes, mais que l'on cherche les vrais moyens de mettre ces textes en action. Il faut donc des hommes qui soient fermes, sinon une communauté sera victime de ceux de ses membres qui sont mondanisés. Oui, il faut des hommes qui adhèrent profondément au mystère de la croix.

Sans nommer Taizé, F. Basilio propose cette communauté comme modèle. En effet, il sait que Roger Schutz a pu dire :

"Si vous trouvez difficile la vie communautaire entre religieux catholiques, que devons-nous dire à Taizé, nous sommes de dix-huit Églises différentes".

Si donc une communauté veut établir un vrai projet communautaire, il faudra cesser de mettre l'accent sur les différences, sur tout ce qui peut être polémique pour rechercher ce qui unira. Il faut assumer les différences avec optimisme et créer un courant de progression et non de régression.

Et puis la communauté doit être ouverte à la Province, la Province à l'Église, l'Église au monde. Et ne pas trop vite critiquer ce qui marche : tel lieu de prière, dans telles conditions, beaucoup plus attirant pour les jeunes que la chapelle ordinaire. Car cela dépend de l'accueil qui y est fait. Et l'ascèse de passer une nuit blanche pour cet accueil a bien des chances d'être mieux adaptée que le cilice d'autrefois.

F. Basilio ne manque pas une occasion d'insister sur la question des valeurs, mais, citant Malraux :

“Au marché des valeurs...  
la plupart des hommes n'achètent rien” (45).

Revenant donc sur l'exemple de la communauté œcuménique, il peut redire quelles sont la base et la valeur nouvelles et éternelles de la communauté :

“La base ‘sine qua non’ d'une fraternité chrétienne n'est pas nécessairement l'homogénéité doctrinale, mais l'amour qui malgré les différences rendra possible l'unité”.

La solution n'est pas dans les livres. Ni non plus dans la communauté idéale. F. Basilio ajoute toute une annexe pour citer Bonhöffer qui dit entre autres :

“Pour que Dieu puisse nous faire connaître la communauté chrétienne authentique, il faut même que nous soyons déçus par les autres, déçus par nous-mêmes. Dans sa grâce, Dieu ne nous permet pas de vivre, ne serait-ce que quelques semaines, dans l'Église de nos rêves”.

Dans l'intervalle entre le Chapitre qui proposait l'idée nouvelle de projet communautaire et la rédaction de l'annexe 4, F. Basilio a pu rencontrer des communautés qui lui ont demandé comment s'y prendre pour réaliser ce projet. Il apporte donc les théories de quelques Frères spécialistes de ces questions et les conseils pratiques que lui suggère son expérience toute récente. Ces conseils concernent surtout l'importance du temps à y consacrer et aussi du lieu :

“La préparation ne doit pas se faire dans la maison où l'on est habituellement. Il faut un lieu physiquement favorable et psychologiquement adéquat et qui assure une suffisante continuité” (202).

Alors pourquoi a-t-on de si beaux textes et des résultats si décevants ? Pourquoi les programmes plus parfaits d'autrefois donnaient des résultats plus solides ? Donc, encore une fois, il faut prendre les moyens. F. Basilio suggère, par exemple, des partages spirituels sur les Constitutions, en esprit de prière (256). Voir aussi les Constitutions comme instrument d'évaluation (316) d'un projet communautaire.

## 8 décembre 1982

### 15. CIRCULAIRE SUR L'ORAISON

En 1981, Frère Basilio avait envoyé aux Provinciaux une lettre sur l'oraison pour leur dire à quel point ils devaient être préoccupés par ce problème. Évidemment les retraites à base d'enquêtes révélaient une situation assez mauvaise, qui était d'ailleurs celle de beaucoup de prêtres et de religieux. Les Provinciaux allaient donc demander que cette circulaire soit envoyée aussi aux Frères.

Elle commence par une mise en garde que F. Basilio s'adresse à lui-même rappelant le reproche de St Pierre d'Alcantara à Ste Thérèse :

“Personne ne peut donner des conseils au-delà de ce qu’il vit lui-même”. Il craint de ne pas être assez homme de prière pour parler de la prière. Peu importe : il faut parler !

L’oraison apprend à écouter Dieu, pas seulement à lui parler. La vie de prière ne se vit pas au seul niveau du devoir à accomplir (344). Et comment pourrait-on, en temps de crise, tirer d’affaire certains Frères dont la vie d’oraison est presque éteinte ? C’est la catastrophe à peu près inévitable. Et c’est là qu’intervient la responsabilité des Supérieurs. Des Frères s’en tirent parce qu’ils ont fait finalement un effort personnel, mais ont-ils été aidés par un effort provincial ou communautaire ?

On a pu arriver à de tragiques confusions. Telle suggestion du Chapitre souhaitant que les Frères

“puissent prévoir un temps psychologiquement valable pour s’acquitter de l’oraison”

était interprétée comme laissant ad libitum la demi-heure quotidienne qui est reconnue par les spirituels comme le minimum acceptable pour un religieux.

Celui qui reste sur le seuil de l’oraison peut en arriver à penser, comme Feuerbach, que c’est l’homme qui crée un Dieu avec qui il s’imagine dialoguer. Celui, au contraire, qui entre vraiment avec docilité et foi pourra voir expérimentalement que l’esprit de prière est un don gratuit :

“Je mettrai ma loi au fond de leur être et je l’inscrirai sur leur cœur”.

Mais pour cela il faut cesser de se disperser dans une variété d’occupations inutiles. Et que le Supérieur sache un peu où en sont ses Frères dans leur vie d’oraison afin de trouver le moyen de les éveiller. Et il n’y a aucune raison de ne pas reproposer les moyens maristes : prière de l’heure, visites au St Sacrement, chapelet. Et aussi informer, suggérer, inviter.

Il savait par expérience que des Frères “mangés par l’activisme” avaient pu finir leurs jours dans une vie de prière modeste mais très profonde. Même des situations morales très compromises par le péché grave avaient pu se transformer en “situations spirituelles enviables”.

Il ose même dire qu’une espèce de loi mariste prédestine à ce mûrissement et il le confirme par ce mot du P. Voillaume :

“Un jour viendra sans aucun doute où tout le grain qui n’a donné ni fleurs ni fruits lèvera en récolte impressionnante” (361).

Oui, tous les actes de dévouement, de charité, accomplis pendant la période trop agitée pourront fleurir en vie d’oraison. Il ne faut cependant pas attendre l’extrême soir. Et il évoque ces mystérieux rayons de la Médaille Miraculeuse, brillants ou ternes :

“les grâces qu’on me demande et les grâces qu’on oublie de me demander”.



8 septembre 1984

## 16. LA FIDÉLITÉ

Enfin va paraître la circulaire la plus volumineuse, mais qui sera toute différente des autres : la Fidélité.

Bien sûr il y aura un peu de doctrine, mais elle sera toute parsemée des témoignages des Frères. Frère Basilio dit que l'idée lui est venue comme un trait de lumière. Et pendant des années il va, profitant de toutes les occasions, faire la collecte de témoignages que d'ailleurs souvent il a déjà reçus dans ses entrevues avec les Frères.

C'est un travail incroyable – il se demande comment il a pu le réaliser – mais pour lequel il n'a pas eu un moment de doute (9-10). La source est dans son amour pour la congrégation et dans la force de l'Esprit-Saint. Quand tout est à peu près au point, il compte quelques neuf cents réponses allant d'une ou deux pages à cinq cents.

Personnellement, même si je n'étais plus à Rome, je savais le genre de travail que nous allions avoir à réaliser avec une petite équipe des quatre principales langues. Il faudra trier, élaguer beaucoup, bien sûr, en tâchant de conserver l'essentiel. Et l'essentiel c'était de dire, face à une période de doute et d'abandons, que la vie religieuse mariste valait la peine d'être vécue.

Un peu F. Basilio, un peu ses aides devaient donc tailler dans les photocopies des témoignages tout ce qui concernait cette période et répartir ce

que l'on conservait, après élimination des répétitions et aussi des longueurs : on ne pouvait quand même pas publier un témoignage de cinq cents pages, même s'il était très intéressant. Mais chaque témoignage long ou court pourrait fournir des citations pour divers chapitres ou subdivisions.

Pour chaque subdivision, F. Basilio allait dicter ce qu'il voulait dire sur "les racines évangéliques, subjectives et congrégationnelles" sans craindre de blâmer à l'occasion ce qui était blâmable. Quant aux témoignages, une fois l'accord réalisé entre les membres de l'équipe sur ce que l'on conservait, il n'y avait qu'à les mettre tels quels ou les traduire en français puisque le texte de base devait être le français.

Les éléments de doctrine allaient apparaître comme "chapeaux" des paragraphes et souvent d'ailleurs pleins de lumière et de vie, comme cette réflexion sur la fidélité malade, non seulement au niveau de la volonté, mais aussi d'une intelligence devenue luciférienne alors que l'humble fidélité se laisse racheter et réconcilier (31).

Les "chapeaux" permettent de bien encadrer certains points comme le climat marial,

"un climat un peu exceptionnel et qui aujourd'hui est presque inexistant dans les maisons de formation" (163).

Oui, il y a un appel très fort aux formateurs beaucoup mieux préparés que ceux d'autrefois, mais qui n'ont plus autant ce dynamisme qui faisait

accepter et donc expérimenter l'intériorisation et la croissance spirituelle.

Il n'y a pas cependant que du positif dans les témoignages. Par exemple, du point de vue de l'éducation sexuelle, c'est, comme dans les familles d'autrefois, plutôt faible :

“Malgré la qualité spirituelle des maîtres des novices... il semble que ne soient pas très nombreux ceux qui ont su initier, éclairer, apaiser, guider dans une saine compréhension et un bon comportement à l'égard de cette dimension de la personne qui permet de parvenir à la compréhension plus globale d'un amour virginal et d'une vocation à cet amour” (188).

De même on peut dire que la congrégation a été peu maternelle pour fournir des possibilités d'études dans le passé et que ceux qui ont conquis des diplômes l'ont fait bien souvent grâce à des excès de travail.

Même là où la fidélité a été admirable, il n'est pas interdit de juger les attitudes regrettables de tels responsables peu compréhensifs dans des circonstances douloureuses, comme le décès d'un père ou d'une mère (297-8).

F. Basilio n'est pas l'homme du passé, et dans une étude qui montre ce que ce passé a eu de remarquable, il sait aborder les défis du présent, blâmer par exemple la peur de sortir d'un certain cocon et de considérer avec méfiance tout ce qui est vraiment vivant dans l'Église.

Par ailleurs, il ya persévérance et persévérance – il ose même parler de persévérance cynique. L'essentiel n'est pas de rester, mais de rester dans une persévérance qualifiée. Et, là encore, les témoignages montrent que, même après des périodes bien quelconques, une reprise peut avoir lieu, et une évolution des plus enviables dans l'âge mûr et dans la vieillesse.



